

■ Les Canadiens ont versé \$7 par tête pour Expo 67; les Montréalais, \$75. (Page 3).

■ Les Jeunes Chambres lancent l'opération "Placement" d'été en faveur des étudiants. (Page 3).

■ M. Lucien Saulnier estime à \$18 millions le malaise chronique de Montréal. (Page 3).

■ En page 4, un éditorial de Claude Ryan sur la presse de la Ville-Reine: "Un commencement de dégel à Toronto".

■ la météo

Ensoleillé avec périodes nuageuses. Doux. Vents légers. Min. la nuit dernière et max. aujourd'hui: 10 et 30.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Fête du jour: mercredi des Cendres

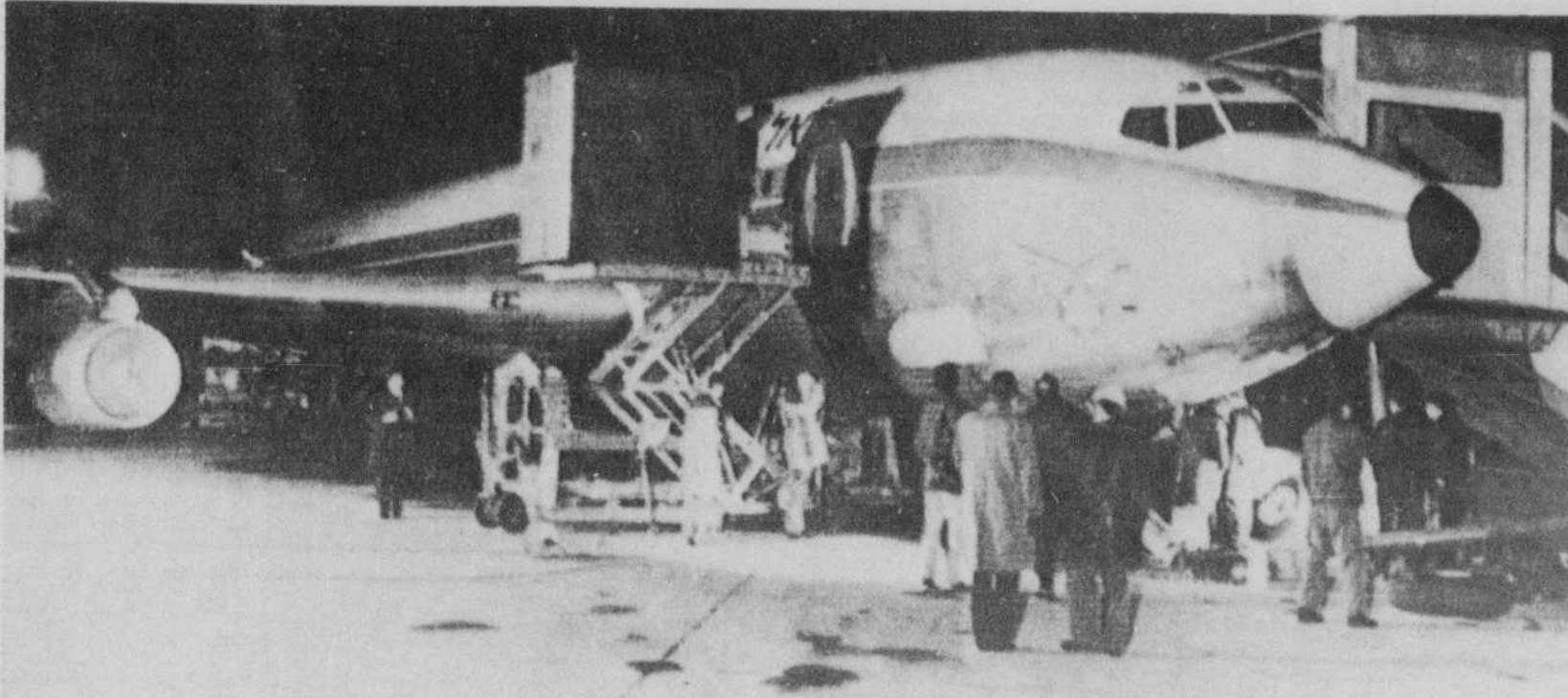
VOL. LX - NO 41

Montréal, mercredi, 19 février 1969

10 CENTS

Un mort, cinq blessés à Zurich

Un Boeing israélien mitraillé par un commando palestinien



■ Des curieux examinent le fuselage du Boeing israélien de la compagnie El Al qui a été mitraillé hier, à Zurich, en Suisse, par un commando palestinien. L'attaque est survenue au moment où l'avion s'appretait à décoller, faisant un mort et cinq blessés. Au cours d'une rapide contre-

attaque, l'un des membres du commando a été tué et trois autres ont été mis aux arrêts. L'attentat, estime la police de Zurich, aurait été préparé de longue date.

(Téléphoto AP)

ZURICH (AFP) — Le grand aéroport international de Zurich-Kloten a été le théâtre hier à la tombée de la nuit d'une attaque foudroyante d'un "commando" palestinien, le Front populaire de libération de la Palestine, contre un Boeing-720 de la compagnie israélienne "El-Al". L'appareil, qui s'était déjà engagé sur la piste d'envol, devait assurer le vol régulier Zurich-Tel-Aviv.

L'un des auteurs de l'attentat a été tué, les autres arrêtés, tandis que deux membres de l'équipage du "Boeing" ont été blessés, dont l'un grièvement.

Les agresseurs — quatre hommes et une femme — armés d'armes automatiques, de grenades à main et d'explosifs, se trouvaient à bord d'une voiture de louage, dissimulée derrière un tas de neige en bordure de la piste. Selon des témoins, ils visaient plus particulièrement le cockpit de l'appareil lorsque celui-ci, après avoir roulé sur quelque deux cents verges, s'engageait sur la grande piste d'envol.

Des le début de la fusillade, un homme qui se trouvait à bord de l'avion, se laissait glisser à terre et tirait sur le commando, blessant mortellement l'un des agresseurs.

Alertés par de la fumée s'échappant d'un engin explosif que les inconnus avaient lancé contre le "Boeing" — engin qui n'explosa pas — les sapeurs-pompiers de l'aéroport se précipitèrent sur les lieux de l'agression et maîtrisèrent le "commando" qui était remis aux mains de la police. Les enquêteurs devaient trouver à bord de la voiture utilisée par les assaillants trois paquets d'explosifs, ainsi qu'un livre "The Arabs in Israel".

L'agresseur qui a été tué n'a pas encore été identifié. De type arabe il était vêtu d'une simple veste de daim et de pantalons bruns. On a trouvé dans ses poches des liasses de billets de banque suisses et plusieurs grenades à main. La police de l'aéroport a appréhendé le passager — ou le membre de l'équipage — qui l'a abattu.

C'est pour riposter, contre les meurtres perpétrés par les sionistes dans les territoires occupés que le FPLP a commis cette action, a déclaré un communiqué publié hier soir à Beyrouth par le Front populaire de libération de la Palestine, qui revendique "l'entière responsabilité de l'attentat commis dans la soirée de mardi à Zurich, contre le Boeing-720 de la compagnie israélienne "El-Al".

Dans ce communiqué, le FPLP demande "au peuple suisse de l'excuser d'avoir choisi l'aéroport de Zurich" et ajoute que ce choix n'a été dicté que par des considérations techniques. Le FPLP demande également à la Suisse de prendre en considération le fait qu'il s'agit de personnes combattant pour la libération de la patrie.

A Jérusalem des délibérations extraordinaires se poursuivaient hier soir entre un certain nombre de ministres du cabinet israélien: MM. Moshe Dayan (défense), Abba Eban (affaires étrangères),

Voir page 2: Un Boeing

Sir George Williams

Le juge refuse d'annuler l'accusation

Le juge Emmett J. McManamy, de la Cour municipale, a refusé d'annuler l'acte d'accusation de l'une des 90 personnes impliquées dans les événements de la semaine dernière à Sir George Williams.

La motion à cette fin avait été présentée par Me Myer Gross, au nom de Kennedy J. Fredericks, âgé de 30 ans. Me Gross avait apporté comme argument que la poursuite procédait illégalement en portant en même temps plusieurs accusations contre Fredericks.

C'est à la suggestion de Me Claude-Armand Sheppard, l'un des avocats de l'université, que le juge McManamy accepta d'entendre tout d'abord la cause de Fredericks. La poursuite fit valoir qu'au stade de l'enquête préliminaire il est toujours loisible au juge de décider quelles accusations doivent être retenues. Elle fit également valoir que cette enquête serait menée plus rapidement si on procédait à l'audition d'un seul inculpé. Les 89 autres attendent qu'on fixe la date de leur enquête préliminaire.

Le juge McManamy a refusé d'autre part de discuter la question de la mise en liberté sous cautionnement. A l'exception d'une jeune femme qui, pour des raisons de san-

Voir page 2: Sir George

Déception à Washington

Pékin annule la rencontre de Varsovie

PEKIN (AFP) — La Chine a annoncé hier qu'elle ne reprendrait pas les conversations avec les Etats-Unis au niveau des ambassadeurs des deux pays à Varsovie, prévues pour demain, en raison du refus opposé par les Etats-Unis au retour en Chine de M. Liao No Nsu, ancien chargé d'affaires chinois à La Haye, a annoncé l'agence "Chine Nouvelle".

M. Liao Ho Shu s'était vu accorder asile aux Etats-Unis, peu après avoir abandonné son poste le 24 janvier dernier.

Selon le ministère chinois des affaires étrangères, Liao Ho Shu a été "incité" à trahir son pays par les Etats-Unis et les Pays-Bas, puis "emmené aux Etats-Unis par les services de la C.I.A."

Le communiqué affirme qu'à la suite de la protestation chi-

noise demandant le retour de Liao Ho Shu, le 6 février dernier, les Etats-Unis ont accompli un nouveau pas dans l'escalade de leur politique anti-chinoise.

L'ambassade de la Chine populaire à Varsovie, interrogée par le correspondant de l'Agence France-Presse, a déclaré hier soir que "la 135e rencontre sino-américaine au niveau des ambassadeurs n'aurait pas lieu à la date prévue du 20 février, le gouvernement des Etats-Unis ayant créé un sérieux incident anti-chinois".

"Le gouvernement américain, a précisé l'ambassade chinoise, en accord avec le gouvernement néerlandais, a incité l'ex-diplomate de la Chine populaire M. Liao Ho Shu à la haute trahison et à sa fuite aux Etats-Unis. Le gouvernement chinois,

le gouvernement chinois,

souligne-t-on à l'ambassade de Chine, a déposé une protestation auprès du gouvernement des Etats-Unis.

Le gouvernement des Etats-Unis n'a pas seulement rejeté cette protestation, mais il a persisté à se répandre en calomnies contre la Chine populaire.

"Il a cherché à fuir ses responsabilités. Qui plus est, en renvoyant l'ex-diplomate Liao Ho Shu à Taiwan il se propose de donner une suite à l'incident et d'en aggraver la portée. Tout ceci témoigne du fait que la nouvelle administration américaine continue à traiter en ennemi le peuple chinois.

"Etant donné l'atmosphère anti-chinoise créée par le gouvernement américain, l'entrevue sino-américaine du 20 février à Varsovie n'a pas été jugée opportune. Le gouvernement des Etats-Unis en a été informé."

L'ambassade de Chine populaire à Varsovie a déclaré être en mesure de fournir ces indications en réponse aux questions posées par l'AFP.

A la question: La fixation d'une nouvelle date pour une rencontre sino-américaine est-elle liée au règlement de l'affaire de l'ex-diplomate chinois de La Haye, l'ambassade de Chine s'est contentée de déclarer: "Tout est dans la réponse qu'on vient de vous faire".

Déception à Washington

Grosse déception dans les milieux officiels américains en apprenant que la 135e réunion des ambassadeurs américain et chinois à Varsovie a été ajournée sine die.

La mauvaise humeur de Pékin n'a toutefois pas surpris

autre mesure les sinologues du département d'Etat. La saisie de trois yachts dimanche au large de Hong-Kong par des unités navales de la Chine populaire et l'enlèvement apparemment de quatre Américains qui célébraient en mer le Nouvel An chinois, avaient vivement intrigué et préoccupé les diplomates américains. Certains y avaient décelé le signe avant-coureur d'un coup de théâtre imminent par les dirigeants de Pékin.

Ils reconnaissent d'ailleurs très volontiers que l'affaire du droit d'asile accordé récemment à l'ex-diplomate chinois, Liao Ho Shu, est intervenue à un moment extrêmement malencontreux et que les services secrets américains auraient pu agir plus discrètement. Il eût été préférable, à leur avis, d'attendre l'issue

de la réunion de Varsovie pour annoncer bruyamment au monde de qu'un transfuge communiste d'aussi haut rang avait été transféré des Pays-Bas aux Etats-Unis. Le département d'Etat s'est empressé pour la forme, de rejeter hier les accusations de Pékin.

Le secrétaire d'Etat, M. William Rogers, lui-même, a déploré la décision chinoise en instant toutefois sur le fait que le gouvernement Nixon se tient prêt à reprendre le dialogue à n'importe quel moment.

Par la même occasion, le chef de la diplomatie américaine a fait une importante révélation qui semble prouver à quel point l'administration républicaine était désireuse d'engager la discussion dans une atmosphère constructive: M. Rogers s'est en effet dé-

Voir page 2: Pékin

Les parties n'ont pu trouver un médiateur

La CEQ reprend la grève tournante

par Gilles Gariépy

La Corporation des enseignants du Québec a demandé hier à ses syndicats affiliés de reprendre le mouvement des grèves tournantes ce matin à travers la province.

Motif, en fin d'après-midi hier, après quatre jours de trêve, les parties n'avaient pas encore trouvé le médiateur susceptible de les aider à conclure le projet de convention collective des 65.000 enseignants du Québec.

A moins donc d'une entente de dernière heure, il est presque assuré que de nouveaux arrêts de travail surviendront aujourd'hui dans un certain nombre d'écoles élémentaires et secondaires.

De part et d'autre hier, la FCSQ et la CEQ ont confirmé que les pourparlers engagés vendredi sur les modalités de négo-

Voir page 2: Grève tournante

Séparatisme et concussion à Radio-Canada

Davidson rejette les deux accusations

OTTAWA (Canadian Press)

— Déposant hier devant le comité permanent de la radio-diffusion des Communes, M. George Davidson, président de Radio-Canada, a vigoureusement démenti les accusations selon lesquelles les indépendantistes jouent un rôle dominant dans le réseau français de la société; il a également rejeté les accusations selon lesquelles la concussion est répandue à Radio-Canada.

M. Davidson a tenu à préciser toutefois qu'il ne cherche pas à connaître les convictions politiques des employés de la Société. La Société, a-t-il expliqué, fait preuve de vigilance à l'égard de quiconque cherche à utiliser les moyens de Radio-Canada à des fins de propagande, pour promouvoir la cause d'une organisation politique.

Répondant aux questions de

Voir page 2: Davidson

M. Trudeau croit relever des "contradictions" dans le mémoire de la CSN

par Gérard Alarie, de la PC

OTTAWA — Une discussion vive a marqué la présentation, mardi, du mémoire annuel de la Confédération des syndicats nationaux au cabinet fédéral.

Au premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, qui avait fait état de "contradictions" dans le mémoire de la CSN, M. Marcel Pepin, président de la centrale syndicale, a rétorqué: "Vous nous reprochez monsieur le premier ministre, certaines contradictions. Je vous réponds que nous vivons dans un monde de contradictions."

M. Trudeau avait noté que d'une part, le mémoire de la CSN reproche au gouvernement fédéral son budget d'austérité en période d'inflation et de sous-emploi et qu'il suggère, d'autre part, un élargissement à \$5,000 pour les contri-

buables mariés des exemptions de base de l'impôt sur le revenu personnel, actuellement à \$2,000.

"Si, a dit M. Trudeau, nous acceptions la suggestion que vous faites quant à la coupure de nos revenus, le gouvernement aurait un vrai budget d'austérité car il aurait perdu environ un cinquième de son budget de revenus."

Le ministre des finances, M. Edgar Benson a calculé que la proposition de la CSN touchant les exemptions de base de l'impôt personnel, visant à les porter à \$2,000 pour les célibataires et à \$5,000 pour les contribuables mariés, coûterait au trésor fédéral \$2 milliards.

Le mémoire de la CSN a critiqué la lenteur du gouvernement fédéral à opérer une réforme en profondeur de la fiscalité canadienne, affirmant qu'il s'est contenté jus-

qu'ici de "réformettes de surface."

Le premier ministre a reproché à la CSN ce commentaire, soulignant que la réforme fiscale avait commencé déjà par la présentation du dernier budget fédéral, et qu'un livre blanc sur la fiscalité canadienne doit être déposé aux Communes au mois de juin.

M. Benson a ajouté que ce livre blanc, qui doit proposer une réforme en profondeur de la fiscalité canadienne, abordera seulement l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

"C'est une révision complète qui s'engage, a dit le ministre des finances. Et cette année nous toucherons à l'impôt sur le revenu. Nous comptons opérer la réforme d'un impôt à la fois."

De son côté le premier ministre a déclaré que les réformes fiscales que proposera

Voir page 2: La CSN



■ Le premier ministre Trudeau, debout, accueille les délégués de la Confédération des syndicats nationaux. Le mémoire présenté hier par la CSN condamne notamment la politique économique du gouvernement qui veut contenir l'inflation en réduisant les dépenses, et ce au moment où le taux du chômage est "anormalement élevé". On remarque, assis en face de M. Trudeau, M. Raymond Parent, secrétaire général de la CSN, M. Marcel Pepin, président, et M. Paul-Emile Dalpé, vice-président. On trouvera, à la page 6, un résumé du mémoire de la centrale syndicale. (Téléphoto PC)

Niamey

Le Québec assume ses propres dépenses

OTTAWA (DNC) — Le premier ministre M. Pierre Elliott Trudeau a fait un peu d'humour, hier, aux dépens du gouvernement de Québec en disant que la province a tellement de ressources qu'elle a prêté payer elle-même les frais de ses délégués à la conférence de Niamey.

M. Trudeau expliquait alors, durant la période des questions, que les autres provinces avaient accepté l'offre du gouvernement fédéral d'assumer lui-même les dépenses de leurs délégués.

L'échange sur cette question a été provoqué par le créditiste M. Laprise qui voulait savoir si c'est à la demande du gouvernement canadien ou du gouvernement de Québec que Mlle Julien se trouvait à Niamey. Il n'a pas obtenu de réponse mais par la suite M. Martial Asselin a tenté de faire préciser la nature des arrangements faits entre le fédéral et les provinces au sujet de cette délégation.

"Tel que je comprends les arrangements qui ont été convenus entre le gouvernement de Québec et le nôtre, a dit M. Trudeau, le Québec envoie des délégués à Niamey, d'autres provinces envoient des délégués, tous ces délégués font partie de la délégation canadienne; je pense qu'il y a un ministre québécois qui préfère employer l'expression représentation canadienne. Je ne pense pas qu'il faille se chicaner sur les mots mais sur la substance. Le principe est acquis et s'il y a un vote, il n'y aura qu'un seul vote au nom de la délégation canadienne."

Plus tard il a ajouté: "Les délégués des provinces forment un groupement là-bas que j'appelle une délégation, qu'un ministre québécois appelle une représentation canadienne; d'après ce que je vois s'il y a une expression à

Voir page 2: Niamey

McGill:

l'affaire Gray a franchi un nouveau cap

"L'affaire Gray" à l'université McGill a franchi un nouveau cap hier, alors que l'administration de l'université a décidé d'accuser formellement le jeune professeur "d'avoir intentionnellement entravé la bonne marche de l'université".

Cette accusation a été formellement portée contre lui, hier, après que trois rencontres entre des représentants de la direction et M. Gray se soient soldées par un désaccord complet.

M. Gray était au nombre des personnes qui ont participé à une manifestation qui a forcé les gouverneurs de McGill à mettre fin à leur réunion vers la fin du mois de janvier.

Par la suite, convoqué par le recteur Locke H. Robertson, M. Gray a refusé de s'excuser et a eu un échange acerbe avec le recteur.

Voir page 2: Gray

suites de la première page

UN BOEING

Moshe Carmel (transports) et Israël Galili (information). M. Ygal Allon, vice-président du conseil, se tenait en contact permanent avec M. Levi Eshkol, chef du gouvernement, qui est chez lui, malade. Le ministre de l'information a publié un communiqué expliquant que l'avion a été attaqué au moment où il prenait la piste pour décoller. Les cinq membres du commando, dont une femme, ont jeté des grenades à main en direction de l'avion, et ont ouvert le feu sur la cabine de pilotage avec des mitraillettes. L'un des pilotes a été gravement blessé à l'estomac et a subi une intervention chirurgicale. Le second pilote a été blessé à la main.

Un communiqué du ministre des transports, M. Carmel, précise que les dix-sept passagers, parmi lesquels M. Gideon Rafael, directeur général du ministère des affaires étrangères, sont indemnes.

Aux Nations unies, le secrétaire général U Thant a sévèrement condamné l'attaque commise contre un avion "El Al" en la décrivant comme un attentat terroriste lâche et criminel. U Thant a exprimé l'espoir que cette attaque n'entraînera pas de représailles du genre de l'attaque israélienne contre l'aéroport de Beyrouth mais stimulera au contraire une "action internationale" destinée à empêcher des actes de violence contre l'aviation civile.

Dans les milieux politiques israéliens, on indique que la multiplication des attentats prouve que les commandos palestiniens semblent décidés à poursuivre leurs attaques contre les civils israéliens, non seulement en Israël, mais aussi à l'étranger, avec l'aide et l'approbation des Etats arabes. Et cela, en dépit des avertissements israéliens, des raids de représailles et des condamnations internationales.

On souligne que cet attentat, qui a suscité une vive émotion dans le pays, bien qu'il ne fut pas tout à fait inattendu, aura pour première conséquence de renforcer la tension au Moyen-Orient.

Les observateurs se demandent quelle sera la réaction israélienne, étant donné que le raid de représailles contre Beyrouth n'a pas donné les résultats escomptés. On n'exclut pas toutefois une réaction

par la force contre cet attentat qui menace non seulement la vie des citoyens, mais aussi le trafic aérien civil israélien, lien vital avec le monde extérieur pour un pays dont toutes les frontières sont fermées.

Les observateurs se demandent également dans quelle mesure cet attentat pourrait affecter le trafic d'El Al. Les deux premières attaques n'ont pas provoqué une baisse du nombre des passagers. Au contraire, mais, il n'est pas certain qu'il en sera de même après l'attentat de Zurich, car la fréquence de tels incidents risque de créer à la longue un sentiment d'inquiétude parmi les passagers éventuels de la compagnie.

A Washington, le département d'Etat a déclaré hier soir que les Etats-Unis "regrettent et déplorent profondément l'attaque absurde qui a été perpétrée contre un avion de la compagnie "El Al".

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, a ajouté: "Nous sommes préoccupés par les informations de presse faisant état d'un mort et de plusieurs blessés ainsi que par la menace à la sécurité de la liberté de l'aviation civile internationale que constitue cette affaire, ainsi que d'autres actes semblables qui ont eu lieu récemment".

M. McCloskey a conclu: "L'attaque d'aujourd'hui rend plus urgents encore les efforts internationaux destinés à protéger l'aviation civile internationale contre tous les actes illégaux de ce genre".

Prié de dire si les Etats-Unis envisageaient une action diplomatique quelconque, le porte-parole a répondu qu'il était prématuré d'évoquer la question.

UN CODE

celle de l'aide directe dont il a suggéré l'accroissement. M. d'ailleurs noté à cet égard que notre pays n'accorde encore que 0,5 pour cent de notre produit national brut. Il a également demandé au ministre Pépin de presser le chef du gouvernement d'attacher plus d'importance à la difficile question du comportement des firmes multinationales.

NIAMEY

donner au nom de ces gens, il n'y aura qu'un vote et chaque province n'a pas un vote, il n'y a qu'un vote canadien. Au début de la période des questions, le premier ministre avait confirmé que M. Gérard Pelletier a reçu mandat de promettre un appui financier à la francophonie pour mettre sur pied des organismes permanents. Il a dit qu'au sujet du montant il existe une certaine flexibilité permettant de tenir compte des contributions que certaines provinces voudraient elles-mêmes faire à cet égard.

De son côté, le ministre de l'industrie et du commerce M. Jean-Luc Pépin a fait rapport à la Chambre de son récent séjour à Tunis à l'issue de la réunion de la commission mixte canado-tunisienne. M. Pépin a parlé de l'accueil chaleureux qu'on lui a fait à Tunis, il a annoncé un accroissement de l'aide financière à la Tunisie pour l'année 1969-70 et il a dit que pour établir un plan précis de collaboration le gouvernement canadien

avait suggéré la signature par les deux pays d'un accord de coopération économique et technique. Un projet de texte a même été élaboré qui doit faire l'objet de discussions entre les deux gouvernements. Le gouvernement a en outre proposé la signature d'un accord commercial dont un avant-projet fait à l'heure actuelle l'objet de consultations. M. Pépin a indiqué que des projets de même nature seront bientôt soumis par le Canada à quelques autres pays d'Afrique. M. Pépin s'est dit très fier des réalisations canadiennes en Tunisie.

Tous les partis d'opposition ont accueilli favorablement le rapport de M. Pépin au sujet de la collaboration économique. Les créditistes n'ont qu'une réserve. Ils suggèrent qu'on mette autant de soin au relèvement de nos propres régions sous-développées.

GRAY

Le jeune professeur (il est âgé de 24 ans) donne des cours de sciences politiques. Il se décrit lui-même comme un révolutionnaire et militant d'extrême-gauche. M. Gray affirme que McGill cherche à le congédier pour des raisons politiques et non des raisons d'ordre universitaire.

En accusant formellement M. Gray, l'université enjoint ce dernier de se présenter d'ici le 25 février à 17 heures au comité d'arbitrage formé pour étudier l'accusation, conformément aux procédures recommandées par l'Association canadienne des professeurs d'université.

A défaut de quoi, évidemment, M. Gray pourrait être suspendu ou congédié sans appel. On ignore si M. Gray se pliera à l'ultimatum de l'université. Il a laissé entendre qu'il y a quelques jours que son congédiement pourrait avoir "des répercussions".

De son côté, le Syndicat des professeurs de l'université de Montréal a fait tenir au recteur de McGill un télégramme à la défense de M. Gray. En voici le texte: "Le Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal proteste énergiquement contre l'attitude de l'administration de l'université McGill dans le différend qu'il oppose au professeur Stanley Gray et met en garde cette administration contre toute décision arbitraire qui serait vaine par les professeurs de l'université de Montréal comme une atteinte à la liberté académique et par toute la nation canadienne-française, comme une insulte grave susceptible d'envenimer sérieusement les relations entre nos deux collectivités".

LA CSN

Le gouvernement fédéral "devront être discutées avec les gouvernements provinciaux et, avant d'entrer en vigueur, elles devront être acceptées par une bonne partie des provinces". "Compte tenu, a ajouté M. Trudeau, que les gouvernements provinciaux perçoivent environ 50 pour cent des impôts perçus au Canada, la réforme fiscale ne sera pas possible si elle allait à l'encontre du désir d'une majorité des provinces.

Le premier ministre a noté encore que le mémoire de la CSN insistait sur un partage strict des compétences entre les deux ordres de gouvernement au Canada, fédéral ou provinciaux, et sur le respect du partage prévu dans la constitution canadienne actuelle. "Mais en même temps vous suggérez, a ajouté M. Trudeau, l'établissement d'un régime fédéral d'arbitrage des prix. Le contrôle des prix ne peut pas être de juridiction fédérale. Vous suggérez d'un côté au gouvernement fédéral de respecter la constitution actuelle et d'un autre, vous lui deman-

dez d'intervenir dans un domaine provincial". Le mémoire de la CSN propose aussi que "toute la sécurité sociale soit de compétence des gouvernements provinciaux.

"Cette recommandation, a demandé M. Jean Marchand, ex-président de la CSN, ministre des forêts et du développement rural, prévoit-elle que la CSN est en faveur d'un transfert immédiat aux provinces de l'assurance-maladie, ou bien la CSN est-elle d'accord que le gouvernement fédéral maintienne la loi de médecine que le Parlement a adoptée?"

La CSN fait pression depuis plusieurs années en faveur de l'établissement d'un régime universel d'assurance-maladie, qui n'existe pas actuellement dans toutes les provinces canadiennes, dont Québec. La loi fédérale sur l'assurance-maladie est entrée en vigueur en juillet 1968.

M. Marcel Pepin, président de la CSN, a répliqué aux ministres que s'ils trouvaient des "contradictions" dans le mémoire, "c'est que nous vivons dans un monde de contradictions".

"Contradictions dans la politique fédérale, a-t-il ajouté. D'un côté, il y a un budget d'austérité et de l'autre, la Banque du Canada augmente la masse monétaire, insufflé le crédit qui va on ne sait où, et relève son taux d'escompte.

"Si le ministre des finances n'aime pas le chiffre de \$5,000 pour situer le niveau des exemptions de base, nous accepterions \$4,800 ou \$4,700, a continué M. Pepin.

"La question que la CSN pose, a-t-il insisté, c'est de savoir si une famille dont le revenu ne dépasse pas \$5,000 par année est en mesure de payer l'impôt sur le revenu et subvenir à ses besoins essentiels. Nous répondons que non.

Le premier ministre a déclaré qu'il appréciait la présentation au gouvernement de mémoires de groupements représentatifs de la population du pays.

"Cela, a dit M. Trudeau, nous permet parfois de déceler des erreurs dans la politique du gouvernement, ce qui nous amène à faire les efforts pour les corriger, et parfois aussi, le gouvernement peut déceler des erreurs dans l'argumentation qui lui est présentée."

PÉKIN

claré favorable au principe de la négociation d'un accord sino-américain, fondé sur les cinq définitions de la "coexistence pacifique", arrêtées à Bandoung en 1955. Or, cette demande avait été formulée par Pékin au début du mois de décembre dernier. M. Davidson, le président Nixon, moins d'un mois après son investiture, se trouve aux prises avec trois "mini-crises" inattendues qui vont mettre sa patience et son habileté d'homme d'Etat à l'épreuve: l'une concerne le Pérou; l'autre la Chine, la troisième, la tension entre la France et ses alliés européens.

DAVIDSON

parlementaires, M. Davidson a reconnu qu'il n'est pas facile d'exercer une surveillance rigoureuse et complète sur ce genre d'activité. Mais la solution ne consiste pas à tenter d'expulser les indépendantistes de Radio-Canada. Quoique a pu penser qu'il avait été nommé à la présidence de la Société il y a un an pour accomplir cette besogne ferait mieux de "chercher quelque un d'autre". Car les sympathies politiques des employés n'intéressent pas la direction, qu'ils soient conservateurs, séparatistes, libéraux, néo-démocrates ou créditistes. La question capitale est de

SIR GEORGE

té, a été mise en liberté provisoire, tous les étudiants arrêtés sont en détention en attendant leur enquête. Entre-temps, à Georgetown, le gouvernement de la Guyane a annoncé qu'il avait donné instruction à son haut-commissariat de collaborer avec les autres gouvernements antillais du Commonwealth pour venir en aide aux étudiants détenus, sur le plan juridique. Un des deux étudiants gyanais arrêtés est Joseph Cheddi Jagan, fils du leader de l'opposition et ancien premier ministre Cheddi Jagan. Le haut-commissariat de la Guyane a reçu instruction de faciliter le versement d'un cautionnement éventuel.

Des représentants de gouvernements étrangers suivent d'ailleurs les procédures: Novel H. Richards, commissaire des Etats associés des Antilles; R. F. Dunkley, haut-commissaire intérimaire de la Jamaïque; Frank Abdulah, conseiller du haut-commissariat de Trinidad-Tobago; Owen Rowe, conseiller du haut-commissariat de la Barbade, et Joan Seymour, représentant du haut-commissariat de la Guyane. Lorne S. Clarke représente le ministère canadien des affaires extérieures.

En demandant à la cour de procéder tout d'abord à l'enquête de Fredericks, Me Sheppard fit valoir que toute la preuve contre Fredericks pourrait être versée dans un dossier général pour tous les autres prévenus. Me Sheppard ajouta que si les avocats de la défense acceptaient sa suggestion (il y a 32 avocats en défense) ils pourraient alors contre-interroger la centaine de témoins qu'entend présenter la poursuite.

Pas de manifestation

A l'audience d'hier matin, les 90 jeunes gens se sont mis à applaudir à l'appel de leurs noms, mais le juge eut tôt fait de les calmer en menaçant de remettre les procédures à plus tard.

L'université Sir George Williams est représentée par Me Sheppard, Me David Schwartz et Me Charles Flam. Me Bernard Bilodeau représente la couronne. L'inspecteur de police Fernand Côté, chargé de tout le

faire en sorte que les ondes qu'utilise Radio-Canada ne soient pas employées à des fins politiques par des employés. Or, la Société est certainement consciente de l'importance de cette obligation.

Le président n'a pas été tendre envers Madame Judy LaMarsh, ancien secrétaire d'Etat dans le gouvernement Pearson, et les autres personnes qui ont prétendu qu'un régime de concussion existait à Radio-Canada. Certaines de ces allégations, a-t-il dit, ne sont que "potinages", dépourvus de tout fondement.

Le fait de répandre ces ragots est "un des moyens les plus ignobles de saper" les réputations de Canadiens honnêtes.

(Rappelons que Madame LaMarsh, dans le livre qu'elle a publié récemment, fait état de pots-de-vin et de retournes à Radio-Canada.)

M. Davidson a de plus révélé que Madame LaMarsh, en sa qualité de secrétaire d'Etat, lui avait fait parvenir des lettres anonymes qu'elle avait reçues au sujet de prétendus pots-de-vin à Radio-Canada. Huit mois plus tard, M. Davidson a reçu une autre lettre anonyme que lui faisait parvenir le bureau du chef de l'Opposition, M. Stanfield.

Dans les deux cas, a-t-il dit, les enquêtes aussitôt instituées n'ont rien révélé. "N'exigez pas trop de détails, a-t-il dit aux députés, mais dans les deux cas ces enquêtes n'ont pas été menées avec les seules ressources de la Société", allusion au fait que Radio-Canada a peut-être eu recours à la police ou à des inspecteurs privés.

Certes, "des irrégularités" ont pu se produire à Radio-Canada, comme il s'en pro-

GRÈVE TOURNANTE

duction ont conduit à un accord quasi complet sur des points tels que la durée de la médiation, les procédures, etc.

Par contre, les parties n'ont pas connu de succès quant au choix du médiateur lui-même. Au total, six ou sept personnalités avaient été présentées hier d'un commun accord des parties: aucune n'a été acceptée.

Il est vrai que ce n'est pas une mince responsabilité que de tenter de rapprocher des parties qui restent fermement sur leurs positions concernant plusieurs enjeux majeurs des négociations, et ce après 18 mois de pourparlers.

Plus d'un médiateur de bonne foi pourrait y compromettre son prestige, estime-t-on chez les observateurs.

Par contre — et c'est ce qui expliquerait la décision de la CEQ de relancer la grève tournante — diverses personnalités dont le nom a été suggéré par la partie syndicale, et qui auraient accepté de servir de médiateur, ont été bloquées par un veto patronal.

Invocant le fait que des personnes agréées des deux côtés aient refusé la tâche de médiateur, la Fédération des commissions scolaires écrivait hier dans un communiqué, qui ressemblait à un appel aux enseignants.

"Devant cet état de choses, il est raisonnable de penser que les grèves tournantes sont évitées puisque les efforts des deux parties sont soutenus dans leur recherche commune d'une solution convenable au problème qui les confronte."

Mais le CEQ ne l'entend pas de cette façon. Rejoint au téléphone hier soir, le président Raymond Laliberté a expliqué que la suspension de la grève n'était pas inconditionnelle, mais bien déclinée pour une période limitée — jusqu'à ce matin, précisément — à moins que les parties n'en viennent à un accord complet. Ce qui n'est pas le cas.

Les pourparlers se poursuivent tard hier soir. En cas d'accord de dernière heure, a indiqué M. Laliberté, les arrêts de travail prévus pour aujourd'hui seront contremandés.

Vendredi dernier, 1003 enseignants avaient participé à la grève tournante, privant de cours quelque 22,000 élèves.

A.B.N.R. OF IRAN

- Sherkat Kermanian (Tehran, Iran)
Sherkat Kashani (Tehran, Iran)
Sherkat Tafarosh (Tehran, Iran)
Sherkat Jebrahi (Tehran, Iran)
Sherkat Khanzadeh (Tehran, Iran)
Sherkat Ghadimi (Tehran, Iran)
Sherkat Motamedi (Tehran, Iran)
Sherkat Bavafa (Tehran, Iran)
Sherkat Bozargomjeh (Iran)
Sherkat Hajian (Tehran, Iran)

PRÉSENTE UN ENCAN PUBLIC DE

TAPIS DE PERSE

PLUS DE 100 PIÈCES — TAPIS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Sous le patronage et l'initiative directe de A.B.N.R. of Iran. Cette superbe collection en exposition a pour but de familiariser les Canadiens avec ces luxueuses et authentiques pièces d'exposition de tapis de Perse et de tapis orientaux. Aussi cette collection d'art être vendue à l'encan afin de promouvoir le marché en Amérique du Nord.

SONT INCLUS:

Tapis de Chasse, Tapis Médaille, la superbe carapette Shah Abbasi, carapette de Vase et Fleurs, tapis "Family prayer", Le Nomadie et le dessin géométrique connu sous le nom de carapette Tribal, Carapette Arcade, carapette L'arbre de la vie. Aussi:

ISFAHANS

avec son médaillon, vase et dessins floraux connu sous le nom de "Shah Abbasi", bien que les fameux tapis appelés "16e siècle" furent probablement faits en Herat.

TABRIZ

est une ancienne capitale de l'Iran. C'était à cet endroit que les magnifiques tapis de chasse étaient tissés. Aucune autre région n'a utilisé de pareilles variations et de couleurs ou de dessins. La soie est quelquefois employée dans les plus beaux modèles.

KASHANS

Voici un centre de tissage très important. Les dessins du médaillon et de la prière prédominent et sont tissés tous les deux dans la laine et la soie.

Parmi les autres tapis dans la collection il y a aussi les item des collectionneurs consistant dans quelques pièces très rares et uniques de tapis de Perse.

ENCAN PUBLIC

VENDREDI 21 FÉVRIER À 7.30 P.M. À L'HÔTEL REINE ELIZABETH

United International Auctioneers

Encanteur licencié et couvert par garantie aux États-Unis et au Canada.

DERNIER HOMMAGE RENDU A MME HENRI LEROUX



Le 4 février dernier ont eu lieu au 143e paroissiale de Ste-Monique des Deux-Montagnes les funérailles de Mme Henri Leroux épouse de Henri Leroux ex-maire de Ste-Monique. Le service fut célébré par Son Excellence Mgr Emilien Frenette évêque de St-Jérôme. La croûte d'office sera la direction de M. Guindon, professeur.

Dans le sanctuaire avaient pris place: M. l'abbé Hector Biron, curé de la paroisse; M. l'abbé Maurice Leroux, fils de la défunte et responsable de l'éducation permanente des adultes et M. l'abbé Ferdinand Lévesque, neveu de la défunte. On remarquait aussi: Mgr Laurent Pressault, curé de Ste-Thérèse; Mgr Maurice St-Louis, curé de St-Marcel; M. Chanoine Roland Guindon, chancelier du diocèse; M. Chanoine Jacques Lépine, directeur de l'Office du clergé et du Conseil presbytéral; MM. les abbés Bernard Desjardins, curé de St-Hermas; Philippe Labossière, curé de St-Rédempteur de Ste-Thérèse; et G. Triboulet, vicaire et commentateur au poste CKVL, Léopold Ladouceur, curé de St-Placide; Roland Dagenais, aumônier de l'École secondaire de Ste-Thérèse; Raymond Ethier, vicaire à St-Sauveur; Arsène Tessier, vicaire à St-Jérôme; J. Paul Groux et Louis-Philippe Laroche, professeurs au CEGEP Lionel Groulx; Jacques Champagne aumônier École secondaire à Ste-Thérèse.

La défunte laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants, Mme Roland Cour-soi (Marguerite) institutrice, M. Stanislas Leroux, mortel de Ste-Monique, M. Didier Leroux, C.R. avocat, l'abbé Maurice Leroux, directeur de l'éducation permanente au CEGEP Lionel Groulx, M. Léopold Leroux, gérant de Allies Furnitures de Verdun et directeur des Magasins Prestige, M. Marcel Leroux, avocat-écrivain de St-Scholastique, M. Jean B. Leroux, assistant-directeur pédagogique au CEGEP de St-Jean, Docteur Henri Leroux M.D. de St-Jérôme, Mme Jean Paul Ethier (Annette) institutrice à Lavall, M. Jos L. Leroux, ing. professionnel de Montréal, Mme Gaston Allard (Marie-Paule) infirmière licenciée de Ste-Thérèse en Haut ainsi que plusieurs autres parents.

L'inhumation eut lieu au cimetière de Ste-Monique, M. Henri Leroux, ses enfants et les membres de la famille, remerciant sincèrement son excellence Mgr Emilien Frenette, évêque de St-Jérôme, les membres de Ste-Monique et des environs ainsi que toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de condoléances soit par offrandes de messes, de fleurs, télégrammes, visites ou assistance aux funérailles.

Ceux qui auraient omis de s'inscrire sont priés de considérer ces remerciements comme personnels.

Décès de Mme Judith Bugeaud



A Ville LaSalle, le 16 février 1969, est décédée accidentellement, à l'âge de 25 ans et 7 mois, Mme Judith Bugeaud, née Judith Paquin. Elle était l'épouse de M. Jacques Bugeaud, employé au journal Le Devoir.

Instituée depuis huit ans, elle avait enseigné pendant sept ans à l'école élémentaire Richard de Verdun. Depuis septembre dernier, elle enseignait à l'école St-Charles, à Montréal. Elle avait fait ses études à l'École Normale du Christ-Roi, à Trois-Rivières.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil son père et sa mère, M. et Mme Alfred Paquin (Gandide, Lavoieville) et son frère Vianny (époux de Luce Champoux).

La dépouille mortelle est exposée au salon Urgel Bourgie, 5551 rue Wellington, à Verdun. Les funérailles auront lieu jeudi le 20 février. Le convoi funéraire partira du salon à 9 heures 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Sacré-Coeur de LaSalle, où le service sera célébré à 10 heures. L'inhumation suivra au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

aujourd'hui

Un programme de dépistage des troubles visuels chez les enfants de 3 à 6 ans commence aujourd'hui même, dans la salle du Club Lions, 250 rue Saint-Laurent à Saint-Lambert. Ce programme se poursuivra tous les mercredis durant dix semaines consécutives. Téléphonnez au 671-3831 pour obtenir un rendez-vous.

A 9h30, dans le grand salon de Reine Elizabeth, première séance de l'Assemblée générale de la Coopérative Fédérée de Québec. L'Assemblée se poursuivra demain.

A 10h00, à la chambre 603 de l'édifice McIntyre de McGill, 1200 ouest, avenue des Pins, les Drs Douglas G. Cameron et Maurice McGregor mettront les journalistes au courant des progrès accomplis dans la formation de médecins au Kenya par six médecins de McGill.

A 12h00, dans l'édifice des sciences sociales et de droit de l'U. de M., 3150, rue Jean-Briant, confrontation publique entre MM. René Lévesque, président du Parti Québécois, et John Harney, secrétaire du NPD de l'Ontario.

A 12h15, au Sambo, 5666 est, rue Sherbrooke, déjeuner du Club Kiwanis Maison-Neuve. Conférence: M. G.-M. Désautels. Sujet: Les postes canadiennes.

A 12h30, dans le salon Viger du Château Champlain, déjeuner de la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise au Canada. Le conférencier, M. Marcel Vincent, parlera de "L'avenir des télécommunications au Canada".

A 12h30, au Château Frontenac de Québec, déjeuner du club Richelieu et allocation de M. Jean Chrétien, ministre du Nord et des affaires indiennes.

A 14h00, à l'hôtel Bonaventure, début de la 71e assemblée annuelle de l'Association de la construction de Montréal.

A 14h20, dans la salle du conseil, édifice leacock réunion du sénat de l'Université McGill.

A 16h00, à la salle 514 du centre administratif de la Commission des écoles catholiques de Montréal, 3737 est, rue Sherbrooke, conférence de presse de M. André Gagnon, président de la CECM, sur les négociations en cours avec le personnel de l'administration, celui de l'entretien et les concierges.

A 16h45, réunion des Montreal Board of Trade Associates à la Maison du Commerce, 1080 côte du Beaver Hall, M. I.S. Macdonald, d'Air Canada, prononcera une allocution à 19h00.

A 19h30, au Reine Elizabeth, M. Jean Marchand, ministre du développement régional prononcera une allocution lors de la réunion des coopératives agricoles du Québec.

A 20h30, à la salle 3335 du pavillon académique de la faculté de droit et sciences sociales, rue Jean-Briant, coin Decelles, conférence de M. Roger Bodard sur "Le malentendu Pasternak". Entrée libre.

Les Jeunes Chambres lancent l'opération "Placement" d'été

La Chambre de commerce des jeunes du district de Montréal et le Montreal Junior Board of Trade ont lancé hier leur opération Placement, dont l'objectif est d'obtenir la collaboration de tous les employeurs de Montréal et de la région dans l'embauche des étudiants pour l'été.

Soulignant que dans quelques mois le marché du travail serait inondé par des milliers de jeunes gens en quête d'emplois estivaux, la Jeune Chambre et le Junior Board of Trade ont entrepris, avec la collaboration des centres montréalais de la main-d'œuvre du Canada, d'entrer en contact avec tous les employeurs, dans tous les secteurs de l'industrie et du commerce, pour les prier d'accueillir pour l'été ces jeunes personnes.

Cette campagne nécessitera de 15 à 20,000 téléphones ou visites aux hommes d'affaires montréalais, et sera appuyée d'une publicité dans les journaux, à la radio et à la télévision commanditée par le Centre de main-d'œuvre du Canada.

L'été dernier, des 16,000 étudiants inscrits aux centres de la main-d'œuvre à Montréal et dans la région, la moitié à peine ont été placés, et on prévoit cette année un plus grand nombre encore de demandes d'emploi.

Tous les employeurs qui pourront offrir des postes d'été à des étudiants sont priés de les offrir par l'entremise d'un centre de la main-d'œuvre du Canada, où seront d'ailleurs centralisées toutes les offres d'emplois pour étudiants.

Au cours de la conférence de presse qui a marqué le lancement de la campagne, les présidents des deux organismes organisateurs ont expliqué qu'il était primordial qu'on puisse assurer des emplois aux étudiants d'été pour leur permettre, dans bon nombre de cas, de poursuivre leurs études.

Pour les employeurs, l'embauche d'étudiants pour l'été, a-t-on souligné, est importante puisque les étudiants d'aujourd'hui seront les leaders de demain et qu'il est bon de leur permettre de se familiariser dans la pratique avec les théories qu'ils apprennent. En embauchant des étudiants, les employeurs se rendront service à eux-mêmes en initiant des jeunes gens à l'étude au travail qu'ils seront appelés à remplir plus tard.

Plusieurs hommes d'affaires ont déjà annoncé leur collaboration à ce projet et d'autres, qu'on craignait effrayés par les événements survenus à Sir George Williams, ont annoncé qu'ils n'abandonneraient pas pour autant leurs projets d'embauche estivale, tout en demeurant désolés de l'ampleur et de la tournure de ces événements.

Cette opération Placement est d'autant plus pressante, a dit le président du Junior Board of Trade, M. Salaj, que le public n'entend parler que de gestes sensationnels posés par une minorité d'étudiants et qu'il ignore les conséquences tragiques que ces gestes peuvent avoir sur les autres étudiants, que nous appelons la majorité tranquille.

L'habitation n'est pas un bien de consommation, mais un bien durable

QUEBEC (Le Devoir) — Dégageant les grandes lignes de consensus, après une journée d'étude sur l'habitation convoquée par lui à Québec, hier, le ministre des affaires municipales, M. Robert Lussier, a retenu quatre points:

● Pas de schéma unique pour en venir à une solution concordant avec les différents niveaux sociaux;

● L'habitation est un bien durable, non un bien de consommation; "la philosophie de M. Hellyer étant contestée et rejetée complètement";

● Il faut un dosage entre trois niveaux d'organismes (entreprise privée, gouvernements et groupements à but non lucratif);

● Il faut enfin songer sérieusement à constituer une "banque de terrains" et trouver le moyen de regrouper les lotissements.

L'ordre du jour très chargé a permis au président de la Société d'habitation de Québec, M. Henri Dion, de fournir un aperçu des activités de la SHQ et de se prononcer sur les implications qu'aurait le rapport Hellyer au Québec s'il était adopté dans son entier.

La SHQ a consacré près de \$17 millions à 34 foyers pour personnes âgées (de \$7,000 à \$8,000 par lit) en plus de collaborer à la construction de foyers pour étudiants, pour aveugles ou pour des enfants inadaptés.

Urbanistes, travailleurs sociaux et représentants des municipalités tombent d'accord pour que l'on envisage l'habitation au niveau régional, non plus seulement à l'intérieur de petites agglomérations.

Le noeud du problème réside dans cette majorité de citoyens à faibles revenus, incapables d'accéder à la propriété telle que la conçoit

notre système nord-américain. A cela, le représentant de la FTQ répond qu'il faut mettre à la mode le condominium. La commission Hellyer a suggéré un "programme de suppléments de revenus" mais l'un des animateurs de "L'aire 10", à Québec, préconise l'adoption d'une mesure législative étendant aux organismes à but non lucratif les subventions aux fins d'habitation.

L'Union des municipalités du Québec avait, malgré les délais très courts depuis la convocation, réussi à produire des réponses détaillées aux points soumis à l'ordre du jour; son président, M. Yves Ryan, a révélé que le prochain congrès de l'UMQ porterait d'ailleurs sur l'habitation, dans une optique globale axée sur l'an 2000.

"Ce qui nuit au rapport Hellyer, qui se veut pragmatique, c'est qu'il se réfère à une idéologie du siècle passé", pense M. Jean-Marie Martin qui participait hier à Québec à une journée d'étude sur l'habitation et l'aménagement urbain. M. Martin a réfuté la théorie de la "filtration" dont le rapport s'inspire et donne l'avis que si ce processus était populaire en certains

milieux, il ne l'avait jamais vu fonctionner! En somme, il ne suffit pas d'affirmer que l'entreprise privée peut répondre à tous les besoins et de rationner ensuite les fonds aux organismes vraiment axés sur les besoins des moins bien nantis. Si on l'appliquait, le "rapport Hellyer réduirait même la SCHL à un rôle de banquier non éclairé, coupé de la recherche".

La préoccupation de M. Martin se porte sur l'absence de données non contestables dans les discussions de cette journée consacrée à l'habita-

Suite à la page 2

Saulnier estime à \$18 millions le malaise chronique de Montréal

par Jean-Claude Leclerc

Les difficultés budgétaires de la ville de Montréal sont de \$18 millions environ, comme ce le fut bon an mal an depuis plusieurs années, a affirmé hier le président du comité exécutif de la métropole, M. Lucien Saulnier, devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal.

Le bras droit du maire Jean Drapeau expliquait alors que Montréal n'est pas dans une mauvaise situation financière, mais connaît des problèmes budgétaires.

M. Saulnier a dit que deux chapitres du budget de la ville "ne reflètent pas la plus entière et totale orthodoxie": la taxe volontaire et les sommes que la ville a épargnées en se faisant dispenser pour deux de ses contributions aux caisses de retraite des employés municipaux.

"Nous connaissons des jours difficiles, mais ce n'est pas une catastrophe nationale", a-t-il lancé, expliquant ensuite les trois solutions qui font

l'objet de pourparlers constants entre Montréal et les autorités provinciales.

● Il faudrait répartir sur tous les "vrais" Montréalais — les citoyens de l'île et de la région — le coût des services "régionaux" payés présentement par les seuls contribuables de Montréal.

● Deuxièmement, il faudrait une nouvelle formule de partage du produit de la taxe de vente provinciale que le gouvernement de Québec remet aux municipalités et dont la structure actuelle "ne donne pas justice à Montréal".

● Enfin, il faudrait changer la part excessive que l'éducation tire de l'impôt foncier. Si depuis les dernières années, les commissions scolaires n'avaient pas pris une part "aussi excessive" des taxes foncières, la ville de Montréal ne connaîtrait pas ces difficultés mais aurait au contraire un surplus annuel de \$7 ou \$8 millions.

Repondant ensuite à quelques-unes des 75 questions écrites qui lui ont été posées

par son auditeur, M. Saulnier a cependant déclaré qu'il ne pensait pas qu'il soit réaliste de remettre immédiatement et exclusivement le champ de l'impôt foncier aux municipalités.

D'une part, a-t-il expliqué, le gouvernement provincial n'a pas les moyens d'assumer part d'autres sources de revenus tout le coût de l'éducation.

D'autre part, on pourrait définir quelle part de l'éducation doit être supportée par l'impôt foncier. Et ici M. Saulnier a rappelé sa suggestion de confier aux municipalités le soin d'assurer aux commissions scolaires toutes les installations physiques et le matériel pédagogique dont elles ont besoin. Le coût de l'enseignement proprement dit serait alors défrayé par un impôt uniforme pour tous les citoyens de la province de Québec.

Cette suggestion, grâce à laquelle on pourrait réaliser des "économies considérables" lors des constructions d'écoles et de centres de loisirs, a été fortement applaudie par les membres de la Chambre de commerce.

Quand les taxes deviendront-elles décroissantes? a demandé un homme d'affaires. "Des que les citoyens, en immense majorité, acceptent de renoncer à leurs demandes pour de nouveaux services et aux avantages des services qu'ils reçoivent déjà!" a lancé le président du comité exécutif.

Si l'évaluation que M. Saulnier fait du déficit budgétaire de la ville est exact, la situation du prochain budget devrait donc être sensiblement moins grave que cette année. On sait que l'exercice en cours a connu un déficit de l'ordre de plus de \$30 millions, qui n'a pu être comblé qu'à l'aide de deux moyens radicaux: une hausse de la taxe foncière de 23 p.c., et une suppression de la dépense de \$9,7 millions que représentaient les contributions de la ville aux caisses de retraites.

La difficulté budgétaire annoncée par M. Saulnier étant "bon an mal an" de \$18 millions environ, il faut donc en conclure que la taxe de 23 p.c. ne sera pas abrogée dans le prochain budget, que la loterie municipale sera également mise à contribution pour quelque \$10 millions et que les caisses de retraites des em-

ployés seront privées de plus de \$9 millions.

Le prochain budget, qui doit normalement être déposé au plus tard le 15 mars, aux termes de la charte de Montréal, sera vraisemblablement déposé un mois plus tard, l'administration Drapeau-Saulnier ayant l'intention de demander un délai au cabinet provincial.

C'est donc seulement dans deux mois que les Montréalais sauront quelles surprises leur réserve le prochain budget.

Pour Expo 67

Les Canadiens ont versé \$7 par tête; les Montréalais \$75

(J.-C. L.) — Les Canadiens n'ont versé que \$7 par tête pour l'Expo 67 alors que les Québécois ont payé \$25 et les Montréalais \$75, a soutenu le président du comité exécutif de la métropole, M. Lucien Saulnier.

Parlant devant la Chambre de commerce, le bras droit du maire Jean Drapeau dénonçait ainsi ce qu'il a appelé la "fable des efforts du Canada en 1967 pour gaver Montréal et la province de Québec avec les crédits accordés à l'exposition".

La part du gouvernement fédéral dans le "déficit" d'exploitation de la compagnie de l'Expo est de \$143 millions, a démontré M. Saulnier, ce qui représente pour une popu-

lation de 21 millions d'habitants une dépense par tête de \$7.

La part du gouvernement de Québec est de \$107 millions, ce qui représente une dépense par tête de \$18. Payant déjà \$7 comme Canadien, le Québécois assume donc un coût total de \$25.

La part de la ville de Montréal étant de \$36 millions, la dépense par capita représente \$30, mais comme le Montréalais paie déjà \$25 comme Québécois et \$7 comme Canadien, sa contribution au déficit est de \$55. Or, a soutenu M. Saulnier, la métropole assumant seule le coût de construction des îles, ce qui représente une dépense par capita de

\$20, le Montréalais supporte donc \$75.

"Je ne pense pas que le Canada se soit ruiné à cette occasion", a lancé le président Saulnier, suscitant les applaudissements des hommes d'affaires francophones de Montréal.

Le bras droit du maire Drapeau a également révélé que Toronto, pour ne prendre qu'un exemple, avait été amplement remboursé de sa contribution au déficit par le seul contrat de construction de l'Expo-Express, qui a coûté \$14 millions. Il a ajouté qu'il pourrait également donner d'autres exemples pour d'autres villes canadiennes qu'on compare parfois à Montréal au point de vue des avantages retirés de l'Expo 67.

M. Saulnier a également fait ressortir que c'étaient les Montréalais qui paient \$75 et non les autres citoyens de l'île ou de la région, qui, par exemple à Outremont, Westmount ou Saint-Léonard, n'assument que \$25, bien qu'ils aient parfois tiré davantage de l'exposition internationale que les Montréalais eux-mêmes.

"Ce sont les Montréalais qui ont fait l'effort le plus considérable et le plus valable", a conclu M. Saulnier.

Terre des hommes

En ce qui regarde le déficit de Terre des hommes en 1968, dont certains soutiennent qu'il a été plus élevé que ce qui paraît au bilan officiel, M. Saulnier a déclaré qu'il était normal que certaines dépenses soient assumées par les autres services municipaux et certains travaux, effectués par les quelque 18,000 employés de la ville, comme cela se pratique dans les administrations privées.

Invité à commenter le sort du TDH pour 1969, M. Saulnier a dit ne pouvoir parler au nom du gouvernement d'Ottawa. "C'est le gouvernement fédéral qui va régler le sort de TDH, a-t-il dit. Si la proposition faite par le ministre des finances du Québec est acceptée, ainsi que la demande faite par la ville au gouvernement fédéral, TDH pourra être exploitée en 1969".

"Si le gouvernement fédéral ne donne pas son accord, a-t-il ajouté, nous devons nous en tenir à la décision que nous avons annoncée, et TDH sera fermée en 1969".

TROIKA
UN RESTAURANT CHARMANT
Stylé russe
2171, RUE CRESCENT TEL. 9333

LE CENTRE D'ÉTUDES SUR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITÉ MCGILL
Annonce la présentation des **Conférences Publiques Keith Callard** par le docteur **K. N. Raj**
professeur en sciences économiques à l'École des Sciences Économiques de Delhi, Université de Delhi
L'EXPERIENCE DE L'INDE EN PLANIFICATION
Cette série de quatre conférences aura lieu à 20 heures dans le Pavillon Stephen Leacock
20 février: 4ème Conférence:
Aide venant de l'extérieur et la Politique de la Planification, Salle 219, à seize heures.

COLLÈGE DE MONTRÉAL
fondé en 1767; dirigé par les Prêtres de St-Sulpice
INSTITUTION PRIVÉE
Cours secondaire classique: externat et pensionnat (avec congé de fin de semaine)
EXAMENS D'ADMISSION
PRÉCLASSIQUE les 15, 22, 29 mars à 9h. A.M.
ÉLÉMENTS LATINS 22 fév. et les 1er, 15, 22, et 29 mars à 9h. A.M.
1931 ouest, rue Sherbrooke (Station de Métro: Guy)
Apporter le bulletin de cette année
Renseignements: Bureau des admissions: 933-7397

HOMMES D'AFFAIRES... DÉTENDEZ-VOUS!



Le bain SAUNA ROYAL vous aidera. Il détend, défatigue, fait dormir, abaisse la tension nerveuse, et en même temps, tonifie et stimule l'intellect. Il soulage aussi l'arthrite et le rhumatisme. Il régularise la circulation du sang. Il désintoxique, fait disparaître la raideur des muscles, entretient la forme physique. Aux nerveux, aux intoxiqués que nous sommes devenus, n'apporte-t-il pas une séduisante solution?

Sans obligation de ma part Je donne de la littérature Je desire recevoir votre représentant

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Tel: _____

Sauna Royal
4925 Biv. Des Laurentides
Ville de Laval. 866-1561

Les funérailles de Mme Bugeaud auront lieu jeudi

C'est jeudi qu'auront lieu les funérailles de Judith Paquin, épouse de M. Jacques Bugeaud, assistant-gérant au service du tirage, division de Montréal, du journal Le Devoir.

Mme Bugeaud, qui était institutrice à l'école St-Charles, est décédée accidentellement dimanche. Outre son époux, elle laisse dans le deuil son père et sa mère, M. et Mme Alfred Paquin, et son frère Vianny.

Le convoi funèbre partira demain du Salon Urgel Bourgie, 5551, rue Wellington pour se rendre à l'église Notre-Dame du Sacré-Coeur de La-Salle, où le service sera célébré à 10 heures. L'inhumation aura lieu au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'équipe du Devoir offre ses sympathies au confrère Bugeaud.

Une seule police serait plus efficace contre les bombes

S'il n'y avait qu'une seule autorité policière sur l'île de Montréal, les chances auraient été plus grandes, sinon d'arrêter des poseurs de bombe, du moins de recueillir plus d'indices, a affirmé hier le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, devant les membres de la Chambre de commerce.

M. Saulnier donnait cet exemple en réponse à un membre de la Chambre qui demandait son avis sur la création d'un gouvernement métropolitain pour la région de Montréal.

Le président du comité exécutif a dit que les avantages d'un gouvernement métropolitain seraient très nombreux, du point de vue de la justice et de l'efficacité, si on le concevait en vue d'un partage égal et équitable du coût des services à caractère régional ou métropolitain.

M. Saulnier a également soutenu que le coût administratif d'une grande ville est plus élevé. Par exemple, a-t-il expliqué, les universités McGill, Sir George Williams et celle de Montréal ne paient pas d'impôts fonciers, mais leurs services bénéficient à tous les citoyens de la région et dans certains cas, a ajouté M. Saulnier au milieu des applaudissements, "à des citoyens d'autres pays", allusion aux étudiants étrangers arrêtés à SGW par la police de Montréal.

On sait que la police de Montréal coûte plus cher aux contribuables de la ville en raison des manifestations et des activités terroristes, et que les citoyens des autres villes, qui bénéficient de sa protection, ne contribuent pas à en payer le coût.

Reynolds ne participait pas à la campagne libérale de Dorion

M. Joseph Desjardins, président de l'Association libérale de Dorion et agent officiel du candidat Gilles Horner, a déclaré hier que M. Alfred Reynolds qui a démissionné du parti libéral et s'est rallié à la candidature de M. Mario Beaulieu, "ne participait pas à la campagne de M. Horner dans Dorion". On ne doit donc pas voir en lui l'organisateur du parti libéral dans ce comté.

M. Desjardins a précisé que M. Reynolds fut organisateur pour le compte de M. François Aquin au début de la campagne de 1966. On sait que M. Aquin a quitté le parti libéral et son siège de député. Les organisateurs de M. Horner au cours de la présente campagne dans Dorion, a

dit M. Desjardins, sont MM. Gérard Bilodeau et Dan Ilicic.

D'autre part, le président de l'association libérale, commentant la situation électorale à deux semaines de l'élection, estime que "la situation n'est pas désespérée" et que les électeurs "font bon accueil" à M. Horner. Il ajoute toutefois que l'Union nationale dispose de ressources financières beaucoup plus considérables que celles des libéraux. De plus, dit-il, M. Beaulieu est bien connu dans le comté et son prestige s'est accru auprès d'une importante fraction des électeurs par suite des hypothèses suivant lesquelles il est considéré "comme l'un des éventuels successeurs du chef de l'Union nationale".

Les libéraux du Québec tiendront en mai un grand congrès d'orientation

QUEBEC (PC) — Le parti libéral du Québec doit tenir un colloque d'envergure internationale au début du mois de mai prochain, afin de redéfinir son orientation et son idéologie.

Environ 200 personnes participeront à ces assises qui se dérouleront à la maison Montmorency, en banlieue de Québec.

Le chef du parti, M. J. Lesage, a convoqué une importante conférence de presse pour vendredi après-midi, à Montréal. Il y dévoilera tous les détails de cet événement qu'on considère comme une affaire importante dans la vie du parti libéral, selon un terme du bureau de M. Lesage.

C'est à partir de ces délibérations que le parti élaborera son programme électoral en vue du prochain scrutin provincial. La direction du

parti a invité des compétences en économie, en sociologie et en politique afin de l'aider à élaborer une nouvelle philosophie. Parmi ces personnalités, on remarque MM. Edgar Bisanani, un des pères du Marché commun européen et Pierre Massé, directeur de l'Électricité de France et un des auteurs du plan de développement de France.

Un porte-parole du bureau du chef de l'opposition a déclaré hier que la réunion se déroulerait sur une base exclusivement provinciale et qu'aucun député libéral fédéral du Québec ne participerait au colloque.

M. Lesage rendra publics les principes et les modalités de ce nouveau départ du parti libéral, en compagnie du président du caucus du parti et leader parlementaire, M. Pierre Laporte. C'est d'ailleurs ce dernier qui a préparé la venue de certains spécialistes lors du voyage qu'il a ef-

fectué en Europe, à la fin de l'année dernière.

Cette volonté de transformation de l'idéologie libérale fait suite à une étude menée par un politologue de l'université Laval de Québec, M. Vincent Lemieux, sur demande du parti. M. Lemieux a remarqué que le parti s'était éloigné de la classe universitaire et intellectuelle depuis quelques années. C'est à la lumière d'un examen de conscience que les libéraux du Québec tenteront donc de se faire un visage nouveau en vue des prochaines élections.

ASSURANCE INCENDIE
L.M. DESILETS INC.
Montréal 861-5395
St-Hilaire 467-9311

Librairie Le Carrefour
Station Berri-Demontigny
843-5033

20% SLIR romans européens

COURS DE CONVERSATION
— Méthode efficace
— Enseignement oral

Anglais - Français
Espagnol - Italien
Russe - Allemand
Hébreu - Grec

— Cours semi-privé de 4 élèves
Programme de 20 semaines \$135.
2 sessions par semaine

— Également: Leçons particulières
— Leçon-test gratuite
et sans engagement 735-2636

INSTITUT 222 INC.
4970 Queen Mary Rd. Tél. 735-2636

Quatre tours d'été
Sur la bonne voie...
Des tours Malavoy, tours de qualité!

PROVINCES DE FRANCE
hors des sentiers battus
26 juin - 17 juillet
Direction André et Anne-Marie Malavoy \$897
classe - Repas gastronomiques
Mer, montagne, campagne, art, histoire et repos.

FRANCE - ITALIE - SUISSE: 2 tours
• 17 juillet - 7 août: réservé aux jeunes • 3 - 24 août
Le circuit idéal pour un premier voyage en Europe.
Hôtels de bonne classe.
Direction François Nicaise, à Paris: André Malavoy \$754

EUROPE CENTRALE
11 juillet - 1er août
Allemagne: Rhin, Francie, Bavière
Autriche: Salzbourg et Vienne, 3 jours de repos au Tyrol.
Suisse: Alpes centrales.
Hôtels de Tère classe.
Direction Roland Boutaric, en Autriche: André Malavoy \$858
Documentation sur demande

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1225 OUEST, DORCHESTER
MONTREAL, P.Q.
TEL.: UN. 1-2485
La Maison aux milliers de références

Un commencement de dégel à Toronto

Depuis une couple d'années, le Toronto Star a incarné, avec une raideur inflexible, tout ce que le Canada anglais a pu opposer d'irraisonné, d'instinctif aux aspirations internationales du Québec. Très favorable à la promotion du bilinguisme, le quotidien torontois n'a cessé, dès avant la visite du général de Gaulle, de réagir négativement à l'affirmation de la personnalité internationale du Québec.

Or, voici qu'un premier signe de dégel vient de faire son apparition. Les éditorialistes du journal torontois ont lu le document de travail sur "les relations avec l'étranger", déposé à la conférence constitutionnelle par M. Jean-Jacques Bertrand. Non seulement l'ont-ils lu, ce qui est déjà infiniment préférable aux histoires de bonhomme sept-heures colportées en cette matière par la presse anglophone. Ils l'ont même trouvé sympathique, au point de conclure que le document constitue "une tentative sérieuse en vue de faire tomber les soupçons et de satisfaire aux objections du gouvernement fédéral quant aux règles auxquelles devraient obéir les initiatives du Québec à l'étranger".

Ne serait-ce que parce qu'il contraste agréablement avec l'indifférence manifestée par les délégués à la conférence constitutionnelle à l'endroit des aspirations du gouvernement québécois, l'article du Toronto Star présente un intérêt exceptionnel. Il constitue de plus, pour nous, une invitation à examiner de près le contenu du document dont traite le Star dans son Premier-Toronto de lundi.

Le document de travail québécois procède, en somme, de quatre prémisses fondamentales:

1. Il suppose que le Canada continuera d'être régi en vertu d'un système fédéral;
 2. Il affirme que, dans notre futur régime fédéral, le gouvernement central devra jouir de la responsabilité première et dernière en ce qui touche la politique étrangère;
 3. Il affirme qu'à l'intérieur du principe précédent, les Etats provinciaux doivent pouvoir librement exercer une activité sur le plan international dans les champs qui relèvent de leur compétence;
 4. Il affirme la nécessité d'une étroite coopération entre les deux ordres de gouvernement en matière de relations avec l'étranger.
- La première affirmation paraît aller de soi. Souhaitons qu'elle se réalise, tout en rappelant une fois de plus qu'elle ne se réalisera pas toute seule et qu'il faudra, de la part du reste du Canada, un effort plus grand que celui qui a été consenti jusqu'à maintenant en vue de convaincre le Québec que la voie fédérale est, pour lui, non seulement un choix nécessaire mais le choix le plus susceptible de le rendre heureux.

Le Toronto Star se réjouit de la seconde affirmation, y voyant la concession attendue depuis longtemps du Québec. Laissons l'éditorialiste à sa joie. Rappelons cependant que ce n'est pas la première fois qu'un tel principe est clairement énoncé par le Québec. Ce principe fut explicitement reconnu par M. Johnson à Toronto en novembre 1967, puis à Ottawa en février 1968. Il est de même énoncé en toutes lettres dans le document de travail soumis par les fonctionnaires québécois au Comité permanent des fonctionnaires de la conférence constitutionnelle. En aucune de ces occasions antérieures, cette dimension de la position québécoise ne fut mise en relief au Canada anglais. Nos compatriotes anglophones étaient encore, jusqu'à une date très récente, sous l'effet du choc produit par la visite du général de Gaulle. Ils voyaient des ombres rossillonnaises partout. Réjouissons-nous de ce qu'ils accèdent maintenant à une objectivité plus sereine.

Quant au troisième postulat, il constitue l'essence de la position québécoise en matière de relations avec l'étranger. Nous n'avons pas à redire l'approbation que ce postulat a toujours trouvée dans nos pages. Bornons-nous à noter l'excellente qualité de la justification juridique qu'en fournit le document de travail québécois. La preuve soumise par les auteurs du document est brève et concise. Il nous paraît néanmoins difficile de la rejeter, encore davantage de la détruire. Le Toronto Star demeure, à ce chapitre, sceptique et réservé. Signalons au moins qu'il ne trouve aucune objection formelle à présenter, sinon une vague parenthèse historique qui ne saurait disposer d'une question aussi complexe.

Le document québécois affirme enfin la nécessité d'une collaboration étroite entre les deux ordres de gouvernement en matière de relations avec l'étranger. A moins de rejeter le fédéralisme, comment n'être pas d'accord, à ce sujet, avec les auteurs du document?

Autant l'on a pu, en effet, défendre au plan des principes certaines initiatives québécoises, autant l'on a dû déplorer des lacunes graves qui ont caractérisé depuis quelques années les relations entre Québec et Ottawa en matière d'information réciproque. Cette absence d'information réciproque fut telle, à certains moments, qu'elle exposait tout le monde au ridicule. Le document de travail québécois veut nettement corriger cette situation. Il préconise, pour chaque grand domaine d'activité (ententes et traités, conférences internationales, coopération technique) des mécanismes précis de collaboration. Pressé, il est vrai, par l'intransigeance fédérale, le Québec ne fut pas toujours, au chapitre de la limpidité, exempt de tout reproche. Il montre aujourd'hui que s'il dut, à certains mo-

ments, se défendre avec les moyens d'une diplomatie passablement byzantine, il est foncièrement enclin à opter, à long terme, pour la collaboration, à condition qu'on reconnaisse ses droits et qu'on cesse de le traiter en partenaire dévotionniste.

Dans ce document dont la sobriété, la modération et la calme fermeté tranchent nettement sur des déclarations antérieures, un point nous laisse perplexe: c'est l'absence de toute mention d'arbitrage pour les conflits susceptibles de surgir entre un Etat provincial et le gouvernement fédéral.

Québec reconnaît qu'aucune initiative étrangère d'un Etat constituant ne saurait, dans un Etat fédéral "entrer en conflit avec la politique étrangère de la fédération". Il prévoit, en complément, que tout projet d'accord entre une province et un pays étranger devra recevoir au préalable le placet de compatibilité du gouvernement central. Mais il ne prévoit pas le cas, toujours possible, où le gouvernement fédéral pourrait vouloir se servir de façon abusive de son droit d'assentiment. Plus exactement, il indique qu'en cas de désaccord, le gouvernement central devrait énoncer "les motifs de son refus". Il ne dit rien d'autre.

Les auteurs du document ont-ils voulu, pour l'instant, laisser cette question en suspens? Ont-ils voulu attendre que la conférence constitutionnelle ait défini le statut de la future cour d'arbitrage des litiges constitutionnels? Ont-ils voulu gagner d'abord l'adhésion de principe des autres interlocuteurs, quitte à soulever ensuite la question de l'arbitrage des conflits? Auraient-ils plutôt consenti à laisser entre les mains d'Ottawa l'autorité ultime et incontestable en ces matières?

De toutes ces hypothèses, on épousera d'instinct, au Canada anglais, la dernière. C'est pourtant celle qui nous paraît la plus invraisemblable, puisqu'elle consisterait à régler un problème en l'effaçant purement et simplement de la carte.

Nous lisons le Toronto Star, depuis plusieurs mois, avec un certain sentiment de résignation, connaissant à peu près à l'avance la nourriture que nous allons y trouver en matière constitutionnelle. Nous l'avons lu lundi avec un intérêt renouvelé, avec cet intérêt du lecteur chez qui l'on a soudain réveillé le sens de l'inattendu à l'endroit de ce qu'il va lire. Se pourrait-il que l'accession récente de Peter Newman à la fonction de rédacteur en chef du quotidien torontois soit la source de ce commencement de dégel? Nous osons le supposer, et cela double le plaisir que nous éprouvons — même si nous arrivons un peu tard — à signaler l'excellence de cette nomination.

Claude RYAN



Marchand-toine, je te confie mes régions romaines

LIBRE OPINION

Les retards inexcusables de l'assistance sociale

par Yvon Belley, travailleur social professionnel

Monsieur le directeur,

Il est intéressant de mettre en relation votre éditorial du 15 février 1969 et un article paru dans la même édition portant le titre "Québec annonce un programme intermédiaire d'assistance sociale". Sans encourager la violence, ce sur quoi nous sommes d'accord, vous tenez une explication en écrivant "Il faut aussi se rappeler que, derrière l'opulence d'un lieu comme la Bourse, il se cache dans la cité de graves injustices et que celles-ci précèdent en bonne partie la violence qu'on condamne aujourd'hui".

Les citoyens oubliés

Il n'est point besoin de rappeler ici en détail les conclusions auxquelles sont arrivés le rapport Boucher sur l'assistance sociale, les travaux du professeur Emile Gosselin, "La Troisième Solitude", la recherche du Conseil des oeuvres de Montréal "Opération: rénovation sociale", le cinquième rapport du Conseil économique du Canada, etc. pour se sensibiliser davantage sur les conditions de vie de ce tiers inférieur de la population.

Malheureusement ce ne sont pas toujours les pauvres et les économiquement faibles eux-mêmes qui se prononcent et entreprennent des actions pour faire corriger leur situation; si c'était eux, je ne suis pas certain qu'ils demanderaient le changement du système d'abord et des meilleurs programmes de sécurité sociale ensuite! Le problème que nous rencontrons actuellement, c'est de garder un équilibre dans des actions à deux niveaux: d'une part, les actions visant à des correctifs immédiats et, d'autre part, des actions à plus long terme pour modifier et réformer notre système. Il semble que le mot "réformation" répugne à ces individus qui se disent "aliénés culturels" et qui ne vivent que pour la "victoire finale". On dirait une sorte de "démision engagée" ou une "fuite fanfaronnie".

Mais pendant que des individus pressés et souvent anonymes s'arrangent pour court-circuiter le système, les quelque 200,000 (en 1967-68, il y en avait 193,000) assistés sociaux du Québec sont aidés selon les mêmes barèmes qu'en 1961. C'est ici que je mets en relation votre commentaire de l'éditorial du 15 février avec cette nouvelle en provenance de l'Office d'information et de publicité du Québec selon laquelle "les allocations familiales ne seront plus considérées comme revenu dans le calcul des prestations versées aux assistés sociaux". Des gens vont dire c'est trop peu, ce sur quoi je suis d'accord, et continuer à rêver d'un système meilleur!

Je me réjouis de cette nouvelle, car c'est le moins que l'on puisse dire, le procédé antérieur était tout à fait antipatriotique puisqu'il privait particulièrement les familles nombreuses d'une aide essentielle, les pénalisant en quelque sorte du fait d'être éprouvés par l'absence d'un parent ou le chômage du père.

Une explication douteuse

Je trouve pénible, par ailleurs, le fait que le ministère

de la famille et du bien-être social doive retarder la réforme administrative des mesures d'assistance déjà annoncées à cause des difficultés de recrutement du personnel dues à des restrictions budgétaires et des exigences professionnelles posées aux candidats. Il manquerait selon ce communiqué 300 fonctionnaires pour administrer les programmes!

Cette carence de personnel spécialisé est à mon avis tout à fait inacceptable surtout lorsqu'on songe à ce que la société québécoise a investi dans l'éducation ces dernières années. On n'a pas prévu le type de diplômés dont on aurait besoin bientôt et cela serait sans doute attribuable aux cloisonnements administratifs des différents ministères, où l'on pose des exigences trop sévères, sans égard à la fonction à accomplir, où l'on forme trop de généralistes en sciences humaines et pas assez de techniciens.

On ne me fera pas croire qu'il faut avoir fait sept ans de primaire, huit années de secondaire, et trois années d'université pour faire une bonne enquête d'assistance et décider des besoins économiques d'un individu et d'une famille. Peut-être a-t-on trop mis l'accent justement sur le traitement des assistés sociaux considérant que leur situation est surtout due à des

carences individuelles.

On pourrait aussi concevoir une certaine réaffectation du personnel des oeuvres de bien-être et des agences sociales s'il y a une carence de ce côté. Et à supposer que cette affectation du personnel soit interchangeable pour toutes sortes de raisons administratives ou qu'elle soit déjà bien faite, et qu'il manque encore du personnel, je crois que dans une situation d'urgence nous pourrions avec nos facilités éducatives actuelles, former très rapidement du personnel, bénévole s'il le faut, et en assurer bénévolement la surveillance, s'il le faut. Pourquoi, à l'état d'urgence qui a été déclaré pour enrayer les attentats à la bombe, n'y en aurait-il pas un autre pour éliminer les obstacles déclarés à l'application de la nouvelle loi cadre d'aide sociale. Il y a peut-être certains tenants de l'approche "globale et radicale" qui accepteraient de servir concrètement dans cette opération urgente. On verrait aussi si la société est prête à faire les frais d'une assistance convenable aux personnes dans le besoin et si le "système" avec un grand "S" s'accommodera de cette nouvelle valeur. Ce serait sûrement plus profitable à la classe pauvre que de donner des crocs-en-jambe au système pour l'empêcher de fonctionner.

lettres

Faire d'une pierre deux coups

Je tiens à féliciter la compagnie de téléphone Bell pour sa louable initiative de "créer des emplois d'été pour quelque mille étudiants, c'est-à-dire une augmentation de 40% sur l'été passé" (Le Devoir, 14.2.69).

Bravo aussi au président de MacLaren Publicité Limitée, M. George Sinclair, qui s'est dit "convaincu que la langue des affaires dans le Québec devrait être le français, parce que c'est la langue qui sert le plus adéquatement la majorité de sa population" (Le Devoir, 15.2.69).

Pourquoi la cie de téléphone Bell ne ferait-elle pas une pierre deux coups? La très grande majorité des élèves des C.E.G.E.P.

sonst francophones: la compagnie pourrait, et c'est le gros bon sens même, initier nos jeunes au travail dans leur propre langue tout en se mettant au diapason d'un jeune, nouveau et dynamique Québec français.

Que la cie de téléphone Bell (section québécoise) fasse sienne l'expérience de francisation entreprise depuis quelques années par l'Hydro-Québec qui connaît toujours de plus en plus de succès dans ses projets d'envergure: La Manicouagan, Les Outardes, Churchill Falls, etc., et ce, en français!

GASTON LAURIN
Hull, 16-2-69.

Appel à l'unité dans la diversité

Le Devoir du 13 février publie en page 6 la première partie d'un discours prononcé par Léopold Sédar Senghor, président du Sénégal, sur l'idée de francophonie. J'invoque tous les Canadiens, et en particulier les Québécois, à lire ce texte avec beaucoup d'attention et à en méditer plusieurs passages où se trouvent, je crois, la réponse à certains de nos problèmes les plus cruciaux.

Voilà donc un homme, Senghor, qui est français de culture, mais ne renie pour autant ni sa langue maternelle, ni son âme africaine. Qui a lu ses poèmes ne saurait en douter. Pourtant, c'est lui qui rend obligatoire dans son pays l'école ou français, bien sûr, mais aussi celle de l'anglais dans l'enseignement moyen "parce qu'il est, outre sa littérature très riche, une grande langue instrumentale de diffusion internationale." En fin de cette première partie, il conclut: "Pour nous, le problème ne se pose pas en termes d'opposition, de dichotomie, mais en termes de complémentarité."

Dans un pays vaste comme le Canada, il y a place pour cette complémentarité. A la lumière j'ai-

lie du choc des idées émises durant l'historique conférence constitutionnelle, ne verra-t-on point, enfin, qu'il n'existe de barrières que celles élevées par l'ignorance, la peur et le repli sur soi? Le bloc anglo-saxon que tous croyaient monolithique a fait montre, à sa propre surprise, de ses disparités et de ses divisions. Et de ce fait, le Québec bouc émissaire de tous les péchés canadiens, s'est vu exoneré en grande partie des blâmes dont on l'accablait si allègrement. O surprise! Il n'est pas le seul à contester!

Ce n'est donc pas uniquement la francophonie qui est à l'origine des difficultés, comme on se plaît parfois à le proclamer simpliste. Au contraire, je crois fermement qu'elle est un apport culturel bénéfique au Canada tout entier. A la condition expresse, toutefois, que cette francophonie se fortifie par l'épuration du langage, l'instruction et l'éducation toujours plus poussées et mieux comprises, et enfin par l'acceptation honnête du défi canadien dont l'enjeu est notre survie.

Paula B.-GERMAIN
Québec, 13-2-69.

bloc-notes

Les français en dehors du Québec

Dimanche dernier, M. René Lévesque confiait à des journalistes, au cours d'une conférence de presse, qu'il est plus convaincu que jamais qu'il n'y a pas d'avenir pour les minorités francophones au Canada, sauf pour celles qui vivent dans les régions voisines du Québec comme les Acadiens et les Ontariens du Nord. Il basait son affirmation sur des statistiques et sur des observations qu'il avait pu faire au cours d'une récente tournée de conférences en Ontario et dans l'Ouest canadien. Il faut convenir avec M. Lévesque et tous ceux qui pensent comme lui que les statistiques démontrent une anglicisation fort poussée dans certains cas. Et il faut convenir que les mouvements de résistance et de survivance sont avant tout le fait d'une élite locale.

Mais, malgré cette anglicisation galopante dans diverses régions et l'apathie d'un fort pourcentage des masses francophones, on compte pourtant encore 26.129 Canadiens de langue maternelle française en Colombie-Britannique, 42.276 en Alberta 36.168 en Saskatchewan, 60.899 au Manitoba, 39.568 en Nouvel-

le-Ecosse et 7.958 à l'île du Prince-Edouard. Le taux d'assimilation n'est que de 27 pour cent au Manitoba, alors qu'il est de 34 pour cent en Ontario. Et on ne s'anglicise guère davantage en Saskatchewan qu'en Ontario.

Aussi avant d'invoquer les statistiques pour abandonner à leur sort des milliers de nos compatriotes, il serait peut-être bon de les examiner d'un peu plus près. Il serait surtout bon de se rappeler que, par-delà ces statistiques, il y a des Canadiens français qui luttent désespérément pour demeurer français et qui tiennent à le demeurer à tout prix. Que ces luttes pour la survie du français soient le fait surtout de petits groupes d'élite n'a aussi rien qui doive nous étonner. Au Québec même, est-ce la masse qui mène les grandes batailles du nationalisme?

D'ailleurs il ne faut pas envisager la survie du français en dehors du Québec uniquement dans la perspective des minorités déjà établies dans ces régions plus ou moins éloignées. Il y a quelques jours, un journaliste du "Star" de Montréal relatait des conversations qu'elle avait eues avec des chefs de file de la minorité franco-albertaine. L'un d'eux, le Dr Joseph Moreau, d'Edmonton, lui confiait, par exemple:

"Je n'ai pas besoin du français pour moi-même; je lutte pour le garder en vue de le transmettre à mes enfants qui pourront probablement, eux aussi, s'en passer, mais surtout pour rendre service à mon pays, de façon que lorsque des Québécois décideront de quitter leur province pour aller s'établir ailleurs ils se sentent partout chez eux au Canada."

L'architecte Gérard Diamond, président de l'Association canadienne-française de l'Alberta, tenait, à la même occasion, des propos à peu près semblables. Et il ajoutait: "Les Canadiens français ici sont comme l'avant-garde de l'armée et, pour cette raison, ils connaissent de grandes pertes. Mais sans ces forces d'avant-garde, il n'y aurait aucun espoir pour les troupes régulières."

En somme, lutter pour la survie du français en dehors du Québec n'équivaut pas uniquement à travailler dans l'intérêt des minorités françaises qui y sont déjà installées. En les laissant tomber, nous nous condamnerions nous-mêmes à ne pouvoir vivre en français que dans notre réserve québécoise. Nous nous fermerions la porte du Canada. Et cela, dans un siècle où le manque de mobilité sur le marché du travail constitue l'un des plus sérieux handicaps qui soient. A un moment, également, où le Canada anglais commence enfin à reconnaître que ce pays ne saurait survivre qu'à l'encontre du bilinguisme.

V.P.

La route Villebois-Baie-James

La Chambre de commerce de La Sarre a publié samedi dernier dans plusieurs journaux, dont Le Devoir une annonce qui mérite de retenir l'attention. Il s'agit d'une souscription publique pour terminer une route qui, par Villebois et La Sarre reliera le réseau routier du Québec à Fort Rupert, sur la baie James.

Pour juger de l'importance de ce projet, il faut se rappeler que l'Ontario a devancé le Québec dans l'accès à la baie James. En 1921, le gouvernement ontarien a entrepris la construction de la voie ferrée entre Cochrane et Moosonee sur la rivière Moose, à huit milles de la baie James. Ce chemin de fer, d'une longueur de 170 milles, fut terminé en 1932. Par North Bay, la baie James est ainsi directement reliée à Toronto.

Tant à Moosonee que sur l'île de Moose Factory, située en face, on trouve non seulement des services fédéraux et des magasins de la Hudson Bay Co., mais aussi deux villages indiens, des écoles, des églises, un hôpital, des entrepôts et des

quais, une bibliothèque et un musée, etc. De cet établissement, par un service de barges, l'Ontario approvisionne les côtes de la baie James, dont celles du Québec. Durant l'été, deux fois par semaine, le train y conduit des groupes de touristes qui viennent en bonne partie des États-Unis.

Du côté du Québec on parle depuis longtemps d'un accès à la baie James. En 1912, un projet de chemin de fer fut soumis au gouvernement provincial; sir Lomer Gouin se montra très intéressé, car cela aurait activé la colonisation et aurait permis de pénétrer dans un arrière-pays très riche, en bois et ressources minières le long des rivières qui se jettent dans la baie. Mais ce projet n'alla pas plus loin que des discours. Fort Rupert, ce vieux port de traite est demeuré aussi isolé qu'au temps de la Nouvelle-France.

Les temps ont changé, le meilleur moyen de pénétration aujourd'hui c'est la route. A partir de Villebois, la distance à franchir pour atteindre Fort Rupert est de 125 milles. Les gens de la région, grâce à l'initiative de la Chambre de commerce de La Sarre, ont déjà fait la moitié du chemin. Ils demandent une aide financière pour terminer la route. A Québec, le projet a reçu l'appui des deux partis, ainsi qu'en témoignent les déclarations de MM. Johnson et Lesage à l'Assemblée législative, en mai 1968. Mais le gouvernement a jugé qu'il ne pouvait pas assumer cette dépense, tout en promettant une aide partielle.

Le bassin oriental de la baie James, en territoire québécois, est très riche, notamment en ressources hydrauliques; les lignes de transmission à haut voltage permettent aujourd'hui d'envisager une exploitation rentable de cette énergie, et cette région connaît vraisemblablement au cours des prochaines décennies un développement forestier et minier important. Il est donc assez urgent que le Québec ait un accès routier à Fort Rupert et puisse ainsi affirmer sa présence et exercer son influence sur cette partie de son territoire.

Pour donner plus de relief à ce projet, on a fondé l'Ordre des conquérants du Nord, auquel les souscriptions doivent être adressées (C. P. 118 La Sarre, Abitibi O.). Les souscripteurs seront membres de l'ordre et auront aussi un "passport à vie" pour la future route. On veut aussi souligner ainsi le fait que le port de traite de Fort Rupert fut fondé il y a trois siècles par Radisson et Chouart des Grosseillers. Par ses répercussions, notamment sur le plan économique, cette entreprise intéresse toute la collectivité québécoise.

P. S.

propos d'actualité

"A propos de ce voyage et des résultats qu'il peut produire, je tiens à indiquer clairement qu'il constitue la première étape d'une entreprise axée sur un objectif que j'estime depuis longtemps d'une importance capitale pour l'avenir de la paix, dans l'intérêt des Etats-Unis, comme dans celui du monde entier; je veux parler du renforcement de la communauté américano-européenne et de la vigueur nouvelle qu'il faut lui insuffler. Ces entretiens seront suivis dans les années qui viennent, j'espère, d'une série de rencontres du même type. Je suis convaincu qu'à la suite de ces réunions et de celles qui leur succéderont, cette grande alliance qui, à mon sens, a été la plus puissante force de paix, qui a maintenu la paix au cours des vingt dernières années, cette grande alliance cimentée il y a vingt ans par une peur commune, je suis convaincu qu'elle sera soudée et renforcée grâce à notre sentiment commun de son objet."

Richard Nixon, président des Etats-Unis, annonçant son prochain voyage en Europe, dans une conférence de presse, le 7 février.

"Le groupe que j'ai désigné pour étudier les problèmes de l'enseignement m'a fait remarquer que je n'étais pas considéré comme un ami par beaucoup de nos concitoyens de race noire, je crois bien que ce sont ses propres termes. Je vous dirai simplement que j'espère bien

"Je suis convaincu que l'intérêt des Etats-Unis et l'intérêt du monde entier seront mieux servis par une libéralisation de plus en plus étendue des échanges que par un retour au protectionnisme. Je suis opposé à cette tendance à l'établissement de quotas et à l'adoption d'autres mesures qui peuvent devenir permanentes, qu'elles soient appliquées par nous-mêmes ou par d'autres pays."

Richard Nixon, président des Etats-Unis, annonçant son prochain voyage en Europe, dans une conférence de presse, le 7 février.

des idées

des événements

des hommes

Les vues du NPD sur la réforme constitutionnelle

par David Lewis, député de York-Sud et leader parlementaire du NPD

La conférence constitutionnelle d'Ottawa a donné lieu, le 14 février, à la Chambre des Communes, à un débat général sur la réforme de la constitution. Au cours de ce débat, M. David Lewis, leader parlementaire du NPD, a longuement exposé les vues constitutionnelles de son parti. Il a préconisé un gouvernement central fort pour le Canada puis en même temps insisté sur la nécessité de dispositions souples permettant de tenir compte, exactement, de la situation distincte du Québec. Voici de larges extraits de ce discours de M. Lewis.

(...) Le fait qu'il y ait au Canada des problèmes et des conflits ne me décourage pas. L'histoire nous apprend que tout pays sans problème est probablement mort et tout pays sans conflit probablement en train de mourir. Le progrès est le résultat de la solution des problèmes et des conflits qui apparaissent sans cesse dans la société. Je ne m'attends pas à ce qu'un certain stade du développement humain un palier soit atteint ou il n'y aurait plus ni problèmes, ni conflits. Cela est inconcevable.

Le Canada a besoin d'un gouvernement central fort

Je suis sûr que tous les députés veulent que le pays puisse régler ses problèmes et ses différends afin que nos concitoyens atteignent un idéal plus

élevé. Il faut une refonte complète de la constitution pour faire face aux besoins actuels et futurs. Nous nous opposons à un rapiécage au pied levé qui serait sans rapport avec l'évolution d'une société industrielle moderne. La société tend de plus en plus à s'unifier et de nouvelles difficultés ne cessent de harceler la majeure partie de la population, même la bourgeoisie, mais surtout la classe pauvre et celle des gagne-petit.

Notre position est sans équivoque, monsieur l'Orateur. Quelques années d'étude et de discussion aboutiraient à une nouvelle constitution qui renforcerait au lieu de les affaiblir les capacités et les pouvoirs du gouvernement fédéral et du Parlement, pour le plus grand bien du peuple canadien. Il faut les renforcer afin que

le gouvernement et le Parlement puissent établir des normes minimales et égales pour tout le pays, en matière de revenus, de services publics, d'enseignement, de santé et de bien-être, de logement, de salubrité de l'air et de l'eau, au profit de tous les Canadiens, sans distinction de classe ou d'origine.

J'ai énoncé cet objectif national d'une façon simple et banale. On n'atteindra pas cet objectif national en affaiblissant le pouvoir des dépenses du gouvernement fédéral. L'attitude du premier ministre en ce qui concerne la constitution du Canada m'inquiète depuis des années. C'est pour provoquer un échange de vues que je déclare cela. Le premier ministre nous a invités à lui dire comment on pourrait limiter ce pouvoir de dépense. Nous craignons que la politique et les intentions du gouvernement soient de compartimenter le pouvoir prévu par la constitution actuelle et d'introduire dans la nouvelle constitution ce compartimentage en réduisant par là le pouvoir qu'a le gouvernement d'être un gouvernement central fort, au sens plein du terme; nous craignons que cela réduise l'exercice du pouvoir de dépense du gouvernement fédéral et du Parlement et que ceux-ci ne puissent aider autant la population de toutes les régions du Canada à atteindre des normes nationales minimales, dans les régions que j'ai citées, et dans beaucoup d'autres.

En l'occurrence, on ne peut s'empêcher de déplorer l'attitude désinvolte et impitoyable du gouvernement fédéral qui déclare aux provinces: "Si vous voulez de l'argent, allez-

lez-vous-mêmes les impôts". Il y a au moins quatre, voire cinq provinces, qui ne peuvent taxer davantage leurs habitants et qui ne tireraient aucun profit d'un augmentation d'impôt faute de trouver une assiette à cet impôt. On ne peut imposer des citoyens dont le revenu moyen n'atteint guère que 50 p. 100 de la moyenne nationale, ce qui est le cas dans toutes les provinces atlantiques (...)

La position du NPD n'a pas changé

Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que c'est toujours notre position. Certains mem-

bres de mon parti, au cours des dernières élections et à d'autres moments, sont allés plus loin que moi à cet égard. Il y a des divergences d'opinion dans notre parti comme dans celui du premier ministre et du chef de l'opposition (M. Stanfield) et on peut dire aussi bien d'un pays que d'un parti que sans divergences d'opinion il est mort et sans conflit interne il s'éteint. Mais notre parti, comme tel, ne renonce pas à la prise de position qu'il a exposée aux Cana-

diens: si l'on insiste pour que toutes les provinces soient toujours mises sur le même pied, le Canada pourrait très bien en être réduit à l'immobilisme c'est-à-dire, dans certains cas, se trouver dans l'impossibilité d'aller de l'avant.

Si neuf provinces consentent à partager un programme avec Ottawa et qu'une dixième, pour de bonnes raisons, ne voie pas l'utilité d'en faire partie, ce serait à nos yeux contraire à la Constitution à l'immobilisme que de refuser de recourir à

lettres au Devoir

Le droit à l'existence des Palestiniens

Voici quelques propos se rapportant à la situation actuelle au Moyen-Orient que je vous demanderais de bien vouloir publier dans un prochain numéro de votre journal.

D'abord, je dois déplorer le fait que les médias d'information américains et canadiens soient si profondément préjugés contre la cause arabe, ce qui s'explique par le fait que les correspondants sont pour la plupart, à ma connaissance, des Juifs sionistes ou profondément influencés par le sionisme.

Il est un fait que les informations favorisant le point de vue arabe sont cachées dans un coin obscur des journaux ou faussées ou complètement ignorées. Je fais exception de quelques journaux dont Le Devoir à qui j'exprime ma reconnaissance.

Ceux qui admirent et octroient le droit d'existence à l'Etat d'Israël ne peuvent nier ce même droit aux Palestiniens arabes qui ont vécu en Palestine près de 2000 ans. Si les Juifs sionistes avaient été humains, comme ils le prétendent, ils n'auraient certes pas eu de difficulté à s'établir côte à côte avec leurs cousins, de la même façon que les Arméniens entre 1915 et 1918, alors qu'ils tuaient les massacres turcs. Ces Arméniens ont été reçus à bras ouverts dans les pays arabes où ils ont pu s'épanouir, pratiquer leur religion et exercer leurs droits au même titre que n'importe quel citoyen arabe.

Nul besoin de dire que les Arabes sont des gens extrêmement hospitaliers. Durant toute leur histoire, ils n'ont jamais posé d'actes discriminatoires envers les Juifs et se sont toujours tournés vers les pays de l'ouest, en particulier les Etats-Unis, avec des sentiments d'amitié et de fraternité, tandis que le cœur des Juifs était rempli de haine et d'arnement non seulement vis-à-vis les nazis mais aussi envers toute l'Europe à cause de vieilles persécutions. Ces Juifs se sont servis des Palestiniens comme bouc émissaire et ont déchaîné sur eux tout leur courroux, afin de satisfai-

re un rêve lointain de vengeance. Les masses d'enfants et de femmes innocentes de Deir Yassin et Kaeba et, plus récemment, les événements dans la région de Gaza où des femmes furent blessées ou tuées sous le feu de soldats israéliens, en sont des témoignages éloquents. De tels actes ne peuvent que laisser des sentiments d'horreur, de haine et de résistance quel qu'en soit le prix en vie humaine.

Avant et après la création d'Israël, les Arabes ont poussé des cris d'alarme et ont épuisé tous les moyens à leur disposition afin de mettre en garde les pays de l'ouest contre les buts dangereux et ambitieux d'Israël, mais sans succès.

Regardez les limites d'Israël telles que définies par les Nations unies et sa superficie actuelle; à vous d'en tirer vos propres conclusions.

Il y a plus d'un million et demi de réfugiés palestiniens, dépouillés de leurs foyers, de leurs terres, et de leur patrie, à qui l'on nie le droit d'indemnité, qui existent sur \$0,09 de charité par personne par jour, tandis que les Israéliens occupent leurs maisons, cultivent leurs terres, comme si les Palestiniens étaient supposés démolir les Juifs de leurs malheurs et pertes matérielles en Allemagne. Outre le support financier et militaire illimité qu'ils jouissent auprès des Etats-Unis.

Toutes ces humiliations et conditions inhumaines existant depuis 20 ans au détriment du peuple palestinien sont les causes premières des troubles au Moyen-Orient qui menacent la paix mondiale, et ont causé l'infiltration des flottes russes sur la Méditerranée mettant la sécurité de l'Europe en péril.

Aucun être humain imbécile d'amour de son prochain ne peut rester insensible à la souffrance im-

posée à ce peuple innocent, victime d'une injustice criante, par la mère de la démocratie, les Etats-Unis.

MICHEL E. HADDAD
V. Saint-Laurent, 15-2-69

Mettons de l'ordre dans notre maison

M. Jean-Jacques Bertrand, Premier Ministre et Ministre de la Justice.

"Au Québec, on semble hésiter à recourir à l'action directe". C'est par ce titre sur trois colonnes que le 15 février 1969, nous rapporte les propos tenus à l'Université Loyola, par un agitateur professionnel originaire de l'Allemagne de l'Ouest, Karl Dutrich-Wolff.

A moins qu'on ait déjà oublié l'action passablement directe dont Sir George Williams avait été le théâtre 24 heures plus tôt, cette déclaration est d'un manque de sensibilité et provocante. Serait-elle étrangère à ce qui s'est produit le lendemain à la Bourse de Montréal?

Monsieur le Premier Ministre, il est temps que nous mettions de l'ordre dans notre maison et que nos invités soient triés sur le volet.

Comme père de famille d'abord, je m'élève avec vigueur contre la facilité avec laquelle on permet au dernier venu d'adresser la parole à nos étudiants. Ces derniers font preuve de suffisamment d'initiative sans qu'ils aient à subir l'in-

fluence d'agents provocateurs de l'étranger. Un personnage comme Karl Dutrich-Wolff n'aurait pas dû avoir la permission de descendre en sol canadien, encore moins québécois.

En tant que citoyen payeur de taxes, je m'insurge à la pensée qu'une partie de plus en plus importante de mes impôts devra être affectée à payer ce qu'il en coûte pour réparer les dommages causés comme conséquence de cet endoctrinement, par ceux qui reçoivent gratuitement ces biens qu'ils détruisent allégrement. On sait combien cet argent pourrait servir plus utilement.

Comme beaucoup d'autres, je m'inquiète pour notre sécurité et celle de nos enfants; sécurité morale et physique. Je m'inquiète pour l'avenir économique de notre province et du pays. Ce sombre avenir s'avance à grands pas, à moins que le coup de barre ne se donne immédiatement.

Il appartient à ceux qui détiennent le pouvoir de prendre les mesures plus efficaces pour enrayer le mal avant qu'il soit trop tard.

YVON TRUDEL
Montréal, 17-2-69

L'impossible uniformité

(...) J'ai dit que nous étions partisans d'un Parlement et d'un gouvernement fédéral plus forts mais je m'empresse d'ajouter que mes collègues et moi savons parfaitement que les dimensions de notre pays et la diversité de sa population nécessitent aussi des gouvernements provinciaux plus forts et qu'il est impossible d'administrer notre pays, qu'il s'agisse d'un programme de frais médicaux, de logement ou que sais-je encore, de l'administrer, dis-je, entièrement d'Ottawa. Selon nous la décentralisation s'impose au niveau du choix des politiques dans bien des cas et assurément au niveau de leur application en confiant ces tâches aux provinces et même aux gouvernements municipaux à l'intérieur des provinces. C'est parce que nous étions conscients qu'une société moderne exige un gouvernement central fort et qu'un pays comme le nôtre exige aussi des gouvernements provinciaux forts, que nous avons adopté une attitude qui exigeait que notre constitution et les ententes constitutionnelles soient souples. Notre politique nécessitait aussi de la part d'Ottawa et des gouver-

La responsabilité des chrétiens en face des inégalités actuelles

Nous commençons à reconnaître que si le christianisme était et s'il reste encore la force spirituelle la plus valable du continent latino-américain, et si ce continent maintient les deux tiers de sa population dans une condition infra-humaine, dans une situation de sous-vie, nous sommes, quand même, au moins co-responsables de cette situation. Et vraiment, nous devons reconnaître, en fait, nous acceptons encore l'esclavage national, le colonialisme interne (de petits groupes de privilégiés, dont la richesse est maintenue sur la mesure de millions de citoyens).

Mgr Helder Camara, archevêque de Recife, au Brésil, conférence sur la conscience chrétienne et la pauvreté, prononcée à Montréal le 28 mai 1968.

Les grandes tâches d'aujourd'hui

Notre grand travail auprès des masses est de les éveiller, de les aider à devenir un peuple. Il nous faut, sans doute, un sens psychologique pour ne pas écraser la foi naïve de nos gens. Mais il faut leur expliquer que Dieu lui-même, bien qu'il possède le droit d'intervenir dans la création a cependant remis à l'homme, créé à son image et similitude, le droit et le devoir de domi-

■ pensées pour notre temps

ner la nature et d'achever la création. Et si même les phénomènes de la nature, Dieu nous les laisse à nous, c'est évident que nous n'avons pas le droit de jeter sur Dieu la responsabilité des injustices qui viennent des hommes.

C'est passionnant ce travail de promotion humaine, d'organisation de la communauté, ce travail de "conscientisation".

La situation infra-humaine, lorsqu'elle devient un héritage de misère, apporte un énorme découragement intérieur, un certain fatalisme. C'est beau d'éveiller les fils de Dieu qui restent plus près des végétaux que d'une vraie condition humaine.

C'est vrai que ce travail tellement humain et chrétien, est très souvent mal interprété. Il y a des autorités qui pensent que c'est un travail subversif et communiste. Si nous faisons d'ouvrir les yeux des masses, cette "conscientisation" se fait dans un rythme plus rapide que les réformes de base. Alors les autorités jugent que "conscientiser" c'est préparer la révolution.

L'illusion des autorités est d'oublier que les yeux des masses s'ouvriront de n'importe quelle manière; avec nous, sans nous ou contre nous.

Si nous, les chrétiens, permettons que les yeux des masses arrivent à s'ouvrir sans notre collaboration, les masses s'éloigneront du Christ, interprétant le christianisme comme l'allié et le complice des trop puissants.

Mgr Helder Camara, archevêque de Recife, au Brésil, conférence sur la conscience chrétienne et la pauvreté, prononcée à Montréal, le 28 mai 1968.

MON TROSE VENTE DE DISQUES

ESCOMPTE EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNÉE

VOX

Stereo gravure universelle
12" MICROSIILLON
Rég. \$5.98

5690 BEETHOVEN: Symphonie No. 6 "Pastorale" — Otto Klemperer
5870 CHOPIN: Waltzes (Complete) — Guiomar Novas, Piano
5820 GREGG: Piano Concerto: FALLA: Goyardes de Spain — Novas
5830 BEETHOVEN: Piano Concerto No. 2 — Novas
5940 GREGG: Lyric & Holberg Suites, etc. — Novas
510000 BEETHOVEN: Symphonie No. 9 "Choral" — Horenstein
510200 SCHUBERT: Symphonie No. 8 "Unfinished" — Horenstein
510220 RIMSKY-KORSAKOV: Scheherazade — Peria
510330 GREGG: Symphonic Dances, 2 Elegiac Melodies — Remoortel
510380 TCHAIKOVSKY: Symphonie No. 2 — Brendel, Piano
510420 LISZT: Piano Concerto No. 3 — Brendel, Piano
510700 BEETHOVEN: Symphonie No. 3 "Erica" — Horenstein
510710 CHOPIN: Piano Concerto No. 1 — Novas, Piano
510770 BACH: Italian Concerto, Toccata & Fugue, etc. — Eisher, Harps.
510790 HAYDN: VIVALDI/BOCCCHERINI: Works for Cello — Castedo
510810 DVORAK: "New World" Symphony — Horenstein
510920 LALU-ST. SAENS: FAURE: Works for Cello — Castedo
510930 CHOPIN: Etudes, Op. 10 & Op. 25 — Guiomar Novas
510940 CHOPIN: Preludes, Op. 28, Sonata No. 2 — Novas
510970 BEETHOVEN: Symphonies 7 & 8 — Remoortel
510990 BRAHMS: Piano Concerto No. 2 — Gyorgy Sandor, Piano
511010 MOZART: Piano Concerto Nos. 19 & 20 — Ingrid Haebler
511090 BERLIOZ: Symphonie Fantastique — Peria
511110 MOZART: Clarinet Concerto & Quintet — Jost Michaels
511170 BEETHOVEN: Violin Concerto: 2 Violin Romances
511180 ROSSINI: "William Tell" & other Overtures — Peria
511210 MENDELSSOHN: "Italian" Sym. TCHAIKOVSKY: Capriccio italien
511240 BRAHMS: Hungarian Dances, DVORAK: Slavonic Dances — Peria
511310 MENDELSSOHN: "Scottish" Symphony, Midsummer Night's Dream
511350 BEETHOVEN: Piano Concerto No. 4 — Brendel
511440 BACH: Toccata & Fugue, & Choral Preludes, etc. — Kraft, Organ
511480 VIVALDI: 4 Seasons, Accademice di Milano
511500 RACHMANINOFF/TCHAIKOVSKY: Piano Concerto — Blumenthal
511540 BACH: Violin Concerto — Lautenbacher & Vorholz
511570 TCHAIKOVSKY: "Swedish" Rhapsody — Remoortel
511580 DEBUSSY — RAVEL/DUKAS/CHABRIER — Remoortel
511590 BEETHOVEN: Piano Concerto No. 5 "Emperor" — Guiomar Novas
511670 CHOPIN: Waltzes
511720 BRAHMS: Symphonie No. 4 — Schmidt — aserstedt
511730 BACH: 2 and 3 Part Inventions — Galling, Harpsichord
511740 LISZT: 8 Hungarian Rhapsodies
511790 SCHUBERT: Impromptus, Op. 90, 142 — Alfred Brendel
512000 VIVA FLAMENCO! — de la Rosa, Lepera & Ramos
512070 JOHANN & JOSEF STRAUSS: Waltzes — Strauss
512090 CHOPIN: Krakowka, Andante Spianato; LISZT: Hung Fantasy
512110 MOZART: "Jupiter" Symphony; HAYDN: "Surprise" Symphony
512130 BEETHOVEN: Pathétique, Agassiana, Moonlight — Klien
512150 CHOPIN: Preludes, Op. 28 & 45
512170 MOZART: Requiem — Bader, Conductor
512190 CHOPIN: Nocturnes, Vol. 1 — Guiomar Novas
512190 CHOPIN: Nocturnes, Vol. 2 — Guiomar Novas
512190 ST. SAENS: Symphonie No. 3, Op. 78 — Asma, Bz. Op.
512300 FRITZ WUNDERLICH: Songs from Vienna Opera
513060 BEETHOVEN: Piano Concerto No. 2 & 3 — Wuehrer
513070 BEETHOVEN: Piano Concerto No. 1, Rondo — Wuehrer
513080 TCHAIKOVSKY/PAGANINI: Violin Concerto
513100 MOZART: Sym. No. 40; SCHUBERT: "Unfinished" Sym.

COLUMBIA

MONO ET STEREO
12" MICROSIILLON
Rég. \$5.29 - Sp.

ANDRE GAGNON
RENEE CLAUDE
MONIQUE LEYRAC
GILLES VIGNEAULT
LEVEILLE-GAGNON

GAMMA

ESCOMPTE EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

MONO ET STEREO
12" MICROSIILLON
Rég. \$5.29 - Sp.

ROBERT CHARLEBOIS ET LOUISE FORESTIER
LOUISE FORESTIER
TEX LECOR
GEORGES DOR

Turnabout

12" Microsiillon Stereo gravure universelle
EXTRA SPECIAL
2.49

TV 34147 FAURE: Requiem — Martin, Conductor
TV 34148 GOELDEL: Concerts for Harp, for Piano
TV 34149 NIELSEN: Little Suite & Quartet No. 2 — Copenhagen
TV 34150 HAYDN: Symphonies No. 6, No. 8, No. 8 — Boettcher
TV 34151 WEBER: Concerto No. 1, Concertino, Quintet for Clarinet
TV 34152 SCHUBERT: Octet — Munich Octet
TV 34153 VIVALDI: Lute & Mandolin Concerto — Faerber
TV 34154 LIKAS FOSS: Symphonies 1 & 2 — Kottkon, Miltu, Skalkottas
TV 34155 VIENNESE DANCES: Schubert, Lanner, Mozart, etc. — Angerer
TV 34156 VES. Quartet Nos. 3 & 4 — Kottkon, Miltu, Skalkottas
TV 34157 WEBER: 2 Piano Concerto — Wuhrer
TV 34158 BATOR: Piano Music — Bela & Ditta Bartok, Piano (Mono)
TV 34159 PROPHET conducts PROCOFFIEFF, Rimsky & Joliet (Mono)
TV 34160 HARP & THE FRENCH IMPRESSIONISTS — Heiga Stock
TV 34161 BEETHOVEN: Variations & Vignettes — Brendel
TV 34162 LISZT: Opera Transcriptions — Krammer
TV 34163 SCHUMANN: Papillons, Carnaval, Kinderscenen — Novas
TV 34164 BRAHMS: Intermezzi, Ballades, "Handel" — Frank
TV 34165 DEBUSSY: Children's Corner, Clair de Lune, etc. — Frank
TV 34166 BARTOK: Allegro Barbaro, Rumanian Dances, etc. — Sandor
TV 34167 MENDELSSOHN: Piano Music — Kyriakou
TV 34170 GUITAR MUSIC IN VIENNA — Walker
TV 34171 CARISSIM & ANERIO: Biblical Oratorios
TV 34172 BACH & BUXTEHUDE: Magnificats
TV 34173 MOZART: Mass in C Minor — Gipsmann
TV 34174 LECLERE & DEMANTILES: Prophecy & History of Christ
TV 34175 BRAHMS: Magnificat, Op. 33 — Stampfl, Galling
TV 34176 ELECTRONIC MUSIC III: Berio, Drucman & Miniarolo
TV 34177 MOZART: Concerto, K. 491: Sonata: Fantasy — Klien
TV 34178 STRAVINSKY: Debussy: Ravel — ZCZCH Phil.
TV 34179 HOLD: I BRING YOU GLAD TIDINGS — Kell
TV 34180 GREGORIAN CHANTS FOR CHRISTMAS — Schabassner
TV 34181 NIELSEN: Sym. No. 8 SIBELIUS: Violin Humoresques
TV 34182 HAYDN: Creation — Horenstein (2 Records)
TV 34183 NIELSEN: Quartet No. 1, GADE: Quartet, Op. 63
TV 34184 MOZART: The Complete Wind Concerto (4 Records) — Frank
TV 34185 MOZART: Piano Quartets — Hancock, New Art Trio
TV 34186 NIELSEN: Commoito: Preudes for Organ — Hansen
TV 34187 MOZART: Concertation: Concerto, Sonata Fantasy
TV 34188 MUSIC FOR GUITAR, LUTE & MANDOLIN (5 Records)
TV 34189 ENGLISH TONE PAINTINGS: TOCCATAS & DANICES
TV 34190 MACROGALS FROM COURTS OF ELIZABETH I & JAMES I
TV 34191 DUSIK & SCHUMANN: 2-Piano Works — Gruschlags
TV 34192 BEETHOVEN: 5 Piano Concerto, etc. — Brendel (5 Records)
TV 34193 LECLAIR/ALBERT: Violin Works — Weiner
TV 34194 MOZART: Complete Masonic Music — Maag (2 Records)
TV 34195 HINDEMITH: Mathis der Jäger, L'Art de la Fugue
TV 34196 FESTIVE MUSIC FOR 2 AND 4 ORGANS WITH BRASS
TV 34197 NIELSEN: Quartet No. 4, HOLMBROE: Quartet No. 8
TV 34198 IPPOLITOV-VANDY: Caucasiens, Red Poppy
TV 34199 BACH: Triple Concerto, B Minor Suite
TV 34200 MAHLER: Das Lied von der Erde — Rosbad
TV 34201 R. STAMITZ: Viola Concerto: Simphonie Concertante
TV 34202 SHOSTAKOVICH: Symphonies Nos. 1 & 4

LES COMPAGNONS DE LA CHANSON

FS 622 PLEIN-FLEUX: Les parapluies de Cherbourg — Le vent de l'iver — Si les bateaux — La fiancée du pirate Mono FL 322
FS 644 La roueuse — Le mariage anglais — Si l'amour prend racine
FS 601 MONIQUE LEYRAC chante Vigneault et Léveillé.

FS 681 LE NORD DU NORD: Le Nord du Nord — Comment, Comment — Berlu — Autant le Temps — Fer et Titane — Tire mon Cœur — L'Horloge — Tout L'Monde est Malheureux — Ah que l'Niver — Val
FS 634 GILLES VIGNEAULT: Mon pays — La rue St-Jean — La fleur du temps — Avec les vieux mots — Mon ami Léo — Bête la guitare — La chanson démodée — Le vent — Les corbeaux — Jean-Jean — Les sentelles de la nuit — Le petit bonhomme.

FS 631 Baie des sables — Poisson — Lueur — Rupture — 1 — Rupture II — Frédéric — Douze 1 — Douze II — Silence — Source — Carrouel.

FS 692 — Comment va la vie — l'amour est bleu — Les souvenirs — Si j'avais des millions — Quand la mer monte — La lorraine — Le clown et l'enfant triste — Le petit oiseau joyeux — Jérusalem et le — Ce bonheur-là.

LES CHANTEURS* COMPOSITEURS DU QUEBEC

CC-4819 — Les loups — La vie c'est comme une dent — Sarah — Maman
Ma solitude — Fleurs de mémoires — Le petit zircon — Quant j'aurai souffert dans mon cœur — Ma liberté — Paris ma rose — L'Hotel des rendez-moi ca — Le déserteur
CC-4811 — Serge Reggiani chante Boris Vian

GM 502 — La bouille (Louise Forestier) Chanson pour ma femme (Georges Dor) Jan ai maris (Pauline Julien) L'Harmonica (Louise Forestier) Les Mains (Jean-Paul Filion) Québec, mon Pays (Raymond Lévesque) Ton Non (Claude Gauthier) La Manic (Georges D'Or) Le vent (Louise Forestier) Dans la tête des hommes (Pauline Julien) Le grand six pieds (Claude Gauthier) Le robe de soie (Catherine Desrosiers) Dialogues (Claude Gauthier) The Strange Land (Bruce MacKay)

CUISINE FRANÇAISE • LICENCE COMPLETE RESTAURANT

Chez Son Père

M. François Bouyeux, prop.

DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES JOURS A LA PARTIR DE 11 H 30

OUVERT JUSQU'A 2 H DU MATIN

FERME LE DIMANCHE

906, boul. St-Laurent

TEL.: 861-5861

CENTRE DU DISQUE MONTROSE

3162 est, Bélanger Montréal 408 RA. 9-2833

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9h. 30 p.m.

VALABLE JUSQU'AU 15 MARS

La CSN déplore le manque de vigueur de la politique économique d'Ottawa...

OTTAWA (Le Devoir) — "Sur le plan économique, les travailleurs et les salariés affrontent l'année 1969 avec beaucoup d'angoisse. Ils s'inquiètent du manque de vigueur et de leadership de la politique économique de votre gouvernement pour régler certains problèmes de conjoncture qui les affectent douloureusement, en l'occurrence le taux élevé de chômage et l'inflation."

La Confédération des syndicats nationaux a porté ce jugement dans le mémoire qu'elle a présenté hier au premier ministre Trudeau.

Selon la centrale syndicale, la conjoncture économique continuera à être défavorable aux travailleurs et aux salariés en 1969 à moins que le gouvernement fédéral ne se décide à assumer vraiment ses responsabilités économiques pour juguler l'inflation, d'une part, et infléchir l'ascension de la courbe de chômage, d'autre part.

Procédant à une brève analyse de la conjoncture économique de 1968, le mémoire souligne que "la tâche principale du Canada est de résoudre le problème du chômage dans une période d'inflation".

En effet, en dépit d'une augmentation de taux de croissance, l'économie canadienne n'a pas su créer des emplois en nombre suffisant pour absorber la main-d'oeuvre fraîchement arrivée sur le marché du travail. On s'explique aisément alors que l'augmentation des investissements (5,7% en 1968) n'a pu empêcher un taux de chômage de 4,9% qui est nettement trop élevé par rapport aux possibilités réelles de l'économie canadienne.

La CSN croit qu'il faut rechercher la cause de ce chômage, qui est particulièrement ressenti au Québec et dans les provinces maritimes, soit dans le manque de mobilité de la main-d'oeuvre, soit dans son incapacité technique à remplir les emplois disponibles, ou bien dans la composition des investissements qui ne seraient pas suffisamment générateurs de nouveaux emplois.

Le mémoire déclare à ce sujet: "C'est donc toute la politique de main-d'oeuvre qu'il faudra, dans cette optique, intégrer à la politique économique pour enrayer ce chômage

structurel dans l'économie canadienne. Nous savons que votre tâche n'est pas simple, mais il incombe à votre gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour faire face à ces difficultés; c'est la seule façon de mériter la confiance des travailleurs et des salariés".

Abordant la question des faiblesses des politiques gouvernementales, le mémoire qualifie de "renversante" la décision du gouvernement Trudeau de supprimer le programme des travaux d'hiver qui avait tout de même contribué à contenir le chômage, et ce sans même offrir un programme de rechange. "Le Québec ressentira douloureusement les effets d'une telle mesure au cours des deux prochains mois qui coïncident avec le sommet de la courbe du chômage au Canada", souligne le document.

La CSN déplore aussi que le futur ministère des affaires régionales n'ait pas encore de structures capables de mettre en branle des programmes efficaces pour donner une nouvelle impulsion économique aux différentes régions du Canada. "De toute façon, les travailleurs et les salariés voudraient en savoir plus long sur les orientations générales de ce nouveau ministère", ajoute le document.

Selon la CSN, la politique budgétaire n'est pas non plus conforme aux besoins de l'économie. "Le gouvernement fédéral, dans la situation actuelle, ne juge pas l'inflation en comprimant ses dépenses. En même temps qu'il comprime les dépenses, il augmente le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement, sans rien faire du côté des coûts de la publicité qui constituent visiblement une cause structurelle d'inflation".

Il apparaît aussi plutôt paradoxal et peu raisonnable à la CSN que le gouvernement décide, sous prétexte de combattre l'inflation, de présenter un budget d'austérité dont l'effet est justement de créer du chômage. "De toute façon, les résultats sont là: le gouvernement tend à comprimer ses dépenses mais l'inflation n'est

pas contrôlée pour autant", conclut le mémoire à ce sujet.

En ce qui concerne l'inflation, le mémoire fait la critique des solutions proposées par le livre blanc du gouvernement sur les politiques pour la stabilisation des prix. Aux yeux de la CSN, le livre blanc ne propose, tout compte fait, aucune politique. Il est un aveu, dit le mémoire, de l'incapacité d'un gouvernement de faire face à la conjoncture économique du pays. Car il ne fait que renvoyer aux calendes grecques la stabilisation des prix en la confiant à une commission chargée d'enquêter sur les causes de la montée des prix au Canada et d'éduquer le public canadien. La CSN n'y croit pas mais ne cherchera pas à entraver le travail de cette commission. Elle réitère plutôt, une fois de plus, la nécessité d'instaurer un régime d'arbitrage des prix.

Après avoir parlé de la "faillite" de la politique de stabilisation des prix, le mémoire s'attaque à la question de la fermeture d'usines ou à la réduction de personnel qui devient un problème de plus en plus crucial. On ne peut empêcher ce phénomène de fusion d'entreprises, d'automation, de

diminution ou de discontinuation des opérations, admet le mémoire, qui ajoute cependant: "Mais l'acte criminel authentique qui consiste à disposer de la main-d'oeuvre comme on dispose du capital, des équipements ou des matières premières continue à se perpétuer sans qu'aucune autorité ne songe à intervenir efficacement".

La CSN réclame donc "une législation obligeant toute entreprise à servir un avis préalable de six mois avant toute initiative affectant directement ou indirectement la main-d'oeuvre".

Enfin, dans une autre partie du mémoire, la CSN demande, conformément à une résolution de son dernier congrès, de hausser le salaire minimum à \$2 l'heure. "Considérant que cette modification tiendrait compte d'une meilleure politique sociale, reliée à la sécurité sociale et à un régime fiscal équitable, nous sommes persuadés que c'est là un des moyens d'assurer à un grand nombre de Canadiens un salaire minimum vital", conclut le mémoire à ce sujet.

La CSN recommande

OTTAWA (Le Devoir) — Dans le mémoire qu'elle a présenté hier au gouvernement fédéral, la Confédération des syndicats nationaux prend position sur de nombreux aspects de la situation canadienne. Voici, en résumé, les principaux points qu'aborde la centrale syndicale.

Un certain statut international

Dans le domaine des relations internationales, la CSN recommande l'étude de la possibilité d'accorder un certain statut international aux provinces dans les domaines qui relèvent de leur compétence exclusive. Pour ce qui est de la vocation internationale du Québec, le mémoire précise qu'elle ne doit pas mettre en cause les relations diplomatiques entre le Canada et les pays francophones. A ce chapitre, la CSN déclare que dans les domaines du travail et de la main-d'oeuvre, il y aurait intérêt à ce que les gouvernements provinciaux fussent officiellement représentés au sein des organismes internationaux comme l'organisation internationale du travail.

Aide aux travailleurs déplacés

La CSN demande au gouvernement fédéral d'étendre aux travailleurs déplacés par la mise en application des accords du Kennedy Round le programme institué en 1965 pour venir en aide aux travailleurs de l'industrie de l'automobile mis à pied par suite de la réorganisation entraînée par l'accord sur l'industrie de l'automobile conclu entre le Canada et les E.-U. En vertu de ce régime, le gouvernement verse jusqu'à \$75 par semaine en allocations aux travailleurs concernés. La centrale syndicale demande aussi au gouvernement d'entreprendre conjointement, avec les syndicats et le patronat, les études nécessaires sur les industries les plus exposées aux répercussions du Kennedy Round afin de prendre les mesures qui s'imposent pour venir en aide aux travailleurs affectés.

Arbitrage des prix

La CSN préconise de nouveau que le gouvernement instaure un régime d'arbitrage des prix plutôt que de freiner l'économie par une politique budgétaire restrictive. Les tribunaux d'arbitrage des prix devraient avoir, selon la CSN, une double fonction. D'abord, ils seraient appelés à juger des motifs invoqués par les producteurs primaires ou par l'industrie de base du pays ou encore par les distributeurs de produits et services essentiels pour solliciter des hausses de prix et les faire connaître s'ils ne sont pas justifiés. Ensuite, les tribunaux d'arbitrage devraient enquêter dans tous les secteurs de la vie économique afin de dépister les

abus dans le domaine de la structure financière des entreprises en autant que cette structure peut influencer les prix.

L'aéroport au sud-est de Montréal

La CSN recommande que le futur aéroport international soit situé au sud-est de Montréal, et ce en considération du sous-développement actuel de ces régions. "La localisation du nouvel aéroport, est-il dit dans le document, doit répondre certes à des exigences techniques imposées par les impératifs du transport aérien en 1969. Toutefois, l'envergure même de ce projet de \$300 millions commande qu'il réponde à une double exigence: celle de l'aviation moderne, d'une part, celle de la décentralisation économique d'autre part. A l'heure actuelle, le territoire sud-est de Montréal répondrait à cette double exigence, à cause de sa proximité relative de Montréal et des retombées que sa localisation à cet endroit pourraient avoir sur les régions de Québec, des Cantons de l'Est et de la Mauricie.

Tarifs postaux et droit à l'information

Selon la CSN, les récentes hausses des tarifs postaux "constituent l'une des atteintes les plus graves perpétrées par un gouvernement fédéral contre le droit à l'information des citoyens et des associations, et, en particulier, contre les publications syndicales". La CSN reproche au gouvernement de n'avoir pas ménagé une application par étapes de cette augmentation et souligne que cette "attaque contre l'information" soulève des aspects plus graves que le simple souci comptable d'équilibrer le budget du ministère des postes. Ainsi la CSN note que cette hausse favorise l'accroissement du monopole de l'information écrite et pénalise les publications canadiennes au moment même où le pays est submergé par les publications américaines.

Le rapport Hellyer est décevant

La CSN qualifie de "faillite" la politique de logement du gouvernement et considère comme "décevant" le rapport Hellyer. Ce dernier, estime la centrale syndicale, ne contient aucune proposition susceptible de résoudre les problèmes des citoyens ordinaires, car il encourage l'endettement pour la vie durant, fait l'apologie de l'entreprise privée dans un secteur où les besoins sociaux sont criants et où l'entreprise privée a failli lamentablement et, finalement, mystifie et falsifie la notion de propriété chez l'individu qui paiera pendant 40 ans trois fois la valeur de sa maison. D'autre part, la CSN dénonce de nouveau la politique de la Société centrale d'hypothèques et de logement dont les prêts, estime-t-elle, servent de plus en plus aux catégories de salariés privilégiés.

... et sa lenteur à réformer la fiscalité

OTTAWA (Le Devoir) — La Confédération des syndicats nationaux "condamne et déplore l'intention manifeste du gouvernement actuel de ne pas procéder à une réforme en profondeur du régime fiscal canadien, mais de se contenter de réformes de surface".

C'est là un des points saillants du mémoire présenté par la centrale syndicale au gouvernement fédéral.

Le document, qui traite longuement des problèmes relatifs à la fiscalité, porte ce jugement à cause de l'attitude du gouvernement libéral devant le rapport Carter sur la fiscalité, dont la CSN "appuie dans l'ensemble les recommandations parce qu'elles rendraient justice aux petits et moyens salariés, du moins plus que le régime fiscal actuel".

A ce chapitre de la fiscalité, le mémoire exprime également l'opposition de la CSN

à l'impôt de 2% dit de "progrès social" levé par le gouvernement Trudeau parce qu'il est de nature régressive et non progressive, c'est-à-dire parce qu'il est plafonné à \$120 indépendamment des strates de revenus très élevés et qu'il touche ainsi particulièrement les salariés. "Aussi, nous vous demandons avec insistance que cet impôt, s'il doit exister, frappe indistinctement tous les contribuables sans qu'il y ait un plafond", déclare la centrale syndicale.

Le mémoire fait aussi état des principales propositions contenues dans un document qui est devenu il y a quelques mois la politique-cadre de la CSN en matière de taxation fédérale.

Cette politique vise deux objectifs principaux: d'une part, l'équité verticale du régime fiscal qui doit assurer en particulier un revenu annuel minimum vital net pour tous les

contribuables et, d'autre part, l'équité horizontale en vertu de laquelle tous les contribuables ayant à leur commande un pouvoir économique égal seraient assujettis à un traitement fiscal semblable.

La CSN croit que le régime fiscal canadien, sans minimiser l'importance de l'équité horizontale, devrait viser d'abord à l'équité verticale s'il veut effectivement cotiser le contribuable selon sa capacité de payer.

Poursuivant sa démarche, la CSN propose que, dans le but d'assurer un revenu annuel minimum à tous les contribuables, ce dernier devrait être exempté de l'impôt, c'est-à-dire que l'exemption de base devrait équivaloir au moins au revenu minimum vital.

La CSN croit que, dans l'immédiat, l'exemption de base devrait être portée à \$2.000 pour les célibataires et à \$5.000 pour les personnes mariées, plus les exemptions ordinaires ou des crédits fiscaux pour personnes à charge, afin de garantir un minimum vital à tous les contribuables. La centrale syndicale appuierait même une légère accélération des taux d'imposition sur les revenus des particuliers dans les hautes strates de revenus pour que l'Etat récupère les recettes auxquelles il renoncera en haussant les exemptions de base. De plus, l'exemption de base devrait être révisée périodiquement par les autorités fiscales afin de tenir compte des effets du changement dans le standard de vie canadien sur le revenu minimum vital.

D'autre part, la centrale syndicale souscrit à l'élargissement de l'assiette de l'impôt ("assiette comprehensive") et à l'imposition de toute augmentation nette du pouvoir économique discrétionnaire du contribuable. Selon les recommandations du rapport Carter, qu'elle appuie, cette "assiette comprehensive" inclurait les gains de capital, les dividendes, les prestations de grève, les indemnités d'assurance-chômage ou d'accidents de travail, les intérêts et ristournes versés par les coopératives à leurs membres, les allocations familiales, etc.

La CSN propose également un régime fiscal très fortement progressif. Elle croit aussi en la nécessité d'un réaménagement des structures de taxation au niveau fédéral afin d'amorcer l'importance de la taxation indirecte à caractère nettement régressif.

La position générale de la CSN sur les recommandations du rapport de l'impôt Carter s'aligne sur les objectifs de sa politique-cadre. Après avoir procédé à une étude globale des incidences nettes des mesures fiscales

préconisées par le rapport sur les revenus respectifs des différentes catégories de contribuables, de même que leurs effets économiques, la CSN les appuie dans l'ensemble.

Concernant certaines mesures spécifiques préconisées par la commission Carter, la CSN appuie particulièrement la conversion de la taxe de 12% sur la fabrication en une taxe de vente de 7% perçue au niveau du détaillant parce qu'elle atténuerait la régressivité relative du régime fiscal actuel. Elle souhaite toutefois la disparition de toute taxe de vente au niveau fédéral, compensée par une augmentation de l'impôt direct sur les revenus des particuliers et sur les profits des sociétés commerciales.

Enfin, la CSN réitère ses prises de positions sur le partage des pouvoirs fiscaux entre Ottawa et les provinces.



Des milliers d'étudiants et collégiens à Montréal chercheront bientôt un emploi pour la durée des vacances. A cause de la grande variété et de la qualité supérieure des services qu'ils peuvent rendre aux industriels et commerçants dans tous les domaines, ils constituent véritablement une mine d'or pour le marché du travail métropolitain.

Directeur d'entreprise ou chef du personnel, participez sans tarder à L'OPERATION PLACEMENT, un projet visant à promouvoir l'embauchage des étudiants et collégiens montréalais dans les entreprises locales et conçu conjointement par

LA CHAMBRE DE COMMERCE DES JEUNES DU DISTRICT DE MONTRÉAL et le MONTREAL JUNIOR BOARD OF TRADE

avec la collaboration de

Centre de Main-d'oeuvre du Canada

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration

TELEPHONE: 879-4766 — TELEX: 01-2719



UNE MINE D'OR pour tout employeur

informations

Pakistan: Ali Bhutto rejette l'offre du président Ayoub Khan

KARACHI (AFP) — M. Zulfikar Ali Bhutto, ancien ministre des affaires étrangères et président du parti d'opposition "Parti du peuple pakistanais" a déclaré hier qu'il refusait de participer aux conversations entre les différents leaders des partis d'opposition et le président Ayoub Khan, qui doivent s'ouvrir aujourd'hui à Ramalindi pour tenter de résoudre les problèmes du pays.

M. Ali Bhutto, qui a fait cette déclaration au cours d'une conférence de presse, a toutefois laissé entendre qu'il se joindrait peut-être aux négociateurs.

"Les portes ne sont pas fermées", a-t-il précisé, mais le climat n'est pas propice car, a-t-il ajouté, la police se livre encore à des excès et de nombreuses personnes sont encore détenues.

Après avoir émis des doutes sur les chances de succès de telles conversations dans ces conditions, il a affirmé: "Ce que nous voulons c'est un changement beaucoup plus que des concessions".

On apprend d'autre part, de source sûre, que le leader de la tendance pro-chinoise du parti "Anam", M. Maulana Basnani, a refusé l'offre du président Ayoub Khan de même que le maréchal de l'armée de l'air Asghar Khan (indépendant).

Quant au sheik Mujibur Rahman toujours en prison dont le transfert à Ramalindi avait été envisagé par le gouvernement pour lui permettre d'être consulté durant ces conversations, il a refusé ce transfert. Un porte-parole de son parti a d'autre part déclaré que le sheik ne participerait aux conversations opposition-gouvernement que si le procès dans lequel il est impliqué était cassé.

Parmi les autres personnalités invitées par le président Ayoub Khan, l'ancien "Chief Justice" (magistrat suprême) Mehboob Murshed a fait savoir qu'il acceptait l'offre du président; quant au général Azam Khan, il n'a pas

encore donné sa réponse. Celle-ci sera vraisemblablement fonction de la décision de M. Bhutto.

De son côté, le parti de la ligue pakistanaise musulmane (gouvernementale) a annoncé que la délégation qui prendrait part aux pourparlers avec les partis d'opposition serait conduite par le président Ayoub Khan et comprendrait quatre ministres.

Sur le plan des incidents, on apprend que deux personnes, blessées lundi à Karachi et une autre à Dacca au cours de manifestations sont mortes dans la nuit, portant à 5 le nombre total des victimes.

La situation reste très tendue dans certains quartiers. Le couvre-feu est toujours en vigueur dans le quartier de Lequatatabad, théâtre des dernières manifestations et le centre de la ville est en partie paralysé en raison de l'absence de nombreux employés.

Incidents à Dacca

DACCA (PAKISTAN ORIENTAL) — L'armée est intervenue hier soir à Dacca au Pakistan oriental, où une grande partie de la population est soudainement descendue dans la rue pour manifester son opposition au gouvernement, et de mander la libération d'un dirigeant de l'opposition, le cheik Mujibur Rahman. Les ambulances sillonnent la ville, et de nombreux blessés ont été hospitalisés. Le couvre-feu a été prolongé jusqu'à jeudi matin, sans interruption. On ignore s'il y a eu des morts. Les manifestants réclament en outre le retrait de l'armée. Après minuit, la situation restait très tendue à Dacca, où des milliers d'étudiants continuaient de manifester.

D'autre part, les incidents qui se sont déroulés dans la journée à Rajshani, près de Dacca, ont fait deux morts et quatre blessés, annonce-t-on officiellement. Le couvre-feu a également été imposé dans cette ville.

Harcèlement du Vietcong dans la vallée d'A Shau

par Jean-Michel Goodstikker, de l'AFP

Près de la vallée d'A Shau — Depuis une semaine, Nord-Vietnamiens et marines se font face jour et nuit dans les collines qui mènent à la vallée d'A Shau sans tenir compte des trêves décidées par le FNL ou le gouvernement de Saigon.

Les assauts lancés par les Nord-Vietnamiens en petits groupes de vingt hommes, et pour la première fois lundi matin, avec une unité d'au moins cent hommes, contre les bases d'artillerie chargées de couvrir la progression des marines vers les objectifs et les installations de Hanoi dans la vallée d'A Shau, ont déjà coûté très cher aux "Marines" — une semaine après le début de la descente dans les vallées des compagnies du neuvième régiment, quarante marines sont morts et cent vingt ont été blessés. Les Nord-Vietnamiens ont eu cent tués.

L'assaut nocturne contre les bases d'artillerie américaines "Cunningham" et "Erskine" se déroula toujours de la même manière: l'artillerie nord-vietnamienne fait feu sur l'une des bases pour permettre aux troupes de monter à l'assaut de l'autre sans être décelées. Dans un premier temps, seule la base attaquée se défend et pointe ses canons sur l'assaillant qui est touché pour ainsi dire "à bout portant". L'assaut ne dure pas, les Nord-Vietnamiens se retirant vite pour échapper aux avions ou à une artillerie plus puissante venant de plus loin, celle des 175 mm d'une portée de 20 milles.

Dans l'opération "Dewey Canyon" les navires ont également à faire à une importante DCA nord-vietnamienne protégeant une route d'infiltration allant du Laos vers Hué en passant par la vallée d'A Shau. Le mauvais temps a cloué les marines sur leurs bases pendant trois semaines, et les Nord-Vietnamiens ont eu le temps de se renforcer et peut-être d'évacuer ce matériel que le commandement américain voulait anéantir. Le tir anti-aérien des Nord-Vietnamiens a ensuite empêché un assaut hélicoptère parce que tous les appareils s'aventurant trop près des objectifs étaient touchés.

Le commandement de la troisième division de marines estime que la résistance nord-vietnamienne prouve que l'enjeu est important et que le matériel n'a pas été évacué même au cours du dernier mois. Les attaques paraissent lui donner raison mais l'absence de toute unité de taille pourrait également signifier qu'il s'agit d'une arrière-garde nord-vietnamienne chargée de capter l'attention.

L'autoroute vers Berlin sera fermée

BERLIN (AFP) — Le tank soviétique "Vétéran" de la prise de Berlin, monté sur un piédestal de granit, canon dirigé sur Berlin-Ouest, qui se dresse sur l'autoroute, en guise de mémorial, à la limite du territoire est-allemand et du secteur américain de Berlin, va être dynamité.

Les autorités est-allemandes ont indiqué hier à la police de Berlin-Ouest que les opérations de dynamitage du socle auraient lieu les 19, 21, 25, 27 février et le 4 mars, pour permettre le passage d'une nouvelle bretelle de l'autoroute. On se demande à Berlin-Ouest si les autorités est-allemandes ne vont pas interdire la circulation sur l'autoroute en invoquant ce dynamitage. Le 27 février est en effet le jour de la visite du président Nixon et le 4 mars la date de la réunion à Berlin de l'assemblée fédérale qui élira le nouveau président de la RFA.

Révision du système fiscal des E.-Unis

WASHINGTON (AFP) — Le Congrès a commencé hier la première révision d'ensemble du système fiscal américain depuis 15 ans. Ses premières victimes ont été les fondations philanthropiques — exemptes d'impôts qui se sont vu menacées d'une taxe de 20 pour cent sur les revenus de leurs investissements.

Cette taxe a été proposée à la commission des crédits de la chambre des représentants par M. Wright Patman, représentant démocrate du Texas. Il estime que, grâce aux fonds considérables dont elles disposent et aux exonérations fiscales dont elles bénéficient, les fondations privées deviennent des puissances politiques, économiques et sociales.

Entretien Vance-La

PARIS (AFP) — L'ambassadeur Cyrus Vance, "numéro deux" de la délégation américaine aux négociations sur le Vietnam, s'est entretenu hier pendant trois quarts d'heure avec M. Pham Dang Lam, chef de la délégation de Saigon.

L'entretien n'a suscité aucun commentaire dans les milieux américains mais, de source sud-vietnamienne, on laisse entendre que les deux personnalités ont à nouveau examiné les discours prononcés par les représentants de Hanoi et du FNL sud-vietnamien au cours de la quatrième séance plénière. De même source, on exprime l'espoir que les représentants du "côté communiste" accepteraient que les problèmes militaires soient désormais abordés en priorité.

M. Cyrus Vance doit regagner Washington mercredi soir à l'expiration de sa mission. Il sera remplacé par M. Richard Walsh.

La prochaine séance de la conférence est fixée à demain.

internationales

Les députés français participeront à la prochaine assemblée de l'UEO

PARIS (AFP) — Les parlementaires français de la majorité (gaullistes) participeront aux travaux de la session de l'Assemblée de l'U.E.O. (Union de l'Europe occidentale) qui se réunit jeudi et vendredi au palais d'Iena à Paris. "La France n'a pas l'intention de quitter l'U.E.O. Le traité existe et la France n'a pas l'intention de le dénoncer. Au contraire, il s'agit d'en améliorer le fonctionnement actuellement défectueux" ont déclaré les membres du groupe U.D.R. après un entretien d'une heure et demie hier soir au Quai d'Orsay, avec M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères, et auquel étaient également présent M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. "Notre tâche, déclarait les représentants du groupe gaulliste, sera justement d'éclaircir les débats sans rien dramatiser, et de dissiper les malentendus".

Le premier ministre répondait à une question d'un député conservateur, qui demandait dans quelle mesure les "manoeuvres" des "cinq fidèles" et de la Grande-Bretagne contre la France pouvaient servir la cause de l'unité européenne. M. Wilson a répondu que de suggérer l'existence de manoeuvres contre la France constituait une complète incompréhension de ce que le secrétaire au Foreign Office, M. Michael Stewart, avait déclaré la veille aux Communes et de ce que l'U.E.O. estimait qu'il convenait de faire. Le premier ministre a expliqué avec précision les raisons de la convocation de ces réunions, qui, a-t-il précisé, "correspondent entièrement à l'esprit de l'U.E.O."

M. Stewart avait affirmé lundi aux Communes que le point de vue britannique, en convoquant la réunion de l'U.E.O. à Londres au niveau

des ambassadeurs était "pleinement justifié et entièrement partagé par les partenaires européens de la Grande-Bretagne". Il avait ajouté que la réunion consacrée au Moyen-Orient avait été rendue nécessaire par la limitation de temps imposée à la discussion sur ce sujet au conseil de l'U.E.O. à Luxembourg.

Pour sa part, Bonn a manifesté hier après-midi sa volonté de rechercher un compromis dans l'affaire de l'U.E.O.

Au moment où le chancelier Kurt-Georg Kiesinger recevait l'ambassadeur de France, M. François Seydoux, le service de presse du gouvernement fédéral allemand a publié un communiqué justifiant la participation, en l'absence de la France, de la R.F.A. à la réunion de l'U.E.O. de vendredi dernier à Londres par la volonté de renforcer la coopération européenne. Le communiqué constate cependant que de telles réunions ne peuvent que dans des cas exceptionnels être convoquées en dehors de la règle de l'unanimité.

M. Stewart avait affirmé lundi aux Communes que le point de vue britannique, en convoquant la réunion de l'U.E.O. à Londres au niveau

des ambassadeurs était "pleinement justifié et entièrement partagé par les partenaires européens de la Grande-Bretagne". Il avait ajouté que la réunion consacrée au Moyen-Orient avait été rendue nécessaire par la limitation de temps imposée à la discussion sur ce sujet au conseil de l'U.E.O. à Luxembourg.

Pour sa part, Bonn a manifesté hier après-midi sa volonté de rechercher un compromis dans l'affaire de l'U.E.O.

Au moment où le chancelier Kurt-Georg Kiesinger recevait l'ambassadeur de France, M. François Seydoux, le service de presse du gouvernement fédéral allemand a publié un communiqué justifiant la participation, en l'absence de la France, de la R.F.A. à la réunion de l'U.E.O. de vendredi dernier à Londres par la volonté de renforcer la coopération européenne. Le communiqué constate cependant que de telles réunions ne peuvent que dans des cas exceptionnels être convoquées en dehors de la règle de l'unanimité.

M. Stewart avait affirmé lundi aux Communes que le point de vue britannique, en convoquant la réunion de l'U.E.O. à Londres au niveau

des ambassadeurs était "pleinement justifié et entièrement partagé par les partenaires européens de la Grande-Bretagne". Il avait ajouté que la réunion consacrée au Moyen-Orient avait été rendue nécessaire par la limitation de temps imposée à la discussion sur ce sujet au conseil de l'U.E.O. à Luxembourg.

Moscou s'oppose à la présence de Bonn dans un organisme de l'ONU

NATIONS UNIES (AFP) — Le représentant de l'Union soviétique, M. Jacob Malik, a réitéré hier l'opposition de l'URSS à ce que la République fédérale allemande soit nommée membre du comité qui doit être établi spécialement pour préparer la deuxième décennie de développement. Il a répété que l'URSS ne siègerait pas à ce comité si l'Allemagne de l'ouest en faisait partie.

M. Malik a donné une conférence de presse spécialement sur ce sujet à l'avant-veille du jour où le président de l'Assemblée générale, M. Emilio Arenalles (Guatemala), doit annoncer la composition définitive du comité.

Le délégué soviétique a accusé les pays occidentaux qui ont présenté la candidature de Bonn de poursuivre des fins purement politiques qui n'ont rien à voir avec le succès de la décennie de développement pour faire entrer illégalement l'Allemagne de l'ouest dans un organe de l'ONU, et d'avoir passé outre au système des groupes régionaux de l'ONU en faisant parrainer l'Allema-

gne fédérale par les membres de l'organisation de coopération et de développement économique.

Le délégué soviétique a accusé aussi les trois puissances occidentales d'avoir présenté un ultimatum — annonçant qu'elles ne siègeraient pas au comité si Bonn n'en était pas membre — au lieu de poursuivre les consultations avec le groupe soviétique et d'envisager des compromis comme la participation des deux Allemagnes, sans droit de vote, l'attribution du siège en question à un pays sous-développé, ou l'élimination temporaire du comité préparatoire.

M. Malik a limité sa conférence de presse à ce sujet et n'a fait que brièvement allusion à la question de Berlin, en réponse à la question d'un journaliste. Il s'est borné à remarquer "que personne dans l'histoire n'avait jamais tenu d'élections présidentielles sur le territoire de quelqu'un d'autre, et que l'insistance illégale de Bonn sur ce point ne faisait que compliquer la situation en Europe."

Israël réaffirme la priorité de traités de paix

JERUSALEM (AFP) — M. Abba Eban, ministre israélien des affaires étrangères, a réaffirmé hier la détermination de l'Etat d'Israël de maintenir les actuelles lignes de cessez-le-feu tant qu'elle n'auront pas été remplacées par de nouvelles frontières définies dans le cadre de traités de paix.

M. Eban, qui prenait la parole devant le parlement auquel il présentait le budget de son ministère, a approuvé les déclarations américaines aux termes desquelles la solution au problème du Moyen-Orient devait être approuvée par les parties intéressées. Il a rejeté en revanche les positions française et soviétique selon lesquelles les quatre grands "jouissent d'une responsabilité spéciale et de droits extraordinaires au Moyen-Orient."

Le ministre a félicité à ce propos les pays d'Europe, de l'ouest "qui refusent de s'incliner devant les principes de la politique actuelle de la France au Moyen-Orient".

Le ministre israélien a d'autre part critiqué la "position inflexible" de l'Egypte qui, a-t-il dit, exige que les troupes israéliennes se retirent jusqu'aux frontières existant avant la guerre des six jours, et qui compte ensuite poursuivre la lutte afin de réduire encore davantage le territoire d'Israël.

M. Abba Eban a enfin défini la politique étrangère israélienne en ces termes: "Renforcer Israël, en tant qu'Etat juif, dans de nouvelles frontières acceptées et sûres qui permettront d'établir des rapports de paix et de bon voisinage avec les états arabes".



Quebec
sait
faire

ou

de l'influence sur l'économie québécoise des bagues d'identité fabriquées au Québec pour perroquets d'Amazonie

Vous esquissez un léger sourire? Mettons les choses au point... D'abord, nos plus beaux perroquets domestiques viennent d'Amazonie, c'est un fait... Poursuivons: le pilote de Lauzon, propriétaire du perroquet, a fait dessiner cette bague par un joaillier de Saint-Sauveur, au coût de \$20... Le joaillier de Saint-Sauveur a pris son \$20 pour s'acheter des outils de précision fabriqués à Grandes-Piles... Le fabricant d'outils de Grandes-Piles a appliqué ce \$20 à la commande d'une auto-neige manufacturée dans les Cantons de l'Est... La manufacture a exporté cette année des milliers d'auto-neiges vers le nord-est des États-Unis... Le profit de la vente de ces auto-neiges est revenu au Québec sous la forme de salaires accrus pour les employés de la manufacture... L'un d'eux vient de se faire construire une nouvelle maison par un entrepreneur de Drummondville... L'entrepreneur de Drummondville a ainsi pu offrir à sa femme une nouvelle auto assemblée près de Montréal... L'usine d'automobiles continue de grossir et d'embaucher d'autres Québécois... Ces Québécois vont dépenser leur nouveau salaire à l'achat de chaussures que vous fabriquez, ou de tapis que vous tissez ou de pétrole que vous raffinez ou d'aliments que vous produisez ou de vêtements que vous taillez ou de canots que vous construisez... Peut-être pourrez-vous alors récompenser votre perroquet de si bien parler en lui achetant une bague d'identité ouvragée par un joaillier du Québec... Et la roue continue de tourner...

achetez
du Québec
d'abord



GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Assistance sociale

Les travailleurs sociaux pressent Québec de déposer le projet de loi

La Corporation des travailleurs sociaux professionnels du Québec presse de nouveau le gouvernement, dans un communiqué, de déposer au plus tôt devant l'Assemblée nationale le projet de loi-cadre d'assis-

sance sociale dont il est fait mention depuis deux ans. Il serait prématuré de dire que le projet de loi sera la réponse tant attendue, estiment les travailleurs sociaux, qui ajoutent que le public a

néanmoins le droit d'en connaître immédiatement la teneur.

Lorsqu'une partie importante de la population du Québec subsiste avec un revenu inférieur au seuil de la pauvreté, la conscience sociale du Québec ne peut qu'être inconfortable car la responsabilité de réclamer ces changements incombe à tous, dit encore le communiqué.

La Corporation des travailleurs sociaux souligne en outre que, depuis deux ans, le gouvernement explique le retard apporté à la soumission du projet de loi par la nécessité d'instituer "des mécanismes administratifs étanches". La Corporation estime, pour sa part, que le laps de temps qui s'écoulera entre le moment où le projet de loi sera déposé et son adoption finale pourra être consacré à l'institution de ces mécanismes et à l'affectation du personnel.

Les travailleurs sociaux considèrent qu'une révision des taux d'assistance sociale s'impose. Alors que le seuil de la pauvreté se situait, en 1965, à \$3,300, et ce pour une famille de quatre personnes, l'allocation maximum, en 1969, n'est que de \$1,860 en dépit de la hausse croissante du coût de la vie.

L'assistance sociale, estiment les travailleurs sociaux, doit être considérée comme un investissement et favoriser la prévention et la réadaptation. Cependant, pour ce faire, elle doit répondre aux besoins essentiels, sinon elle n'est qu'un facteur de subsistance.

Notre législation sociale date de plusieurs années, des changements s'imposent pour assurer à tous la satisfaction des besoins essentiels; aussi les mesures d'assistance doivent-elles être intégrées à l'ensemble de la sécurité sociale, concluent les travailleurs sociaux.

"I, a Woman" en Cour municipale, aujourd'hui

La dernière phase de l'affaire "I, a Woman" s'ouvre ce matin en Cour municipale. On sait que le long métrage suédois, dont la projection avait été autorisée par le Bureau de surveillance du cinéma du Québec, a été subitement interdit par la police de Montréal qui a invoqué la prétendue obscénité du film.

Famous Players exploitants des salles de cinéma où le film était projeté, avait obtenu en Cour supérieure une injonction à l'encontre de la décision de la police, injonction qui fut par la suite rejetée en Cour d'appel.

A 10 heures ce matin, le juge en chef Champagne de la Cour municipale entendra la cause qui oppose le Contentieux de la Ville et Famous Players. Pour cette dernière société, c'est le bâtonnier Jean Martineau qui plaidera en défense. Il est rare, sinon exceptionnel, qu'un avocat de cette classe "descend" en Cour municipale.

Cette fois, les débats porteront sur le fond du problème: le film est-il, oui ou non, obscène? Plusieurs témoins prestigieux seraient entendus.

Indirectement, la juridiction du Bureau de surveillance du cinéma est mise en cause. En effet, par suite de l'affaire "I, a Woman", la décision de ce Bureau, qui constitue un tribunal administratif, est renversée par la décision d'une juridiction municipale.

On prévoit que les débats dureront quelques jours.

Au pôle Nord

500e et dernier saut en parachute

OTTAWA (PC) — Un pilote de Spitfire et parachutiste de la deuxième guerre mondiale fera, le mois prochain, au-dessus du pôle Nord, son 500e et dernier saut en parachute.

Ray Munro, ancien journaliste, résidant actuellement à Lancaster, Ont., à proximité de Cornwall, a dit qu'il compte, après le saut polaire, remettre son parachute et cesser de voler, au terme d'une carrière de 30 années.

Dans une déclaration rendue publique aujourd'hui par Robert Christie Associates Ltd., de Montréal, il est dit de M. Munro qu'il est un des seuls 16 parachutistes qui détiennent des diplômes de France portant la mention "Hautement qualifié".

Le moment du saut dépendra des conditions atmosphériques, précise la déclaration. Le lancement se fera de l'île Ward Hunt, à 500 milles au sud du pôle.

Portant des vêtements de protection spéciaux, M. Munro sautera d'une altitude de 15,000 pieds. Il fera une chute libre et n'ouvrira son parachute qu'à une altitude de 2,200 pieds.

Le pilote polaire Weldon W. Phipps conduira Munro et son équipe jusqu'au pôle et reviendra les prendre après le saut.

M. Munro, qui approche de la cinquantaine, a déclaré aux responsables du ministère du

Développement du nord que cette expédition couronnera cinq années d'études et 499 sauts en parachute, destinés à "déterminer les effets psychologiques" sur un parachutiste qui saute dans des conditions anormales.

Laval, ville de 220,442 habitants

Laval compte une population de 220,442 habitants dont 47 p.c. ont moins de 20 ans. La population active comprend 71,782 travailleurs dont le revenu moyen s'établissait en 1967 à \$4,864.

Ces données viennent d'être publiées dans un document du service de recherches et de statistique de la deuxième plus peuplée ville du Québec.

Les francophones représentent 81 p.c. de la population, les anglophones 14 p.c. et les autres groupes ethniques 5 p.c. Les catholiques sont largement majoritaires avec 88 p.c.; les protestants viennent ensuite avec 9 p.c., les juifs avec 3 p.c. et diverses religions comptent pour 1 p.c.

Près de 42,000 logements ont été construits entre 1951 et 1967.

Laval compte plus de 3,000 commerces et places d'affaires dont le volume annuel des ventes dépasse \$200 millions, et quelque 105 industries employant environ 7,500 travailleurs.

Au 7 octobre 1968, la valeur foncière imposable s'établissait à \$794 millions, mais le potentiel de la ville demeure considérable puisque le domaine bâti de l'île Jésus ne dépasse pas 21 p.c. du territoire.

Laval dispose de 86 parcs aménagés, de 17 piscines, 29 patinoires, deux arènes et 26 courts de tennis.

La population scolaire est de 68,177 élèves répartis dans 2,154 classes et 139 écoles. Douze nouvelles écoles sont en construction.

Il ne manque plus à l'Université de Québec que...

... des lettres patentes, un recteur et un budget

par François Barbeau

Il ne manque à l'Université de Québec que des lettres patentes, un recteur et un budget.

C'est ce qu'a déclaré hier le recteur du Collège Sainte-Marie, M. Paul-Emile Gingras, qui expliquait aux membres du club Richelieu-Maisonnette ce que sera l'Université de Québec à Montréal en septembre.

L'université, a-t-il dit, possède déjà une clientèle, près de 400 professeurs organisés en départements et des ressources physiques importantes: bibliothèque de plus de 80,000 volumes et laboratoires, sans parler des immeubles et des terrains.

Avec cet actif, a poursuivi M. Gingras, l'Université du Québec serait capable d'offrir à ses étudiants au moins trois années de cours après le CEGEP.

Les objectifs de l'Université de Québec, a expliqué M. Gingras, sont d'ailleurs l'éducation des adultes, la formation des professeurs, la forma-

tion d'hommes de commerce et d'hommes de sciences.

L'Université du Québec partira d'un bien meilleur pied que bon nombre d'universités d'Amérique du Nord, a souligné le conférencier, faisant allusion à l'université Sir George William qui, du jour au lendemain est passée du niveau collégial au niveau universitaire et l'université Simon Fraser de Colombie-Britannique qui a été récemment bâtie de toutes pièces.

Pour illustrer sa thèse, M. Gingras a fait état d'un cours de gestion des affaires qui avait été préparé, au Collège Sainte-Marie, en collaboration avec des spécialistes de grandes sociétés comme le CNR, IBM, Price Waterhouse, et qui avait reçu l'approbation des Hautes Etudes commerciales et de l'université de Montréal, qui accordera un diplôme aux étudiants engagés dans ce cours, qui se donne déjà au CSM.

Nous sommes rendus à la civilisation tertiaire, ce qui veut dire que pour gagner sa vie, il faut plus qu'une éducation secondaire, avait dit M. Gingras au tout début de sa causerie.

La création d'une Université du Québec, entérinée à Québec en décembre, reste à être finalisée par un arrêté en Conseil pour déterminer la composition de la direction de l'université. Il faut noter que cette université d'Etat pourrait aussi avoir des succursales dans la province, et ne serait pas réservée à Montréal.

Déjà, d'importants travaux de recherches et de développement ont été effectués par des fonctionnaires du ministère de l'éducation, des représentants des universités et des représentants des institutions concernées par la création de l'université provinciale, et le ministre de l'éducation a annoncé à l'automne que l'université pourrait ouvrir ses portes en septembre 1969.

L'Université du Québec grouperait le collège Sainte-Marie, les écoles normales Jacques-Cartier et Ville-Marie, l'école normale technique Laval et l'école des Beaux-Arts.

Avec de la bonne volonté, en procédant empiriquement et pragmatiquement, a conclu M. Gingras, nous arriverons à ouvrir quelque chose de "potable" cet automne.

à travers le monde

Borman n'ira plus dans l'espace

MADRID (AFP) — "Je ne retournerai pas dans l'espace. Avec Apollo 8, j'ai effectué mon dernier vol", a déclaré, à Madrid, le cosmonaute Frank Borman. Aux journalistes et aux personnalités qui l'entouraient, le colonel Borman a précisé qu'il avait travaillé pendant sept ans au programme spatial américain et qu'il considérait avoir "accompli sa part de l'ouvrage". "Ma décision, a-t-il ajouté, est

strictement personnelle et n'a pas été provoquée par la NASA".

Priorité aux problèmes de la jeunesse

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) — La commission du développement social a décidé de donner priorité à l'étude du problème de la jeunesse moderne. Ce problème lui a été soumis sous la forme d'un rapport sur les politiques et

les programmes à long terme de la jeunesse dans le cadre du développement national. C'est la première fois que le problème de la jeunesse, et en particulier celui de l'écart entre les générations, est posé officiellement devant les Nations unies. La commission sociale étudiera également en priorité l'organisation de la seconde décennie du développement (1970-1980). Outre son président, M. K. Joeknes (Norvège), le bureau de la commission comprend MM. Ovidiu Badina (Roumanie),

Ahmed Mohamed Khalifa (République arabe unie) et Hugo Gobi (Argentine) comme vice-présidents; et M. Mikis Sparis (Chypre) comme rapporteur. La commission a commencé ses travaux lundi et siègera jusqu'au 5 mars.

Conférence sur les satellites de communications

WASHINGTON (AFP) — Plus de quatre-vingts pays seront représentés à la conférence sur les satellites de commu-

nications qui s'ouvrira à Washington le 24 février. Il s'agit des soixante-cinq membres auxquels se joindront plus d'une quinzaine d'observateurs parmi lesquels l'Union soviétique, la Bulgarie, la Hongrie, la Mongolie extérieure, la Roumanie et la Tchécoslovaquie. La réunion de Washington qui durera environ quatre semaines se propose, déclaration de source autorisée à Washington, d'établir un système permanent élargi, amélioré de satellites de transmissions globales.

SURINTENDANT BILINGUE

Entrepreneur général de construction demande surintendant bilingue avec expérience générale supérieure. Ne doit pas avoir moins de 5 ans d'expérience sur édifices de \$1,000,000 et plus. Références requises. Salaire à discuter. Travail à Ottawa, Ontario. Écrire à: Case 1052, Le Devoir, Montréal, P.Q.



SURINTENDANT DE LA MANUTENTION

Voici une excellente occasion pour mettre en valeur vos connaissances et votre expérience auprès d'une entreprise jeune et dynamique. Les tâches consistent à diriger, planifier et surveiller les procédés d'opération des produits fabriqués jusqu'à leur emballage et livraison.

Le candidat, un homme bilingue dans la trentaine, préférablement avec une expérience connexe dans l'industrie lourde. Il possèdera une formation universitaire ou technique équivalente. Son dynamisme et son ambition lui permettront d'accéder à un poste plus responsable au sein d'une entreprise en plein essor. Le salaire offert est substantiel et à discuter.

Pour une entrevue confidentielle, appelez M. Charles Thériault - 861-8371.

500 Sélection Services (Montréal) Ltée
Conseillers en emploi
615 ouest, Boul. Dorchester, Montréal
Téléphone (514) 861-8371

Industrie Pharmaceutique Opportunité pour un DIRECTEUR TECHNIQUE

Nous requérons les services d'un Directeur Technique pour diriger le département de contrôle et assister dans le développement de nouvelles spécialités pharmaceutiques. Le candidat devra être licencié d'une Université reconnue, posséder un diplôme dans l'une des sciences suivantes: pharmacie, pharmacologie ou chimie. En plus, il devra posséder une expérience pratique suffisante après l'Université en ce qui concerne la préparation des formules, fabrication, conditionnement, étiquetage ou contrôle des médicaments. Il devra être bilingue et être âgé de 28 à 45 ans. Nous sommes une maison canadienne et nous distribuons nos spécialités dans tout le Canada.

Adresser vos demandes à:

Elliott-Marion Company Ltd.
4940 rue Fisher, Montréal 376

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Notre Comité recherche les services d'un directeur, pour son Service du Personnel nouvellement créé.

Le poste relèvera directement de la direction générale et les responsabilités comporteront l'administration du personnel dans tous ses aspects.

Le candidat idéal doit avoir entre 30 et 40 ans, être capable de gagner le respect de ses associés au niveau des cadres supérieurs, au point de vue compétence professionnelle, jugement, tact et fermeté. Il doit être un diplômé en relations industrielles ou posséder l'équivalent. En plus, le postulant doit avoir un minimum de cinq ans d'expérience dans la gestion du personnel et tout particulièrement dans les domaines des relations ouvrières et du perfectionnement du personnel.

Ce poste intéressera les candidats dont le revenu annuel est présentement de l'ordre de \$13,000.00. Prière de soumettre Curriculum Vitae au:



Directeur Général,
Comité Conjoint de l'Industrie de la
Construction de la Région de Montréal,
3530 ouest, rue Jean-Talon,
Montréal 301.
739-4781.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NOUVEAU TAUX

5 3/4%

SUR LES EPARGNES

COMPAGNIE GUARANTY TRUST

DU CANADA

DANS NOS 44 BUREAUX AU CANADA

ENSEIGNEZ EN ONTARIO

Aux professeurs d'écoles secondaires

Êtes-vous intéressés à enseigner dans les écoles modernes FRANÇAISES en Ontario? Il nous faut des professeurs de langue française dans toutes les matières: académiques, commerciales et techniques.

Échelle de salaires:

- degré universitaire et entraînement pédagogique: \$7,000 à \$11,300;
- degré universitaire avec spécialité et entraînement pédagogique: \$8,100 à \$13,300;
- allocation pour expérience: \$300 par année.

Pour plus de renseignements adressez-vous à: **M. R.E. BARBEAU,**

- Château Frontenac, Québec, mercredi 19 février (p.m.), jeudi 20 février (toute la journée);
- Château Champlain, Montréal, vendredi 21 février (p.m.), samedi 22 février et dimanche 23 février (toute la journée);
- Motel Le Baron, Sherbrooke, lundi 24 février (p.m.), mardi 25 février (toute la journée).

Adressez-vous au bureau pour le numéro de la chambre.

l'information

Front commun de l'éducation physique des loisirs, sports

M. Gaston Marcotte, président de la Confédération des sports du Québec, nous a fait tenir hier le communiqué laconique suivant:

"Lundi, eut lieu au département d'éducation physique de l'Université de Montréal, une réunion d'urgence groupant les grands responsables de l'éducation physique, des loisirs et des sports du Québec. Devant l'imminence d'une décision gouvernementale qui établirait les grandes politiques du Québec pour les 10 prochaines années dans le domaine des loisirs, des sports et de l'éducation physique, les dirigeants ont senti le besoin d'unir leur voix afin que le gouvernement respecte les besoins du peuple québécois exprimés par ceux qui ont été élus à la direction des différents organismes provinciaux responsables de ces secteurs.

"Conscients de leurs responsabilités vis-à-vis leurs électeurs, Messieurs Arthur Sheedy, président de la Fédération d'éducation physique du Québec, Pierre Meunier, président de l'Association des directeurs de loisirs municipaux du Québec, Fernand Gagnon et Bernard Miron, vice-président et secrétaire de la Confédération des loisirs du Québec, le Père de la Sablonnière, président de l'Association des centres de loisir du Québec, et Gaston Marcotte, président de la Confédération des sports du Québec, ont décidé d'unir leurs forces afin de faire valoir avec plus d'autorité le point de vue de l'éducation physique, des loisirs et des sports trop longtemps négligé au Québec. Ces premiers jalons visant à l'unification future de ces trois domaines respectifs, créent un précédent au Canada dont le Québec peut être fier. Face aux options qu'il étudie présentement le gouvernement se doit de consulter les premiers intéressés avant de prendre toute décision qui engagerait l'avenir du Québec."

Et c'est signé: **Gaston Marcotte**
Président de la Confédération des sports du Québec

Vancouver ignoré de nouveau

NEW YORK — Les gouverneurs de la ligue Nationale de hockey ont réaffirmé, hier, au cours d'une réunion à New York, leur détermination de laisser la franchise des Seals là où elle se trouve présentement, à Oakland, Californie, en dépit de la demande de transfert déjà faite par l'équipe et des offres d'achat de cette franchise manifestées par divers groupes.

Les gouverneurs ont refusé le transfert de la franchise tant à Vancouver qu'à Buffalo, et dit leur désir de faire en sorte que la Côte Ouest des États-Unis continue à être représentée par deux équipes dans le circuit, tel que présentement.

Le président Clarence Campbell a déclaré que les gouverneurs ont pris connaissance de trois ou quatre offres d'achat très solides concernant les Seals, et il a mentionné que ces offres seraient sérieusement considérées, mais dans l'optique du désir des gouverneurs de voir à ce qu'une équipe continue à représenter la ville d'Oakland dans la ligue.

En dépit du nouveau refus opposé par les gouverneurs concernant ce transfert, M. Campbell a mentionné que cela ne changeait rien aux chances de Vancouver d'être sérieusement considérée lorsque le temps sera venu de procéder à une nouvelle expansion des cadres.

Les deux organisations ont proposé, par la voix de Goodman, d'opérer l'équipe conjointement à Vancouver si le transfert était accepté. Burrard Hockey Club aurait détenu 51 pour cent des parts et les Seals 49 pour cent. La nouvelle direction se serait mise au travail dès la saison 1969-70 à Vancouver.



Les champions du monde de baseball ne semblent pas encore disposés à se reporter à leur camp d'entraînement en Floride, because la dispute au sujet du fonds de pension mais leurs admirateurs croient qu'ils seront néanmoins présents à l'ouverture du camp puisqu'ils ne cessent d'écrire à leurs joueurs favoris. Ci-haut, c'est le gérant de l'équipement des champions Tigers de Detroit, John Hand, qui cueille l'abondant courrier dans les cases des joueurs de l'équipe, à Lakeland, Floride. (Téléphoto PA)

Geoffrion évincé!

NEW YORK — Emile Francis, directeur gérant des Rangers de New York, de la Ligue nationale de hockey, qui a remplacé Bernard Geoffrion comme instructeur quand celui-ci s'est évanoui au cours d'un match à Oakland, le 17 janvier, continuera à diriger l'équipe pour le reste de la saison.

L'annonce en a été faite hier à une conférence de presse.

Geoffrion, qui est âgé de 38 ans, agrira comme éclairer spécial et s'occupera de tâches diverses pour les Rangers.

Les médecins de Geoffrion lui ont conseillé "de fuir les pressions et les rigueurs du travail d'instructeur pour quelque temps encore afin d'éviter une rechute", a dit un porte-parole des Rangers. "Sa santé s'est cependant améliorée de façon satisfaisante au cours des trois dernières semaines", a ajouté le porte-parole.

Esposito au ralenti

MONTREAL — Les Bruins de Boston ont soudainement perdu toute leur puissance offensive la semaine dernière tandis que la puissance défensive des Blues de St. Louis s'est améliorée et comme résultat, les Bruins ont perdu leur avance en tête de la division Est pendant que les Blues ont augmenté la leur dans la division Ouest. Boston a débuté de façon normale il y a huit jours en écrasant Chicago, 7-3 quand le meneur chez les compteurs, Phil Esposito

a amassé 2 buts et trois assistances pour porter son total à 92 points sur 56 assistances, le meilleur total du circuit. Les Bruins, qui avaient maintenu une moyenne de 4 buts par joute jusqu'ici se sont ensuite contentés d'un seul but contre Canadien et Chicago en fin de semaine et Esposito n'a pu alors récolter un seul point. Avec 9 buts comptés contre 11 pour leurs rivaux, c'est la 2e fois seulement cette saison que Boston a accordé plus de buts à ses adversaires qu'il en a lui-même compté au cours d'une semaine de jeu.

Esposito a tout de même conservé une forte avance de 14 points en tête des compteurs et Bobby Hull, du Chicago, est devenu son plus proche rival, s'étant installé au 2e rang à la place de Gordie Howe, du Detroit. Hull a

maintenant 76 points dont 37 buts, le plus fort total de buts du circuit. Howe vient en 3e place avec un point de moins que Hull; Stan Mikita, du Chicago, suit avec 73 points et Jean Beliveau et Yvan Cournoyer, du Canadien, occupent la 5e et la 6e place avec 70 et 67 points. Alex Delvecchio, du Detroit, a le même total que Cournoyer. Red Berenson, du St. Louis, est au 8e rang avec 66 points et il est toujours le meilleur compteur de la division Ouest. Il mène également pour les buts dans sa division avec 28.

Il ne faut aucun doute que les gardiens Jacques Plante et Glenn Hall sont les points forts des Blues de St. Louis cette saison et le St. Louis a maintenant une avance de 23 points sur les Seals d'Oakland en 1ère place de la division Ouest. St-Louis a déjà 74 points au classement soit un de plus que le total amassé par Philadelphie il y a un an quand les Flyers s'assurèrent le titre de cette division avec le total mentionné. Les Blues n'ont subi que trois défaites contre les clubs de leur propre division et c'est mieux que ce qu'aucun club de la division Est a pu réussir contre les mêmes clubs. Les Blues, de fait, n'ont plus besoin que d'une seule victoire pour être assurés de participer aux éliminatoires à venir.

Hall y est allé de deux blanchissages la semaine dernière et Plante n'a accordé que deux buts en autant de joutes pour donner aux gardiens des Blues une solide moyenne de 1:98 but alloué par joute. Hall a maintenant réussi 8 blanchissages et Plante 5 pour un total de 13 pour le St. Louis. Ce total a déjà été réussi par une équipe dans le passé, mais aucun club n'a atteint le total de 14 ou plus depuis que George Hainsworth a établi le record de tous les temps de 22 blanchissages, avec le Canadien, en 1928-29.

Forbes Kennedy, du Philadelphie, est devenu le "badman" du circuit avec 193 minutes au cachot, soit le 3e plus fort total de toute l'histoire de la LHN puisque seuls Howie Young, alors avec Detroit, a établi le record de 273 minutes en 1962-63 et que Lou Fontinato, alors avec les Rangers de New York, écopa d'un total de 202 minutes en 1955-56.



Les neuf membres de la Zone laurentienne de ski délégués aux championnats canadiens de ski alpin qui se tiendront du 22 au 24 février prochain à Whistler Mountain, dans le Parc Garibaldi, C.-B., ont quitté Montréal lundi en compagnie de leur instructeur, Jean-Guy Brunet. On reconnaît, dans l'ordre habituel, Jim Gardner, instructeur en chef de la Zone, Diane Culver, Denise Crichton, R. Goodman, G. Goodman, R. Cloutier, R. Wood, R. Hunter et Jean-Guy Brunet. (Photo CP Air)

Waples veut demeurer en orbite... à B-B

Le vétéran Keith Waples voudra poursuivre son élan victorieux ce soir à Blue Bonnets, quand il conduira l'ambuleur Double O Seven dans l'épreuve principale de la soirée des dames, une course d'un enjeu de \$2,800.

Waples a fait un retour fracassant à la piste du boulevard Décarie dimanche dernier, quand il a gagné deux fois en autant de courses. Il a visité le cercle du vainqueur avec Scotts Dominion et Swinging Time.

Le handicapé de la piste, Léon Bouchard, croit que Waples sera en mesure de remporter une troisième victoire de suite. Double O Seven, un rejeton de quatre ans de Bye Bye Byrd, est considéré préfavori à 5-2.

Les autres concurrents de cette épreuve seront High Basis, Swing Easy, Modockin et le vétéran Sir Winston Pick.

Modockin est considéré comme l'aspirant à 7-2 au tableau des sélections matinales. Il compte deux départs jusqu'à maintenant et il a terminé quatrième à sa dernière sortie.

La neuvième course, incidemment, a été nommée pour souligner le Carnaval d'Hiver du Centre Immaculée-Conception.

La septième course retiendra aussi l'attention de l'amateur. Il s'agira d'un trot-conditions doté d'une bourse de

\$2,600, qui verra Debbie Bond et Rushing Brook préfavoris pour l'emporter.

Debbie Bond est l'un des plus rapides trotteurs à s'échapper de la barrière et elle compte déjà deux triomphes. Elle est considérée à 2-1 pour vaincre Rushing Brook (5-2), invincible jusqu'à maintenant.

Rushing Brook s'est plus qu'affirmé depuis le début de la campagne, remportant ses trois premières courses. Il avait perdu son allure au départ de sa dernière course, mais cela ne l'a quand même pas empêché de l'emporter par six longueurs.

Les choix de M. Lee

Course	1er	2e	3e
1	6	1	8
2	2	3	8
3	6	5	1
4	5	2	7
5	6	4	1
6	5	1	4
7	2	3	6
8	5	6	1
9	4	3	5
10	7	4	3

Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE
TROT — A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,100
1- Miss Nat M. Leblond 3-1
2- Fabron W. Bourgon 7-2
3- Archie Mon J. Jodoin 9-2
4- Lobo Hanover Pas nommé 4-1
5- Champ Man J.C. Martineau 3-1
6- Alford Hours G. Lachance 10-1
7- Dolly C. C. Poulin 10-1
8- Kirk's Vote R. Dufour
9- Ann's Eligibles A. Desjardis
10- Galena Speed Bomb

DEUXIEME COURSE
AMBLE — A réclamer \$2,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,100
1- Carman Baldy A. Boucher 3-1
2- Kirk's Vote L. Desjardis 7-2
3- The Great Remus Jr. Y. Laframboise 4-1
4- Our Dutchesse R. Caldwell 9-2
5- Galant One A. Desjardis 5-1
6- Mighty True G. Côté 4-1
7- Squeeze Play M. Bergeron 8-1
8- Balalaie S. Fleau 8-1
9- Lady's Adon R. Filion
10- Pine Clap A. Bédard

TROISIEME COURSE
A réclamer (handicap) \$6,000 - \$6,500 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,800
1- Glenburghart J.G. Brossier 3-1
2- Impressive A. Bédard 2-1
3- Active Bud B. Côté 4-1
4- H.S.M. R. Ste-Marie 9-2
5- Vain's Gift B. Gervais 6-1
6- Sheildale P.K. Pas nommé 8-1
7- Monieur Richelieu A. Desjardis 8-1
8- Atom Time N. Barber 10-1
9- Ann's Eligibles
10- Merrie Dazzler N. Pelletier
11- Harty R. L. St-Jacques

QUATRIEME COURSE
TROT — A réclamer \$2,500 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,100
1- Trader Madrite D. MacTavish 3-1
1- Merry Paper J. Labare 7-2
3- Bargandy A. Bédard 4-1
4- Tangiers J. Hébert 9-2
5- Steady Mite A. Boucher 8-1
6- Mr. Tyson M. Turcotte 8-1
7- Louisa Hanover R. White 5-1
8- Flemington Key Y. Gamache 13-1
9- Chief Corsica B. Gervais
10- Nancy Boot S. Grisé

CINQUIEME COURSE
AMBLE — A réclamer \$2,500 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,100
1- Sunshine Mite B. Côté 3-1
2- Steady Mite A. Bédard 2-1
3- Hilarious P. Sauvé 4-1
4- Vicky's Kid R. Filion 9-2
5- Adio Star M. Gagnier 5-1
6- Will Lor Dolly C. Desjardis 10-1
7- Battle D Adios N. Barber 10-1
8- A. Boucher 14-1

SIXIEME COURSE
AMBLE — A réclamer \$3,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,200
1- Rhythm Man R. Dufour 5-2
1- Mighty Que P. Robillard 4-1
3- Rebel Chief A. Boucher 4-1
6- Doris Adios J. Lancaoter 5-1
7- Monaco Hanover R. Bouthillier 6-1
8- Sweet Harmony B. Gervais 6-1
9- Dell Cash G. Côté 8-1
10- Hobby Horse Rich D. Proulx 10-1

SEPTIEME COURSE
TROT — Non-gagnants de \$12,000 en 68-69. Aussi à réclamer \$12,000. All. pour l'âge et le sexe. BOURSE \$2,600
1- Debbie Bond M. Bergeron 2-1
2- Rushing Brook J.G. Brossier 5-2
3- Quick J.P. Gauthier 4-1
4- Proud Vic M. Dousté 5-1
5- Early Return P. Robillard 8-1
6- Ruth Ann Sky R. Barber 8-1
7- Mr Media J. Cyrenne 12-1

HUITIEME COURSE
AMBLE — A réclamer \$3,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,200
1- Sur Dider Pas nommé 3-1
1- Angelic Wick W. Bourgon 7-2
6- Scott Chance G. Lachance 4-1
8- G.P. Bud C. Desjardis 5-2
9- Goboe Hanover J.P. Chartron 5-1
7- Quebec Bri Pas nommé 6-1
8- Danver's Dream R. Barber 8-1
9- Cheval Chanceux J. Blouin 10-1

NEUVIEME COURSE
AMBLE — A réclamer \$3,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,200
1- Magnolia R. White 3-1
2- Star's Lo A. Boucher 7-2
1- Expo Adios W. Massé 4-1
3- New Kirk G. Lachance 9-2
3- Sailor Mon R. Barber 4-1
4- Grand Scott J.P. Chartron 6-1
6- Moonshine P. Sauvé 6-1
8- Abe Campbell J.G. Brossier 8-1

DIXIEME COURSE
AMBLE — A réclamer \$3,000 - Allocations pour l'âge et le sexe. BOURSE \$1,200
1- Exposé Stoney C. P. Sauvé
2- J.C. Gauthier

CE SOIR

Montréal à Toronto
Detroit à New York
Boston à Pittsburgh
Chicago à Oakland
Philadelphie à St. Louis
Los Angeles à Minnesota

Hockey

CLASSEMENT

	SECTION EST						
	PJ	G	P	N	Bp	Bc	Pts
BOSTON	56	33	11	12	219	151	78
CANADIENS	58	35	15	8	207	155	78
NEW YORK	58	30	23	5	160	148	65
DETROIT	58	28	22	8	183	161	64
TORONTO	54	25	18	11	170	149	61
CHICAGO	58	27	25	6	213	186	60

	SECTION OUEST						
	PJ	G	P	N	Bp	Bc	Pts
ST. LOUIS	59	31	16	12	166	117	74
OAKLAND	58	21	29	9	154	186	51
LOS ANGELES	55	20	28	6	135	177	46
PHILADELPHIE	58	13	30	15	124	174	41
MINNESOTA	57	14	34	9	136	200	37
PITTSBURGH	57	11	37	9	135	198	31

LES COMPTEURS

B A Pts		B A Pts	
Esposito, Boston	36 56 92	Stanfield, Boston	20 20 40
B. Hull, Chicago	37 41 78	Stemkowski, Dét.	15 25 40
Howe, Detroit	33 44 77	Unger, Detroit	21 18 39
Mikita, Chicago	21 52 73	Sabourin, St. L.	20 18 38
Beliveau, Can.	31 39 70	J. Ferguson, Can.	19 19 38
Cournoyer, Can.	34 33 67	C. Burns, Pitts.	13 25 38
Delvecchio, Dét.	19 48 67	Joyal, L.A.	24 13 37
Berenson, St. L.	28 38 66	Flett, L.A.	20 17 37
Hodge, Boston	34 29 63	Murphy, Boston	9 28 37
Ullman, Toronto	27 31 58	N. Ferguson, Oak.	21 15 36
Rousseau, Can.	24 34 58	Sanderson, Bos.	18 18 36
Pappin, Chicago	26 29 55	McDonald, St. L.	17 19 36
Hadfield, N.Y.	23 32 55	Oliver, Toronto	13 23 36
Mahovich, Dét.	36 18 54	Schinkel, Pitts.	12 24 36
Ratelle, N.Y.	19 35 54	H. Richard, Can.	11 25 36
Wharram, Chic.	20 33 53	R. Shock, St. L.	11 24 35
Hampson, Oak.	18 35 53	Stapleton, Chic.	4 31 35
D. Hull, Chicago	25 27 52	Parise, Minn.	16 18 34
Gilbert, N.Y.	20 32 52	Lacroix, Phil.	15 19 34
McDonald, Dét.	21 28 49	D. O'Shea, Minn.	13 21 34
Hicke, Oakland	19 30 49	T. Green, Boston	6 28 34
Bucyk, Boston	17 30 47	Mohs, Chicago	20 13 33
Cullen, Minn.	16 31 47	Jarrett, Oak.	19 14 33
Martin, Chic.	16 31 47	R. Ellis, Toronto	16 17 33
Henderson, Tor.	20 26 46	Westfall, Boston	16 17 33
D. Keon, Tor.	20 26 46	Ehman, Oakland	15 18 33
Larose, Minn.	19 27 46	MacGregor, Dét.	11 22 33
D. Grant, Minn.	21 24 45	Connelly, Detroit	15 17 32
B. Orr, Boston	13 32 45	Sarrasin, Phil.	10 22 32
Nevin, N.Y.	22 22 44	Bergman, Detroit	7 25 32
Gendron, Phil.	17 26 43	McKenzie, Boston	18 13 31
Goyette, N.Y.	12 30 42		

Victoire des pros

NEW YORK — Les joueurs professionnels itinérants de la "National Tennis League" (George McCall) et de la "World Tennis Championship" (Bob Briner) sont parvenus à un accord avec la fédération américaine de tennis (USLTA) et participeront aux quatre tournois open restant au calendrier aux États-Unis et qui auront lieu au Madison Square Garden, à New York, à Forest Hills, à Las Vegas et à Los Angeles.

Les professionnels, qui ont en partie obtenu satisfaction des officiels américains, ont de leur côté consenti à faire quelques concessions dans l'espoir que M. Alastair Martin, le nouveau président de l'USLTA interviendra auprès de ses homologues australiens, britanniques et français à la fin de la semaine à Londres pour que les "quatre grands" fassent pression sur la prochaine assemblée générale de la fédération internationale en vue d'une Coupe Davis "open" en 1970.

Les deux groupes de professionnels avaient menacé les américains de boycottage des compétitions "open" si la fédération ne supprimait pas la catégorie de joueurs dits "autorisés" pour ne reconnaître que des "joueurs" comme en France et en Grande-Bretagne, ce qui fut accepté en février au congrès de Clearwater, en Floride. En outre, les professionnels auront droit aux indemnités forfaitaires de frais, hormis les prix en espèces, au même titre que les autres joueurs dans les tournois "open" aux États-Unis.



OBJECTIF: CARRIÈRE

Vous voulez faire carrière comme officier des Forces armées canadiennes? Ce n'est pas impossible... Si vous avez au moins votre immatriculation junior, les collèges militaires du Canada vous offrent la possibilité d'obtenir, sans frais, votre baccalauréat en sciences, en génie ou en arts. Si vous croyez être de la trempe de ceux qu'on choisit, venez nous voir, nous vous fournirons tous les renseignements.

Centres de recrutement
1254, rue Bishop
Montréal, Qué.,
Tel.: 879-6518

50, rue Couture
Sherbrooke, Qué.,
Tel.: 562-0870

EN FIN DE COURSE: UN HOMME, UN VRAI!
Royal Military College of Canada, Kingston, Ontario
Royal Roads Military College, Victoria, C.-B.
Collège militaire royal de Saint-Jean, Qué.
Universités canadiennes.

FORUM
Jeudi le 20 février à 8 P.M.
HOCKEY
LIGUE NATIONALE
TORONTO vs CANADIENS

PRIX: Sièges à \$3.50 dans la terrasse en vente aujourd'hui de 10 a.m. à 9 heures et demain à compter de 10 heures. Billets d'admission générale à \$3.00 et \$2.50 aussi en vente aujourd'hui et demain. Billets d'admission générale à \$2.00 en vente jeudi soir à compter de 7 heures aux guichets de la rue Atwater et du boul. de Maisonneuve.

Puerto Rico
Maximum aujourd'hui

86°

EASTERN
Avec nous voler est plus facile.

Voyez votre agent de voyages.
Ou appelez Eastern jour et nuit à 931-8211

La Protection civile du Québec apporte l'aide de ses experts dans la préparation de plans d'urgence en cas de désastre

LOUEZ VOTRE AUTOMOBILE
où vous l'achèteriez en toute confiance... à l'enseigne du SERVICE INTÉGRAL

GOYETTE
Pontiac - Buick - Beaumont
Acadian - Firebird

Chambly
Téléphone: 861-0181
658-8723

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

Encouragez nos annonceurs

arts et spectacles

Le théâtre canadien tel que le voit "Le Monde" (2)

par Nicole Zand

Voici le second des articles sur le théâtre au Canada vu par Nicole Zand, du journal Le Monde. Elle y parle, notamment, des "éléphants blancs".

Cette prolifération de constructions nouvelles aux proportions imposantes, certains l'ont appelée, par dérision, la politique des "éléphants blancs". Elle faisait partie du plan de célébration du centenaire de la Fédération en 1967: des subsides furent largement distribués pour la construction de "complexes culturels" et il se produisit une véritable course à l'argent du gouvernement. Sur le plan de l'architecture, les bâtiments semblent des réductions du Lincoln Center de New York; sur le plan de l'animation, on cite, plus ou moins à propos, l'exemple des maisons de la culture françaises, mais en réalité on n'a prévu aucune politique, et la plupart ne sont que des salles proposées en location à des organisateurs de tournées. Placides et bien blanchis, ils ne sont pas conçus pour abriter une équipe: ce sont des "éléphants blancs".

Jalouses de leurs prérogatives en matière culturelle et désireuses de se montrer opposées à tout centralisme, les provinces ne firent pas moins d'efforts. Trente millions de dollars furent dépensés en deux ans pour faire pousser au Québec une soixantaine de "centres culturels", sans qu'aucune enquête ait été effectuée au préalable sur les besoins de la population et sans qu'un plan d'ensemble ait été élaboré. Le résultat est que la plupart de ces bâtiments n'ont de "culturel" que le nom et compor-

tent des salles de jeux (quilles, billard, gymnastique) ou des piscines, tout autant que des bibliothèques ou des salles de spectacle.

À Montréal, pour l'Expo — qui coïncidait avec le centenaire — on a érigé en plein centre de la ville, la "place des Arts", ensemble de trois salles qui devaient être construites en quinze ans et dont les deux dernières furent achevées en dix mois! D'une capacité de 3.000, 1.300 et 800 places ce sont des "théâtres à louer", à l'année ou à la journée, selon un barème de 1.500, 800 ou 500 dollars par représentation. Le Théâtre Port-Royal, le plus petit des trois, a été loué au T.N.M. qui doit ainsi reverser à la ville, sous forme de location, une partie importante de la subvention qui lui est allouée, et qui déplore de ne pas avoir un théâtre au bout de quinze ans d'existence. Le coût de construction de cette place des Arts aura été, selon les autorités montréalaises, de 33 millions de dollars; des sources officielles font état du double. Les garages, par exemple (huit cents places sur quatre étages de sous-sols) auraient coûté aussi cher que l'ensemble. Ce qui est certain, c'est qu'il y a eu un gaspillage important dû à l'urgence.

De plus, après l'euphorie de l'Expo, le Québec traverse une année difficile du point de vue financier, le déficit de cette

manifestation (300 millions de dollars) devant être supporté pour 37,5% par la province, soit 110 millions de dollars. Les impôts ont été augmentés, les investissements publics réduits, ainsi que les divers crédits dont devaient disposer certains organismes municipaux et les organismes culturels.

Enfin, l'"éléphant blanc" dont on parle le plus actuellement au Canada, est le Centre national des arts d'Ottawa, qui doit s'ouvrir en mai 1969. Ce projet colossal du gouvernement fédéral — le budget de construction est de 45 millions de dollars! — prévoit trois salles de 2.300, 900 et 300 places. Son architecte, M. Levensold, n'a pas hésité à affirmer que la grande salle d'opéra serait la plus belle et la mieux équipée d'Amérique du Nord, après celle du Metropolitan Opera de New York. Cependant, certains esprits chagrins affirment déjà: "La scène sera assez grande pour monter Aida avec des éléphants en chair et en os et des milliers de figurants, dit-on, mais il n'y a pas de troupe d'opéra dans la ville".

L'activité de ce Centre devra être: 1) de desservir la région d'Ottawa-Hull grâce à

deux compagnies professionnelles de théâtre (une de langue anglaise, celle de Stratford, et une de langue française, le "Théâtre du Capricorne", dirigée par Jean-Guy Sabourin) et un orchestre de quarante-cinq musiciens; 2) d'organiser des tournées à travers tout le Canada; 3) d'assurer la représentation culturelle du Canada à l'étranger par des tournées officielles et la participation aux grands festivals.

Le choix d'Ottawa n'a pas été sans soulever de nombreuses objections: "Pourquoi créer un Centre national à Ottawa, s'est-on indigné, tant du côté anglophone que francophone, dans ce dédale de bureaucratie, cette ville ennuyeuse et morte, plus froide encore que Toronto?" À cela on peut répondre que c'est dans la capitale

fédérale que la population reflète le mieux la dualité culturelle du pays. "Toronto se doit de devenir le centre du Canada anglais et Montréal celui du Canada français, déclarait M. Hamilton Southam, directeur général du futur

Centre national, chacune des deux villes remplissant ainsi une fonction très importante. Il serait dommage, cependant, de polariser la vie culturelle du Canada dans l'un ou l'autre sens, et c'est à Ottawa qu'il revient de faire se rencontrer le français et l'anglais."

(demain: Nicole Zand parlera de "Québec-sur-scène")

Bijou 8e Sem. 527-9131
En Grande Exclusionité
ANNA KARINA
Suzanne Simonin
LA RELIGIEUSE
DE DIDEROT

LES GRANDS BALLETS CANADIENS
présentent
TRIOMPHE D'APHRODITE
Vendredi, 22 fév. 20.30 hres
CATULLI CARMINA
Samedi 22 fév. 20.30 hres
CARMINA BURANA
Dimanche 23 fév. 20.30 hres

Billets: \$2.50 - \$3.50 - \$4.50 - \$5.50 - \$6.50
En vente: Contour Ticket Service — Instant Theatre, Place Ville-Marie
Guichet de la Place des Arts.

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

CINÉ-ART FILMS
18 ANS
TOUTE LA VÉRITÉ SUR LE BONHEUR CONJUGAL...
LE MIRACLE DE L'AMOUR
AUSI: COPLAN SAUVE SA PEAU
PLAZA
1204, E. STE-CATHERINE — 523-5180
CANADIEN

18 ANS
TOURMENTE DANS UN MONDE REDOUTABLE...
Le Pacha
JEAN GABIN
DANY CARREL
FLEUR DE LYS
858, E. STE-CATHERINE — 288-3303
CINÉMA DE PARIS

14 ANS
2 FILMS EN COULEURS!
Lamiel
ANNA KARINA
ROBERT HOSSEIN
LE SAMOURAI
ALAIN DELON
JEAN TALON
MAISONNEUVE

UN DÉCHAÎNEMENT DRAMATIQUE QUI PRÉSENTE L'ÉCHOS À LA LIMITE DE SES DÉSES
UNE FEMME SE PÉNÈTRE SUR SON PASSÉ
THE VICIOUS CIRCLE
LA DERNIÈRE DÉCOUVERTE D'OSCAR BERGMAN
COMMENCENT VENDREDI LE 21
PAR JANE MATTSON
Derniers jours: The Man
Séance: 7.30, 9.30. Dimanche: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

NE REMETS PAS À DEMAIN... LA SIESTE D'AUJOURD'HUI!
PHILIPPE NOIRET
FRANÇOISE BRION
MARLENE JOBERT
YVES ROBERT
alexandre le bienheureux
EN SEMAINE: 7.30 - 9.30
DIMANCHE: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
TEL: 489-5559
5550, OUEST, SHERBROOKE

POUR UNE PÉRIODE LIMITEE
"On pleurera un peu et l'on rira beaucoup"
— CANDIDE
MICHEL SIMON — ALAIN COHEN
Le vieil homme et l'enfant
UN FILM DE CLAUDE BERRI
EN SEMAINE: 8.00 - 10.00
DIMANCHE: 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00
489-5559 — 5550 OUEST, SHERBROOKE
21^e SEMAINE **salle hermes**

Le bruit de la ville

MUSIQUE: M. Clermont Pépin, directeur du Conservatoire de musique de Montréal, a assisté à la première de sa Seconde symphonie, chorégraphiée et interprétée par le Ballet royal de Stockholm, en Suède.

La symphonie de M. Pépin a été jouée à Stockholm le 16 janvier dernier.

Profitant de son séjour en Europe, M. Pépin a également visité les musées d'instruments anciens de Londres, Bruxelles et Paris. Il a rencontré des professeurs étrangers qui ont posé leur candidature pour enseigner au Conservatoire de musique de Montréal.

EXPOSITION: Trois artistes torontois exposent actuellement leurs œuvres à la galerie de l'Étable du Musée des Beaux-Arts: il s'agit de Charles Pachter, Vera Frenkel et David Blackwood. L'exposition se poursuivra jusqu'au 10 mars.

SUBVENTION: Le ministère des Affaires culturelles vient d'accorder une subvention de \$8.000 à la Fédération des sociétés culturelles du Saguenay.

Une quinzaine d'associations sont affiliées à la Fédération et bénéficient de ses services. Le programme de trois d'entre elles — la Société des arts de Chicoutimi, la troupe de théâtre "La Marmite" et l'Orchestre symphonique de Chicoutimi — est intégralement diffusé auprès du public par la Fédération des sociétés culturelles du Saguenay.

VARIÉTÉS: "Je vous fais ce soir mes adieux... Ce sont mes adieux à la scène. Ce sont aussi mes adieux à la chanson..."

C'est ce qu'a déclaré Barbara, sur la scène de l'Olympia, au cours de la dernière soirée de son récital.

Elle devait ajouter: "Je n'ai pas voulu faire part de ma décision avant ce soir afin que la presse ne s'empare pas de cette information qui aurait pu ressembler à une publicité."

Follement applaudie par le public, Barbara a alors chanté une dernière chanson et a regagné les coulisses.

Horaires des théâtres

CENTRE DU THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: "Tabarin - Tabarin", jeudi et vendredi à 20h30 - samedi et dimanche à 19h30 et 20h30
COMÉDIE CANADIENNE: "Double jeu" de François Lepage - 20h30
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE (ou Gérald): "Le jeu de l'amour et du hasard" (Horaires irréguliers)
RIDEAU-VERT: "La jalouse" de Gaitry - 20h30

PLACE DES ARTS
THÉÂTRE WILFRID-PELLETIER: Les Grands Ballets Canadiens - 20h30
THÉÂTRE MAISONNEUVE: "The Megilla of Ruk Manger" A 20h30
THÉÂTRE PORT-ROYAL: "Témoignage irrécusable" de John Osborne, au T.N.M. A 20h15

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE
ARLEQUIN - "La Vallée des poissés" 2.15 - 4.05 - 5.50 - 7.40 - 9.30
BIJOU - "Suzanne Soumireu la religieuse de l'abbaye" 1.05 - 3.00 - 4.50 - 6.40 - 8.30
BONAVENTURE: Toutes lodes de la CANADIENNE - "Coplan s'apprête à sa peau" 12.30 - 4.15 - 6.00 - 7.45 - 9.30
CINÉMA DE PARIS - "Le miracle de l'amour" 2.40 - 4.20 - 6.00
CINÉMA 2 CÔTE DES NEIGES - "Le mur" 7.30 - 9.00 samedi et dimanche dès 10
CINÉMA V - "Alexandre le bienheureux" 7.30 - 9.30 Dim: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CHAMPLAIN - "Devin qui vient dîner" et "Duffy le renard de Tanger"
CINÉMA DE PARIS - "Le Pacha" - 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CHÉMAZIE - "Voyageur"
DAUPHIN - "Salle Melaren: La bataille d'Alger" - 7.30 - 9.30 - sam. et dimanche 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
DAUPHIN - Salle Renou - "Jusqu'au cœur" 7.30 et 9.30
ELECTRA - "La bataille pour Anzio" et "Mercenaires du Rio Grande"
ELYSEE - "Salle Alain Resnais: Week-end" 7.30 - 9.30 - dim: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
ELYSEE - Salle Eisenstein: "Je t'aime, je t'aime" indico horaire
FLEUR DE LYS - Voir Cinéma de Paris
FRANCAIS - "Notre homme Flint" et "F. comme Flint"
GRANADA (Voir Français)
JEAN TALON - "Lamiel" et "Le samouraï"
MAISONNEUVE - "Voyageur" (Voir Jean-Talon)
MERCIER (Voir Electra)
MIDIMONT - "Voluptés du bain" et "Les sources chaudes"
PAPINEAU - "Le renard" et "Ombres sur le Liban"
PARISIEN - "La prisonnière" - 10.00 - 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00 - 9.20
PIGALLE - (Voir Midimont)
PLAZA - (Voir Canadian)
RITZ - "Les Strip-Tenues" et "Je fais rêver"
RIVOLI - "Le Loustic" - 2.25 - 3.55 - 5.25 - 6.55
"Un micro dans le nez" - 12.50 - 4.15
SALLE HERMES - "Le Vieil homme et l'enfant" 8.00 - 10.00 - Dim: 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00
ST-DENIS - "La fille d'en face" et "Sur scène pour un espoir"
VERDI - "Jules et Jim" 6.30 - 9.45 - "La Mariée était en noir" 8.10
VILLEJAY - (Voir Electra)

EN LANGUE ANGLAISE
ALOUETTE - "Chitty, chitty, Bang Bang" soirees 8.15 matinees merc. sam. dim. et fév. 2.15
ATYAZER - "West Side Story" 12.30 - 3.15 - 6.05 - 8.55
AVENUE - "The Impossible Years" - 1.10 - 3.15 - 5.15 - 7.20 - 9.20
CAPITOL - "Ballot" - 10.20 - 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.00 - 9.20
CINÉMA 1 CÔTE DES NEIGES - "Oliver" 8.15
CINÉMA THÉÂTRE IMPÉRIAL - Ice Station Zebra - Tous les soirs 8.30 - Dim. 7.30 - mer. sam. et dim. matinée 2.00
CINÉMA WESTMOUNT SQUARE - "Star" Soiree 8.15 matinee mer. sam. et dim. 2.15
GUY - "Blow-Up" 2.00 - 5.55 et 9.40
KENT - "L'Ami Witter" soiree 8.15 matinee mer. sam. dim. 2.15
LOKYS - "The Brotherhood" 10.40 - 12.50 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.35
PALACE - "If he holds, let him go" 10.20 - 12.50 - 3.00 - 5.15 - 7.25 - 9.20
PLACE DU CANADA - "Funny Girl" 2.00 - 4.15
PLACE VILLE-MARIE - (Grande salle) - "The Fuzz" 1.40 - 4.00 - 6.30 - 9.00
PLACE VILLE-MARIE (petite salle) - "The Graduate"
SEVILLE - "Doctor Zhivago"
SNOWDON - "Three in the Attic" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
VAN HORNIE - "Pretty Poison" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.40
VENDÔME - "The Passionate Adventures of Caroline Chêze" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 et 9.30
WESTMOUNT - "Faces" - 1.40 - 4.05 - 6.30 - 9.00
YORK - "Penny and Juliet" - 1.00 - 3.30 - 6.00 - 8.45

ET AUTRES LANGUES
Italien, s. angl. GUY - "Desert rouge" - 12.00 - 3.50 et 7.40
Japonais, s. angl. ART CINÉMA - "Kuroonko" - 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
FESTIVAL - "The Man" 7.30 - 9.30 - Dim: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINÉMATHEQUE CANADIENNE - (1796 St-Denis) 7.30 - "La grande illusion" - 9.30 - "Le dernier Nelligan"

ESCLAVE d'elle même ou celle d'un homme.
HENRI GEORGES CLOUZOT
la prisonnière
LAURENT TERZIEFF ELIZABETH WIENER DANNY CARREL
CINÉMA LE PARISIEN
Horaires: 12.00, 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15
Tel: 851-2051

3e SEM.
Robert Charlebois et Mouffe
Un film de Jean Pierre Leduc
Jusqu'au cœur
Horaires: 7.30 - 9.30
LA BATAILLE D'ALGER 3 der. Jours
Horaires: 7.30 - 9.30
LE DAUPHIN 771-6040

COMMENÇANT DEMAIN (LA CHINOISE)
HORAIRE: 11.30 - 1.00 - 4.20 - 9.30
2 films-couleur de
JEAN LUC GODARD
23 CHOSES QUE JE SAIS D'ELLE!
LA CHINOISE
CINÉMA GUY & MAISONNEUVE
Dernier jour: Blow-Up et Le Désert Rouge (Red Desert)

LOYOLA DRAMA
présente
"THE FIREBUGS"
19-23 février à 8.30 P.M.
Matinée: sam. le 22, 2.30 p.m.
Billets: adultes \$2. Etudiants \$1.
The Theatre at Loyola
Renseignements: 482-0320

DERNIER SOIR: CE SOIR
JEANNE MOREAU
LA MERVEILLEUSE
• JULES et JIM 5.20
• LA MARIÉE ÉTAIT EN NOIR en couleurs à 8.10
des DEMAIN
TOM JONES 6.00
et THE KNACK 8.15
prix d'entrée 99¢ seulement
verdi
5380, ST-LAURENT - 277-4145

LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI à 7h.45
LE DIMANCHE à 2h.00
Blue Bonnets

GARDÉ À L'AFFICHE - DERNIÈRE SEMAINE
ÉLYSÉE UN FILM DE JEAN-LUC GODARD
3e Week-end
SALLE EISENSTEIN UN FILM EASTMANCOLOR DE ALAIN RESNAIS
7e
JE T'AIME JE T'AIME
AVEC: MIREILLE DARIC JEAN YANNE 14 ANS
CLAUDE ROZE CLAUDE GÉRALD PÉROT

CINÉRAMA
7 DERNIERS JOURS
"Ice Station Zebra" 8 h. 30 LUN. au SAM. 2 h. MER., SAM., DIM. 7 h. 30 DIM.
en CINÉRAMA et METROCOLOR
FAUTEUILS RÉSERVÉS EN VENTE... par poste... par téléphone...
Roland Faucher, C.T. Pont-Viau.
POUR TOUS En matinée et en soirée
IMPERIAL CINÉRAMA METRO STATION PLACE DES ARTS
1430 Bleury, Mt. AV. B-7102 ou 5603

À MONTRÉAL PROCHAINEMENT!
3 attractions exceptionnelles
BALLET FOLKLORICO DE MEXICO
PAUL MAURIAT ET SON ORCHESTRE
LE GRAND FESTIVAL DE MUSIQUE ET DE DANSE RUSSE
Pour renseignements: Canadian Concerts & Artists Inc. 932-2171 - 932-2234

théâtre du rideau vert
5 DERNIÈRES REPRÉSENTATIONS
'LA JALOUSIE'
COMÉDIE DE SACHA GUITRY en vedette
YVETTE BRIND'AMOUR
GILLES PELLETIER — HUBERT NOEL
Mise en scène: Guy Hoffmann
DES LE 26 FEVRIER
"LES INTÉRÊTS CRÉÉS"
Comédie de Jacinto Benavente
Mise en scène: Yvette Brind'Amour
Dispositif scénique: Guy Rajotta — Costumes: François Barbeau
Réservations: 844-1793
4664, rue Saint-Denis — Métro Laurier, sortie Gilford

ON VUVAIT DANGEREUSEMENT AUSSI... EN 1912!
... À LA GLOIRE DU DRAPEAU NOIR...
JACQUES BREL
ANNIE GIRARDOT
BRUNO CREMER
JEAN-PIERRE KALFON
Hystérie — saccage — dévastation
la presse
Dégâts: \$5 millions
66 arrestations
Petit Journal
18 ANS ET PLUS
les anarchistes ou LA BANDE À BONNOT
Cinema **BONAVENTURE** PLACE BONAVENTURE TÉL. 361-2725
Cinema **COTE des NEIGES** 8000 CÔTE-DES-NEIGES TÉL. 735-5527

LES VENTES CONSOLIDÉES DES INDUSTRIES MOLSON LTÉE, À \$234,685,000.00, POUR 9 MOIS

potins financiers

La Bourse de N.-Y. qui avait connu la veille la plus mauvaise journée depuis le 6 janvier, en accusant une perte de 14.23 points, à 937.72 en ce qui concerne l'indice des industriels de DJ, clôturait hier encore à la baisse à 930.82, soit 6.90 points plus bas. Comme tous les compartiments de valeur avaient baissé la veille sur la Bourse de Montréal, on notait certaine résistance hier. La Bourse de Toronto offrait hier un peu de résistance que la veille aux pressions des ventes. La Bourse de Londres était réactionnaire hier. Le Napoléon-or cotait, hier, sur le marché de Paris 61.30 francs vs 61.50 lundi. L'allure était erratique hier sur la Bourse de Paris.

La déclaration du président des conseillers économiques de la Maison Blanche laissant entendre que la surtaxe de 10 p.c. adoptée en juillet 1968, serait probablement maintenue au-delà du 30 juin 1969, sa date d'expiration légale, expliquerait la réaction du début de la semaine à Wall Street, d'autant plus que ce marché n'enregistre que des fluctuations indécises depuis 3 semaines, et que le resserrement du crédit persiste, que le paix au Vietnam est entendue que l'ainé d'un fait accompli et, enfin que ce qui se passe au Pérou et les enquêtes du Congrès sur les

fusiones constituent autant de facteurs défavorables. Malgré tout, maints stocks devraient être résistants aujourd'hui.

Il n'y avait pas de nouvelles spécifiques responsables de la baisse des valeurs canadiennes, si ce n'est l'influence néfaste de Wall Street.

Molson & Company Limited vient de publier une étude de 7 pages sur les banques à charte au Canada. Vu l'importance du rôle de ces dernières dans l'économie canadienne, sa lecture ne peut être qu'au bénéfice à ceux qui se donnent la peine de la lire et de la scruter...

Keweenaw Oil Co. inscrit, ce matin, ses actions sur la Bourse de Toronto.

M. H.W. Muter vient d'être nommé président de The Flintkote Company of Canada Limited et de King Paving & Materials Limited, selon ce que M. G.J. Pecaro, président de The Flintkote Co. de N.-Y. a annoncé.

Ford Motor Co a vu ses profits atteindre les \$627,000,000 en 1968, soit l'équivalent de \$5.73 l'action. Ses ventes s'élevèrent à \$14,100,000,000.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Consumers Glass Co a vu son revenu net augmenter de 36%, en 1968

Consumers Glass Company Limited vient de publier son rapport annuel dans les 2 langues officielles du Canada. Dans son message aux actionnaires, son président M. D. Mingay leur déclare en partie ce qui suit:

1968 fut une année de progrès marquée pour Consumers Glass Company Limited. Au cours de l'année dernière:

- Les livraisons de contenants en verre furent les plus élevées depuis l'avènement de la compagnie.
- Le revenu net dépassa tous les niveaux précédents.
- La première usine de contenants en verre dans l'ouest du Canada a été mise en chantier.

La demande pour les produits de la compagnie a continué d'augmenter et nous avons fabriqué et vendu plus de contenants en verre, qu'au cours de toute autre année d'exploitation. Pour l'année 1968, les ventes nettes consolidées se chiffrent à \$36,738,502, soit une augmentation de 23%. Ce niveau de ventes, une productivité accrue, de même que les perfectionnements technologiques ont contribué à une augmentation du revenu net de 36% pour atteindre \$1,775,574.

Un objectif important du programme de développement et d'expansion à long terme de la compagnie a été la distribution nationale des contenants en verre au Canada. Pour ce faire, nous avons commencé la construction d'une usine de contenants en verre en Colombie Britannique dont l'achèvement est prévu pour la fin de cette année.

Les perspectives de l'industrie au Canada sont excellentes. Nous sommes certains que le verre continuera de jouer un rôle de plus en plus grand dans l'industrie de l'emballage et que la Consumers Glass profitera d'une part substantielle de ce marché.

Le succès de l'année dernière n'aurait pas été possible sans les efforts exceptionnels de tous nos employés et l'appui de nos actionnaires, fournisseurs et clients. A tous, nous exprimons nos sincères remerciements.

8 soumissionnaires pour l'émission de \$281,500 de Ville Lemoyne

La ville de Lemoyne, comté de Chambly, a vendu récemment à un syndicat formé de La Banque Canadienne Nationale, Bélanger Inc., Grenier, Ruel & Cie Inc., Florio Matteau Inc. une émission de \$281,500 d'obligations, à 8%, remboursables en séries en 10 ans, à un prix de 97.11. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 8.956%. L'emprunt comporte un solde de \$70,000 à renouveler en 1979 pour un terme additionnel de 19 ans.

Dates du 1er février 1969, les nouvelles obligations échoient en séries du 1er février 1970 au 1er février 1979 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. Le capital et l'intérêt semi-annuel (1er février et 1er août) sont payables à toutes les succursales d'une banque à charte dans la province de Québec, et au bureau principal de la même banque à Toronto. L'emprunt est contracté pour le renouvellement des soldes non amortis de \$68,500, \$9,000, \$6,400, \$14,800, \$7,700, \$7,700, \$7,700, \$2,700, \$58,000, et de \$40,000 sur des emprunts originaux respectifs de \$110,000, \$15,000, \$10,500, \$7,500, \$13,000, \$13,000, \$13,000, \$4,500, \$65,000, et de \$64,000.

L'évaluation impossible de la ville pour 1968, s'élevait à \$17,673,715. Le 31 décembre 1967, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait à \$936,000.

Les ventes de Couvrette & Provost Ltée ont augmenté de 13.74% à \$52,352,119.00

Couvrette & Provost Ltée vient de faire parvenir à ses actionnaires au début de cette semaine un rapport intermédiaire couvrant la période du 1er avril 1968 au 4 janvier 1969. Dans son message à ses derniers M. René Provost leur fait remarquer ce qui suit:

Cette période de 40 semaines a atteint de nouveaux sommets pour la compagnie. Les trois derniers mois ont été marqués de quelques développements que nous signalerons plus loin. Il est à noter que toutes les augmentations proviennent de l'intérieur du commerce, en ce sens que pour la période correspondante il n'y a pas eu d'éléments d'additions extérieurs. Ce fut également une période de promotions intenses. Néanmoins la part additionnelle du marché que nous avons obtenue est très encourageante — la maison mère, les filiales, les clients réguliers et affiliés ont connu, malgré une compétition vive, des progrès marqués.

Les ventes ont augmenté de 13.74% passant de \$46,029,389, à \$52,352,119. Le profit net a également suivi la même tendance de \$340,816, l'an dernier il est passé à \$392,706, cette année pour une augmentation de 15.22%. Le profit par \$100.00 de ventes a 0.75 cents s'est amélioré.

La direction de Couvrette & Provost Ltée a négocié et signé un contrat pour l'acquisition de la Maison P. D'Aoust Ltée d'Ottawa. Cette maison dessert l'Est de l'Ontario et l'Ouest du Québec, distribue la ligne complète d'épicerie de son entrepôt de la rue York à Ottawa. Également elle possède deux centres de distribution de fruits et légumes; l'un à Ottawa et l'autre à Lachute. Son volume de vente dépasse \$16,000,000. Messieurs Damien, Philippe, Benoit et Lucien Cholette demeurent avec l'entreprise et dirigeront cette filiale en servant une clientèle et un marché qu'ils connaissent bien et où ils possèdent une excellente réputation. La clôture de cette transaction s'effectuera à la mi-mars. Nous croyons que cette addition contribue parfaitement dans le programme d'expansion de la compagnie et sera un apport profitable au cours des prochains exercices.

Également au cours de cette période des pourparlers ont eu lieu entre la Maison Denaud de Sherbrooke et votre compagnie. Les administrateurs des deux entreprises en sont venus à la conclusion qu'une fusion des deux sociétés serait possible et souhaitable. Les vérificateurs et les conseillers juridiques poursuivent l'étude de cette fusion et soumettront leur rapport au cours des prochaines semaines. Le tout sera soumis aux administrateurs et aux actionnaires pour approbation. Nous croyons que suivant des termes et conditions appropriés une telle fusion favoriserait un nouveau développement et assurerait à l'entreprise l'issue de cette fusion un avenir prometteur.

Cliche et Associés Ltée a obtenu 2 émissions d'obligations, représentant \$1,143,000.00

La maison de valeurs de placement Cliche & Associés Ltée a obtenu, cette semaine, deux émissions d'obligations, représentant un total de \$1,143,000.00. En effet, cette firme fut l'heureux soumissionnaire — il y en avait 6 — pour l'émission de \$323,000 d'obligations à 8%, de Ville de Lac Mégantic. Ses valeurs seront datées du 1er mars 1969 et elles écherront, en séries, du 1er mars 1970 au 1er mars 1979. Elles sont offertes en coupures de \$500 et de \$1,000, ne sont pas rachetables par anticipation et peuvent être enrégistrées. Chaque obligation portera un certificat, émis au nom du Ministre des Affaires Municipales, attestant la validité du titre. La maison Cliche et Associés Ltée s'est, aussi, vu adjuger, cette semaine, l'émission de \$820,000 d'obligations de la Ville de Roxboro. Cette émission comprend une tranche de \$538,000 d'obligations, à 8%, série 1970-79 et une autre tranche de \$282,000, aussi à 8%, échéant en 1989. Il y avait 3 soumissionnaires pour cette émission de Roxboro, effectuée dans un but de remboursements, et pour défrayer le coût de travaux d'agrandissement et d'égouts, de voirie, etc. L'évaluation des propriétés dans Roxboro est de \$28,000,000. Au 31 décembre 1968, sa dette consolidée figurait à \$2,659,000 et la ville comptait 1,800 propriétaires et 203 locataires. L'emprunt précité engage le crédit de cette municipalité, dont la perception des taxes représente un pourcentage élevé. Rien d'étonnant que la demande pour les valeurs offertes serait très bonne, selon ce qui nous a été déclaré.

La Bourse de Montréal

Baisse modérée dans tous les compartiments hier

(PC) — La Bourse de Montréal a repris un peu de terrain pendant la fin de l'après-midi, hier, alors que les transactions ont été passablement nombreuses.

L'indice composé a clôturé à 184.69, en baisse de 1.97. Les industrielles et les services publics ont été les secteurs les plus faibles.

Le Canadien Pacifique a fléchi de 1/4 à 31 3/4, Cominco de 1/4 à 38 1/4, Dominion Bridge de 1/4 à 18 1/4, Canada and Dominion Sugar d'un point à 39 1/4, Radio Engineering de 1/4 à 45 et Scott-LaSalle de 1/4 à 28 1/4.

Steel of Canada a fléchi de 1/4 à 27, Dofasco de 1/4 à 24 1/4, International Pipeline de 1/4 à 19 1/4, Alcan de 1/4 à 30 1/4 et Algoma de 1/4 à 21.

Consolidated Bathurst a progressé de 1/4 à 21 1/4.

Parmi les valeurs industrielles à la Bourse Canadienne, Anglo-Scandinavian a grimpé de 1/4 à 16 1/4, mais St. Lawrence Diversified Lands a reculé de 30 cents à \$2.80.

Parmi les valeurs minières et pétrolières, Ladoboro Oil a bondi de 19 cents à 1.34, pendant que Canadian Magnesia faisait une chute de 17 cents à \$6.

A l'indice des industrielles s'inscrivait à 193.49, en baisse de 2.23, et les services publics, à 151.88, en baisse de 1.98. Les Banques ont progressé de 13, passant à 186.33, et les papeteries, de 01, à 120.32.

Les pertes ont eu raison des gains dans le rapport de 196 à 65.

Le volume pour les deux marchés s'inscrivait à 1,937,200 au regard de 1,983,200 lundi.

Bourse de Toronto

Lourdeur des stocks dans un marché peu animé hier

Les prix ont accusé, hier, des reculs importants pour la deuxième journée consécutive à la Bourse de Toronto, ce qui reflète les faiblesses au marché new-yorkais.

L'indice des industrielles a reculé de 1.96, passant à 190.35. Les pétroles de l'Ouest et les métaux de base étaient également en baisse.

Le volume s'inscrivait à 4,851,000 actions seulement, au regard de 5,778,000 actions lundi.

Investors Overseas Services Management a fléchi de 5 1/2 à 103, Dominion of Canada General Insurance de 3 1/2 à 132 1/2 et Famous Players de 2 points à 79.

Parmi les valeurs les plus achalandées, Revenue Properties a perdu 3-8, passant à 18-3/4.

B.C. Forest a grimpé de 3 points, pendant que Noranda reculait de 1-8 à 33-3/8.

Les banques ont été fermes. La Canadienne Impériale a grimpé de 1-2 à 21 et la Banque de la Nouvelle-Ecosse de 3-8 à 25-1/8.

Parmi les pétroles de l'Ouest et les métaux de base, Great Plains Development a fait une chute de 2 1/2 à 29 1/2, McIntyre Porcupine de 1-3/4 à 124 et Canadian Export Gas de 65 cents à \$9.10.

Home Oil A a perdu 3-4 à 40-3/4.

L'indice des aurifères s'est inscrit à 249.60, en hausse de 6.05. Dome Mines a grimpé de 4 points à 82 et Giant Yellowknife de 1-2 à 135-8.

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE LA SURVIVANCE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE.

Avis est donné par les présentes que l'assemblée générale annuelle des membres de la Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie, aura lieu au Siège Social de la compagnie, à 1555, rue Girouard, St-Hyacinthe, P.Q., le mercredi 12 mars 1969, à midi.

Saint-Hyacinthe, P.Q.

Gilles Morier, B.A., LL.B., Secrétaire

THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED DIVIDENDE NO 231

Avis est donné, par les présentes, que le dividende no 231 de trente cents (30c) par action pour le trimestre se terminant le 31 mars 1969 a été déclaré payable sur les actions de la Compagnie, le jeudi 1er mai 1969 aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le mardi 17 avril 1969.

Par ordre du Conseil, Le secrétaire, J. W. YOUNGER

Toronto, Ontario, 12 février 1969

OPÉMIKA COPPER MINES (QUEBEC) LIMITED

AVIS EST PAR LES PRÉSENTS donné qu'un dividende par trimestre de quinze cents (15c) par action plus un dividende supplémentaire de cinq cents (5c) par action, ont été déclarés, tous les deux payables en fonds canadiens, le 17 mars 1969, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 25 février 1969.

Par ordre du Conseil, D. D. ANDERSON, Secrétaire

Toronto, Ontario, 12 février 1969

STELCO

THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED DIVIDENDE NO 231

Avis est donné, par les présentes, que le dividende no 231 de trente cents (30c) par action pour le trimestre se terminant le 31 mars 1969 a été déclaré payable sur les actions de la Compagnie, le jeudi 1er mai 1969 aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le mardi 17 avril 1969.

Par ordre du Conseil, Le secrétaire, J. W. YOUNGER

Toronto, Ontario, 12 février 1969

Gain de \$1.07 l'action ordinaire

Les ventes consolidées des Industries Molson Limitée pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1968, se sont élevées à \$234,685,000, selon le rapport intermédiaire de la compagnie à ses actionnaires. Ce chiffre marque une augmentation de neuf pour cent sur la période correspondante du dernier exercice et reflète un accroissement des ventes au cours du troisième trimestre. Au montant de \$12,001,000 ou \$1.07 par action, les bénéfices nets accusent une diminution de huit pour cent sur ceux de la période correspondante du dernier exercice qui s'établissaient à \$13,126,000 ou \$1.17.

La compagnie avait rapporté un recul de 10 pour cent des bénéfices du premier semestre de l'exercice en cours en conséquence de la grève de l'industrie du brassage en Ontario. Bien que l'industrie canadienne du brassage n'ait réussi qu'à maintenir son volume de ventes à peu près au même niveau que l'année précédente, en

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Recul	Bas	Form.	Ch.	Ventes	Recul	Bas	Form.	Ch.
Albitrb	1345	110 1/4	10 1/4	10 1/4	Miron 6 pr	700	450	450	1
Alcan	526	31 1/4	30 1/4	30 1/4	Molson A	1070	82 1/4	28	28 1/4
Algoma	1620	22 1/4	21 1/4	21 1/4	Molson B	1000	32	31 1/4	32 1/4
Alum 4 1/2 pr	250	32 1/4	34 1/4	34 1/4	Molson C	245	24 1/4	24 1/4	24 1/4
Aquitaine	750	5 1/8	17 1/4	17 1/4	Nat. Com	451	11 1/4	12 1/4	12 1/4
Argus C pr	250	11 1/4	15 1/4	15 1/4	NB Tel	82	13 1/4	13 1/4	13 1/4
Asbestos	737	25 1/4	25 1/4	25 1/4	NHD Light	825	8 1/4	8 1/4	8 1/4
ATI Sup	1295	36 1/4	42 1/4	42 1/4	Noranda	452	34 1/4	33 1/4	33 1/4
Bank Mont	3152	15 1/4	15 1/4	15 1/4	NorCan	300	18 1/4	18 1/4	18 1/4
B. Mont rt	45496	43	40	41	NS LP	340	8	8	8
B. Banks	225	25 1/4	25 1/4	25 1/4	Opawa A	1250	33 1/4	33 1/4	33 1/4
Banc CN	3696	11 1/4	13 1/4	13 1/4	Pac Pte	1498	27 1/4	27 1/4	27 1/4
Bd Degrade	145	110 1/4	10 1/4	10 1/4	Phillips C	300	38	38	38
B. C. Pte	1295	36 1/4	42 1/4	42 1/4	Power Corp	250	12 1/4	12 1/4	12 1/4
Bell Can	3033	44 1/4	44 1/4	44 1/4	Pow Spr	225	12 1/4	12 1/4	12 1/4
Brazill	800	17 1/4	17 1/4	17 1/4	Price	5136	15 1/4	14 1/4	14 1/4
BC Pte	244	57	67	67	Que Pn	620	16 1/4	16 1/4	16 1/4
BC Phon 5 1/2	26	8	8	8	Radio Eng	2610	46 1/4	45	45 1/4
CAE Ind	150	39 1/4	39 1/4	39 1/4	Readers Dig	100	88 1/4	8 1/4	8 1/4
Can Flow	110	25 1/4	25 1/4	25 1/4	Reitman	450	16 1/4	16 1/4	16 1/4
C. Dom Sup	850	12 1/4	12 1/4	12 1/4	Rio Alg	561	27 1/4	26 1/4	26 1/4
Can Brew	9520	10 1/4	9 1/4	9 1/4	Rothmans	125	20	20	20
Can Hydro	200	27 1/4	27 1/4	27 1/4	Royal Bk	751	23 1/4	23 1/4	23 1/4
C. Bath	100	10 1/4	10 1/4	10 1/4	Royal Tr	1150	25 1/4	25 1/4	25 1/4
Can Indst	2550	17 1/4	17 1/4	17 1/4	St. Lawrence	25	32	32	32
CAE Indst pr	60	66 1/4	66 1/4	66 1/4	Shell Can	831	27 1/4	26 1/4	26 1/4
C. Marcon	100	10 1/4	10 1/4	10 1/4	Shell Int	258	36 1/4	36 1/4	36 1/4
C. Pac In	7150	34 1/4	33 1/4	33 1/4	Sogemins	759	17 1/4	17 1/4	17 1/4
C. Pac In w	21200	965	960	960	Southern	75	63	63	63
CPR	100	10 1/4	10 1/4	10 1/4	Stand Str	200	5 1/4	5 1/4	5 1/4
RPR 3 pr	700	110 1/4	10 1/4	10 1/4	Steel Can	6157	27 1/4	26 1/4	26 1/4
Cantron	200	22	22	22	Stemba A	2440	13 1/4	13 1/4	13 1/4
Cent Del R	592	32 1/4	32 1/4	32 1/4	Tor Dom	500	21	21	21
Chemical	2255	12 1/4	11 1/4	11 1/4	Tr C Grp A	825	10 1/4	10 1/4	10 1/4
Chemc 175	325	32 1/4	32 1/4	32 1/4	Tr C PL	873	34 1/4	34 1/4	34 1/4
Con Cell	100	10 1/4	10 1/4	10 1/4	Tr C FL	280	10 1/4	10 1/4	10 1/4
Cominco	627	39 1/4	38 1/4	38 1/4	Tr. M. PL	2075	14 1/4	14 1/4	14 1/4
Con Bldg	500	35 1/4	35 1/4	35 1/4	Tracac	2400	250	250	250
C. Bath w	200	350	350	350	U. Aut. P. A	100	119	119	119
C. Textile	250	115 1/4	15 1/4	15 1/4	Waipac	500	116	116	116
Cent Del R	592	32 1/4	32 1/4	32 1/4	Walk GW	700	42 1/4	42 1/4	42 1/4
Couvrette	375	58 1/4	58 1/4	58 1/4	Webb Knp	4700	40	40	40
Cr Zell A	375	26	26	26	Weldwo	1335	27 1/4	27 1/4	27 1/4
Cr Zell Int	1672	11 1/4	11 1/4	11 1/4	West. Cst Tr	1850	29 1/4	29 1/4	29 1/4
Denaud	100	11 1/4	11 1/4	11 1/4	Zellers	630	115 1/4	115 1/4	115 1/4
Dist Seag	1105	51 1/4	50 1/4	50 1/4					
D. Bridge	500	11 1/4	11 1/4	11 1/4					
D. Coat	1000	110 1/4	10 1/4	10 1/4					
Dofasco	1002	25 1/4	24 1/4	24 1/4					
D. Glass	1505	19 1/4	19 1/4	19 1/4					
D. Stores	950	15 1/4	15 1/4	15 1/4					
Dom Text	2365	17 1/4	17 1/4	17 1/4					
Dom Text	100	10 1/4	10 1/4	10 1/4					
Dormtar	3440	13 1/4	13 1/4	13 1/4					
Donohue	350	37 1/4	7 1/4	7 1/4					
DuPont	2500	54 1/4	45 1/4	45 1/4					
Dupuis A	300	16 1/4	16 1/4	16 1/4					
Enamel A	400	14 1/4	14 1/4	14 1/4					
Falcon	691	123	123	123					
Farm Play	1243	80 1/4	80 1/4	80 1/4					
Gen Collect	100	10 1/4	10 1/4	10 1/4					
Fleetw	500	29 1/4	29 1/4	29 1/4					
Fraser	1025	12 1/4	12 1/4	12 1/4					
Fusion	100	10 1/4	10 1/4	10 1/4					
Glenagr	12050	410	385	410					
Gr B C pr	136	33 1/4	32 1/4	32 1/4					
Gr. Pte	210	10 1/4	10 1/4	10 1/4					
Gulf Oil	562	44 1/4	43	43					
Handy Andy	100	37 1/4	7 1/4	7 1/4					
Hawk Sid	350	410	405	405					
Home A	514	44 1/4	40 1/4	40 1/4					
Home B	1156	44 1/4	40 1/4	40 1/4					
Horne Pte	800	375	360	360					
Imperial	44	44	44						

BOURSE DE TORONTO

Table of stock market data for Toronto, including various indices and individual stock prices.

Élections au sein du conseil d'administration de la Great-West



G.T. Richardson, président de la Great-West, compagnie d'assurance-vie, annonce l'élection de M. G. T. Richardson comme président du Conseil d'administration et de MM. A. S. Leach et Peter D. Curry comme vice-présidents.

M. Richardson est président de James Richardson & Sons, Limited. M. Leach est président du conseil de Federal Grain Company Limited. M. Curry est président du conseil de Greater Winnipeg Gas Company.

BOURSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market data, including various indices and individual stock prices.

COMPTABLES AGRÉÉS

Advertisement for accounting services, listing firms like BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE and Lucien Dahme, C.A.

DUVAL, BUTEAU & CIE

Advertisement for Duval, Buteau & Cie, listing services and contact information.

THORNE, GUNN & CIE

Advertisement for Thorne, Gunn & Cie, listing services and contact information.

SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX

Advertisement for Samson, Bélair, Côté, Lacroix, listing services and contact information.

INDICES À TORONTO

Table of stock market indices for Toronto, including various indices and their values.

INDICES À MONTRÉAL

Table of stock market indices for Montreal, including various indices and their values.

ASSOCIÉS ATTACHÉS AU BUREAU DE MONTRÉAL

- List of associated professionals in Montreal, including J. Claude Allard, Richard Mineau, A. H. Hallowell, E. W. Netten, B. J. Lloyd, J. A. Peltier, H. J. Macdonell, M. Laird Watt.

BUREAUX DANS LES PRINCIPALES VILLES DU CANADA

- List of office locations in various Canadian cities, including Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Toronto, Ottawa, Montreal, Quebec, and St. John's.

MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION ET DE L'ASSOCIATION MTM DES NORMES ET DE LA RECHERCHE

Advertisement for the Canadian Association of Administrators and the MTM Association, listing services and contact information.

ÉLECTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA GREAT-WEST



A.S. Leach, vice-président de la Great-West, compagnie d'assurance-vie, annonce l'élection de M. G. T. Richardson comme président du Conseil d'administration et de MM. A. S. Leach et Peter D. Curry comme vice-présidents.

M. Richardson est président de James Richardson & Sons, Limited. M. Leach est président du conseil de Federal Grain Company Limited. M. Curry est président du conseil de Greater Winnipeg Gas Company.

INDICES À TORONTO

Table of stock market indices for Toronto, including various indices and their values.

INDICES À MONTRÉAL

Table of stock market indices for Montreal, including various indices and their values.

ASSOCIÉS ATTACHÉS AU BUREAU DE MONTRÉAL

- List of associated professionals in Montreal, including J. Claude Allard, Richard Mineau, A. H. Hallowell, E. W. Netten, B. J. Lloyd, J. A. Peltier, H. J. Macdonell, M. Laird Watt.

BUREAUX DANS LES PRINCIPALES VILLES DU CANADA

- List of office locations in various Canadian cities, including Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Toronto, Ottawa, Montreal, Quebec, and St. John's.

MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION ET DE L'ASSOCIATION MTM DES NORMES ET DE LA RECHERCHE

Advertisement for the Canadian Association of Administrators and the MTM Association, listing services and contact information.

VALEURS MINÉRIÈRES HORS-LISTE

Table of unlisted mineral stock values, including various companies and their stock prices.

ALLIANCE MUTUELLE-VIE

Advertisement for Alliance Mutuelle-Vie, listing services and contact information.

FAIT RAPPORT À SES ASSURÉS

Advertisement for reporting to policyholders, listing services and contact information.

INDICES À TORONTO

Table of stock market indices for Toronto, including various indices and their values.

INDICES À MONTRÉAL

Table of stock market indices for Montreal, including various indices and their values.

ASSOCIÉS ATTACHÉS AU BUREAU DE MONTRÉAL

- List of associated professionals in Montreal, including J. Claude Allard, Richard Mineau, A. H. Hallowell, E. W. Netten, B. J. Lloyd, J. A. Peltier, H. J. Macdonell, M. Laird Watt.

BUREAUX DANS LES PRINCIPALES VILLES DU CANADA

Advertisement for office locations in various Canadian cities, including Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Toronto, Ottawa, Montreal, Quebec, and St. John's.

A son congrès des 10, 11 et 12 mars

Le PC se donnera un nouveau président

OTTAWA (Canadian Press) — Au cours du congrès annuel de leur association, les 10, 11 et 12 mars, les conservateurs seront appelés à choisir un nouveau président afin de remplacer M. Dalton Camp qui a démissionné peu après les élections de juin dernier. Mais ils ont bon espoir d'é-

viter la répétition des incidents qui avaient marqué l'élection de M. Camp en 1966 et les affrontements subséquents entre les partisans de M. Camp et ceux de M. Diefenbaker. On souligne à cet égard que les candidats connus, éventuels ou pressentis au poste

de président n'entendent pas relancer la bataille qui ébranla le parti conservateur. Quelques candidatures se dessinent: ● M. Lewis Brand, de Saskatoon, ancien député de cette ville aux Communes, défait le 25 juin, fidèle partisan de M. Diefenbaker; si un partisan de

M. Camp brigait les suffrages, il se pourrait que l'on assiste à un nouveau combat. Rappelons que M. Camp est celui qui avait réussi à obtenir une révision du leadership de M. Diefenbaker. Ce dernier ne le lui a jamais pardonné. ● M. Frank Moores, élu

député de Bonavista-Trinity-Conception, a fait savoir qu'il se porte candidat. Il était à Vancouver hier pour solliciter des appuis.

● James Doak, de Virden (Manitoba), vice-président national du parti, cherchera aussi à se faire élire à la présidence.

● Heward Grafftey, défait dans Missisquoi en juin, songe à se porter candidat. Il s'était signalé par son opposition au leadership de M. Diefenbaker. Au congrès de leadership, il appuyait M. Duff Roblin.

● Roger Régimbal, ancien député d'Argenteuil et 1er vice-président, a fait savoir qu'il ne pourra pas se présenter à cause de son mauvais état de santé. Les conservateurs fondaient sur lui de grands espoirs.

● Enfin, Mlle Flora MacDonald, congédiée d'un poste qu'elle occupait à la permanence du parti par M. Diefenbaker au cours de la querelle Camp-Diefenbaker, aurait été invitée à se porter candidat. Mais elle a fait savoir qu'elle ne se propose pas de donner suite à ce projet.

L'impôt sur les successions: reprise du débat

OTTAWA (PC) — Plusieurs députés de l'opposition ont soutenu hier que l'application du bill C-165 modifiant la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, contribuera à détruire l'entreprise familiale au Canada.

Notant que cette nouvelle loi doit rapporter au gouvernement une somme d'environ \$30,000,000, le député a déclaré que ce n'était rien comparativement au tort qu'elle fera à l'entreprise familiale.

Parmi les entreprises familiales, c'est celle des fermes qui sera la plus frappée, selon l'opposition.

Le bill, dont le débat de seconde lecture s'est poursuivi mardi aux Communes, exempté de tout impôt les successions dont l'évaluation ne dépasse pas \$50,000. Toutefois, si elles dépassent ce chiffre, elles sont imposables à partir de \$20,000.

M. William Scott (PC-Victoria-Haliburton) a soutenu qu'en présentant une telle mesure, le ministre des finances, M. Edgar Benson, "s'assure que les petites fermes seront les plus frappées".

Un autre député, M. Gordon Ritchie (PC-Dauphin), a soutenu que le bill "va décourager l'économie et l'épargne". "Je pense, a-t-il ajouté, que nous n'insisterons jamais suffisamment sur l'importance de la petite entreprise dans notre économie".

Ottawa sera plus sévère, à un besoin...

OTTAWA (DNC) — Le gouvernement a de nouveau refusé hier de créer un comité spécial de la Chambre pour étudier les malaises qui exist-

ent dans les universités canadiennes, se disant prêt à entretenir le bénéfice du doute en faveur du principe de la liberté de parole.

En réponse à des questions de M. George Hees sur l'entrée au Canada de certains révolutionnaires avoués, le premier ministre Trudeau a dit

que cette question restait à l'étude. Nous partons du principe, a dit M. Trudeau, que nous préférons une société libre où existe la liberté de pa-

role. Si la situation se détériore au point que des personnes entrent au pays avec des desseins séditeux, nous serons beaucoup plus sévères que nous ne l'avons été dans le passé. Mais, pour le moment, nous sommes, à tout prendre, prêts à entretenir le bénéfice du doute en faveur du principe de la liberté de parole.

Le député conservateur Eldon Wooliams a demandé, de son côté, qu'un comité soit formé pour entendre les étudiants, les professeurs et les dirigeants d'universités canadiennes et pour discuter avec eux de la situation sur les campus.

Le premier ministre a répondu à cela que le gouvernement n'avait pas juridiction en

matière d'éducation et d'application du code criminel, que par conséquent, le gouvernement canadien ne pourrait intervenir dans ces questions que lorsque apparaît la possibilité de sédition. Tant qu'on n'en sera pas à ce point, a dit M. Trudeau, le gouvernement fédéral continuera de collaborer avec les provinces sur-tout en matière d'échange d'informations.

Plus tard, à des questions des crédites, M. Trudeau a répondu qu'il n'était pas utile d'amender le code pénal pour faire face à la situation créée par l'explosion des bombes au Québec. Il suffit d'accélérer et d'intensifier le travail des policiers, a-t-il conclu.

le pantalon ...quel aplomb!



De plus en plus fascinant

Femmes nouvelles... en pantalon tout le long du jour et du soir... avec la petite différence qu'il se porte avec la tunique de coupe amovible. C'est la mode acceptée d'emblée pour la ville aussi bien que pour les soirées à la discothèque. Voici deux exemples charmants de cette mode "sensa" réalisés en Fortrel* d'entretien facile.

Tailles 8 à 16. \$30

- A. Pantalon et tunique fermée sur le côté, boutons brillants en laiton. Bleu pâle ou jaune.
- B. Pantalon et robe, col et manchettes à longues pointes. Lilas et bleu.

* Marque déposée
Téléphoner à 842-6261
Boutique "Jeunes filles", rayon 422, ou deuxième Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard



Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES DISTRICT DE MONTREAL No: 3262

MARCEL L'EBVRE, chauffeur, domicilié à St-Esprit, district de Joliette.

Requérant

-vs- DAME MARGUERITE BRISEBOI de lieux inconnus.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Marguerite Brisebois est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée et un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 17 février 1969

JACQUES PERRON

Registraire de la Cour Supérieure

MES BERNIER & BOUCHER

Avocats

382 est, Boul. St-Joseph

Montréal

PROCEUREURS DU REQUERANT

Q Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GTA-69-10042

pour 10h30 a.m. heure de Montréal

le mardi 18 mars 1969

Centrale Manicouagan 5 (Comté de Saguenay)

FOURNITURE ET MONTAGE DES FENETRES, DES EVENTS A LAMES ET DES ENTREES EN ALUMINIUM DE LA CENTRALE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats

Bureau n° 809 HYDRO-QUEBEC

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires

B. LACASSE - W.E. JOHNSON

Montréal, le 14 février 1969

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable, aux fins d'une rue, d'un certain immeuble situé au nord-est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et au nord-ouest de l'avenue du Mont-Royal - C.S. 1212

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 22 avril 1969, à 10:30 heures du matin, au 7ème étage de l'édifice connu sous le numéro 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessus et des dommages résultant de l'expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 27 novembre 1967, conformément au plan d'expropriation C-81 Laurier.

Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre du Village incorporé de la Côte Saint-Louis de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Numéro de cadastre Subj. Numéro de rue

1 P-13 - Lot Ch. Côte-Sainte-Catherine

PAGE, MERCIER & BEAUREGARD

Procureurs de la Ville de Montréal.

HOTEL DE VILLE, MONTREAL, le 19 février 1969

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTREAL No: 3326

DAME YVETTE BEDARD, ménagère, résidente et domiciliée en la cité et district de Montréal, veuve en première noce de Ephrem Masson chauffeur et mariée en seconde noce à Roland Monette, de lieux inconnus.

Requérante

-vs- ROLAND MONETTE, de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROLAND MONETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée et un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 14 février 1969

JACQUES PERRON

Registraire de la Cour Supérieure de Montréal

ME GERVAISE BRISSON,

4 est rue Notre-Dame, suite 801, Montréal.

PROCEUREUR DE LA REQUERANTE

Q Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPE-69-10035

pour 10h30 a.m. heure de Montréal

le mardi 11 mars 1969

Divers postes

FOURNITURE DE DIX-SEPT (17) DISJONCTEURS A HUILE 25 KV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats

Bureau n° 809 HYDRO-QUEBEC

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires

B. LACASSE - W.E. JOHNSON

Montréal, le 14 février 1969

AVIS

AVIS est par les présentes donné que M. EMILE PAJAZZKOWSKI, résidant au 11, 815 rue Alexandre Lacoste, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, pour l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de EMILE PAGE et le nom de famille des enfants mineurs, Raymond, Daniel (Dannny), Normand, et Lori-Ann, tous résidant au 11,815 rue Alexandre Lacoste, à Montréal, district de Montréal, en celui de "Page" lesdits noms pour servir à toutes fins légales.

Montréal, le 7 février 1969

YVON GOULET

Avocat Procureur du requérant

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

REGION DE LA CAPITALE

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au: CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention PRE-SUBMISSION POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE GENERATEURS DE VAPEUR A HAUTE PRESSION, CENTRE MEDICAL DE LA DEFENSE NATIONALE, OTTAWA (ONT.)

seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'est), LE MARDI, 25 MARS 1969.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$50.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Le dépôt sera remis dès que les documents seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décauchage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le chef des services financiers et administratifs.

Q Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPH-69-10022

pour 10h30 a.m. heure de Montréal

le mardi 18 mars 1969

Centrale Manicouagan 5 (Comté de Saguenay)

FOURNITURE ET MONTAGE DE LA GRUE PORTIQUE DE LA PRISE D'EAU

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats

Bureau n° 809 HYDRO-QUEBEC

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de TRENTE MILLE DOLLARS (\$30,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires

B. LACASSE - W.E. JOHNSON

Montréal, le 14 février 1969

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No: 755-842

ALFRED ANCIAUX,

Demandeur,

-vs- Guy Boisvert et Dame Gilberte Landreville;

défendeurs

-et- DAME MARIE THIVIERGE,

Demanderesse en reprise d'instance.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Avis est donné au défendeur Guy Boisvert de comparaître dans les trente jours (30) du présent avis et copie de la Comparution en Reprise d'Instance est déposée au greffe de la Cour au nom du défendeur.

Montréal, ce 14 février 1969

MARIUS D'AMOURS,

Protonotaire Cour Supérieure

Me GERVAISE BRISSON,

4 est rue Notre-Dame, suite 801, Montréal.

PROCEUREUR DE LA DEMANDERESSE EN REPRISE D'INSTANCE.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 164758

REAL COUSINEAU, concierge, domicilié et résidant au 17,019 rue Ouellette, à Pierrefonds dans le district de Montréal,

Demandeur

-contre- GERVAIS R. ASPHALTE PAVING INC, corps politique et légalement constitué et autrefois ayant sa principale place d'affaires au 354, rue Cherrier à l'Île Bizard, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

-et- LAUREAT LEPAGE, domicilié et résidant au 15,513 ouest, Boul. Gouin, à Ste-Genevieve dans le district de Montréal,

Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à GERVAIS R. ASPHALTE PAVING INC à l'attention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 14 février 1969

CLAUDE DUFOUR

Greffier-Adjoint

Mtres Labelle, Goulet & Ass., 31, St-Jacques, Suite 300, Montréal 128, P.Q.

AVOCATS DU DEMANDEUR

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

REGION DE LA CAPITALE

APPEL D'OFFRES

Des soumissions cachetées, adressées au: CHEF DES SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS, REGION DE LA CAPITALE, MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, 301, RUE ELGIN, OTTAWA (ONT.), et portant sur l'enveloppe la mention PRE-SUBMISSION POUR MACHINES FRIGORIFIQUES ET ACCESSOIRES, USINE DE CHAUFFAGE CENTRAL, TUNNEY'S PASTURE, OTTAWA (ONT.)

seront reçues jusqu'à 15 heures (heure normale de l'est), LE MARDI, 18 MARS 1969.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de \$100.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise du bureau de la distribution des plans, pièce 134, édifice Bonaventure, 301, rue Elgin, Ottawa et on peut les consulter aux bureaux de l'Association des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Le dépôt sera remis dès que les documents seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décauchage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumission.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le chef des services financiers et administratifs

L'évaluation des tâches dans le secteur hospitalier

CHICOUTIMI (PC) — Le comité provincial chargé de préparer un programme d'évaluation des tâches ou des emplois dans le secteur hospitalier au Québec prévoit qu'il complètera pour 1971 ce travail qu'il qualifie de projet inédit au Canada.

C'est ce que déclare M. Jacques Brisebois, analyste au Centre d'évaluation des emplois des hôpitaux du Québec à Montréal; dans la conclusion de son rapport préliminaire qui sera présenté aujourd'hui à quelque 275 délégués de la Fédération nationale des services à Chicoutimi.

Le comité commun, qui a pour fonction de dresser un plan d'évaluation des emplois dans les hôpitaux du Québec, se compose de quatre membres de la Fédération nationale des services et du même nombre de délégués de la partie patronale représentée par l'Association des hôpitaux et le ministère de la Santé.

La Fédération nationale des services est un organisme syndical groupant quelque 47,000 des 71,000 employés d'hôpitaux du Québec.

Comme il est impensable que l'évaluation des tâches se fasse simultanément dans les hôpitaux du Québec, dit le rapport préliminaire, il s'avérerait nécessaire, dans la première phase du projet, de considérer un certain nombre d'hôpitaux seulement pour procéder à une première analyse et d'en vérifier les résultats.

Le rapport fait également état d'une étude pilote menée par le Centre d'évaluation à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke. Cette institution a été choisie parce qu'elle est de grandeur moyenne — 350 lits et 1,000 employés, et notamment en raison de la présence de l'Alliance des infirmières et de deux centrales syndicales, la CSN et la FTQ.

Selon le rapport, le but de l'évaluation des tâches est l'établissement d'une analyse systématique de comparaison des emplois au niveau des exigences qu'ils posent aux travailleurs et aussi l'établissement d'une échelle de

valeurs non pécuniaire des emplois d'un milieu de travail donné.

L'échelle des salaires fait partie des négociations du contrat de travail et non du système d'évaluation des emplois, l'échelle des salaires est une étape indépendante de l'évaluation des emplois, précise le rapport. Le système ne donne que la classification elle-même sur laquelle, par la suite, la négociation permet de greffer la structure des salaires.

Dans leur exposé, les techniciens du Centre d'évaluation tiennent à rassurer les travailleurs du milieu hospitalier en affirmant que le système qu'on désire instituer ne saurait en aucun cas, entraîner de diminution de salaires ou une modification défavorable de certaines situations individuelles.

Les différentes phases d'implantation d'un tel système, d'après le rapport, sont les suivantes: la création d'un